

Les enfants de personne

Étude clinique et de phénoménologie sociale
sur l'enfance défavorisée en RD Congo



André Masiala ma Solo



Les enfants de personne

*Étude clinique et de phénoménologie sociale
sur l'enfance défavorisée en RD Congo*

Les enfants de personne

*Étude clinique et de phénoménologie sociale
sur l'enfance défavorisée en RD Congo*

André Masiala ma Solo

Globethics.net Praxis Series

Series editor: Prof. Dr. Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.

Globethics.net Praxis Series 17

André Masiala ma Solo, *Les enfants de personne : étude clinique et de phénoménologie sociale sur l'enfance défavorisée en RD Congo*

Geneva: Globethics.net, 2022

ISBN 978-2-88931-420-1 (online version)

ISBN 978-2-88931-421-8 (print version)

© 2022 Globethics.net

© Globethics.net 3^{ème} édition

© L'Harmattan RD Congo 2^{ème} édition 2018.

© Enfance et Paix, Centre congolais de l'enfant et de la famille RDC - Kinshasa/Gombe, Avenue Colonel Ebeya n°7469 1^{ère} édition 1990.

Managing Editor: Ignace Haaz

Assistant Editor: Jakob William Bühlmann Quero

Globethics.net International Secretariat

150 route de Ferney

1211 Geneva 2, Switzerland

Website: www.globethics.net/publications

Email: publications@globethics.net

All web links in this text have been verified as of May 2022.

The electronic version of this book can be downloaded for free from the Globethics.net website: www.globethics.net.

The electronic version of this book is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License (CC BY-NC-ND 4.0). See: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>. This means that Globethics.net grants the right to download and print the electronic version, to distribute and to transmit the work for free, under the following conditions: Attribution: The user must attribute the bibliographical data as mentioned above and must make clear the license terms of this work; Non-commercial. The user may not use this work for commercial purposes or sell it; No derivative works: The user may not alter, transform, or build upon this work. Nothing in this license impairs or restricts the author's moral rights. 

Globethics.net retains the right to waive any of the above conditions, especially for reprint and sale in other continents and languages.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	7
Avant-propos.....	9
Préfaces	13
Introduction	21
1 Les enfants de personne	27
<i>Première catégorie: la situation socio-économique : enfants dans la rue / de la rue.....</i>	<i>27</i>
<i>Seconde catégorie : la situation psychologique de l'enfant</i>	<i>35</i>
<i>Réalité congolaise.....</i>	<i>40</i>
2 Pourquoi sont-ils ainsi ?	45
<i>Quelques hypothèses.....</i>	<i>45</i>
<i>Contexte de la ville de Kinshasa.....</i>	<i>48</i>
<i>L'analyse psycho-sociale du phénomène enfant de la rue.....</i>	<i>51</i>
3 Le phénomène « kuluna »	87
<i>Les formes de délinquance</i>	<i>88</i>
4 Les perspectives	107
<i>L'État congolais</i>	<i>108</i>
<i>Au niveau du gouvernement.....</i>	<i>109</i>
<i>Au niveau du pouvoir judiciaire</i>	<i>110</i>
<i>Les Églises</i>	<i>111</i>
<i>Identification des enfants dits sorciers</i>	<i>116</i>

<i>Apport international</i>	131
Conclusion	137
Appendice	141
<i>Le Centre congolais de l'enfant et de la famille</i>	141
Bibliographie	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Population, étendue et densité de Kinshasa.....	72
Tableau 2: Salaire minimum interprofessionnel garanti, les allocations familiales et contre-valeur du logement	85
Tableau 3: Les besoins ressentis et leur degré de satisfaction.....	103
Tableau 4: Classification des problèmes selon leurs aspects.....	104
Tableau 5: Identifications des églises par quartier	114
Tableau 6: Catégorisation des sites	115
Tableau 7: Les sites regroupés pour l'identification des enfants dits sorciers.....	116
Tableau 8: Classement des enfants par âge	116
Tableau 9: Situation familiale	117
Tableau 10: Parrainage scolaire.....	130
Tableau 11: Coupe et couture.....	130
Tableau 12: Diverses formations.....	130
Tableau 13: Formation universitaire	131

*La cruauté de la rue dans son éternelle délinquance laisse aux battements du cœur ses souvenirs sans essence !
Dans un néant dépourvu de rien, enfants et jeunes en situation difficile grincent leurs dents, mais maintiennent leur statut de délinquants.
Nous dédions ce chant à tous ceux qui observent les enfants et jeunes désœuvrés avec humilité et opiniâtreté. Comme les nôtres, leurs larmes et leur sueur sont aussi salées ...*

Ladain KANDJI

AVANT-PROPOS

La croissance démographique, particulièrement celle des milieux urbains, a favorisé l'éclosion de la population et le développement. La diminution sensible du taux de mortalité et l'exode rural sont à la base de l'augmentation annuelle de la population congolaise (3% pour l'ensemble du pays et 8% en milieu urbain). Il ne faut pas s'étonner que la population congolaise soit à majorité jeune. Plus de 50% des habitants ont moins de 15 ans, et on compte un adulte en âge de travailler entre les 18-65 ans.

En mars 2013, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) certifiât qu'en République démocratique du Congo plus d'un enfant sur quatre ne fréquente pas l'école, soit 7,4 millions d'enfants en âge de scolarité (entre 6 et 17 ans). Certaines familles qui ne peuvent plus compter même sur les structures sociales traditionnelles pour assurer l'éducation de leurs enfants, se désinvestissent à présent de ce rôle. Ces enfants sont alors formés sur le tas, comme apprentis dans les commerces et les petites entreprises de la ville, quand ils ne rejoignent pas les « shégués » (enfants de la rue) avec les conséquences dramatiques que l'on imagine sur la société congolaise de demain.

Toutes les institutions : la famille, l'école, l'Église, l'État... devraient aider l'enfant à s'ouvrir harmonieusement à lui-même et aux autres, à son environnement immédiat et lointain ; à intérioriser et à intégrer, dans une perspective dynamique, les valeurs positives et fondamentales de sa culture et de celle des autres pour ainsi en faire des citoyens du monde. Pour y parvenir, il faudrait une bonne pratique de l'éducation à tous les niveaux. Ainsi, l'article 29 de la Convention sur les droits de l'enfant souligne le fait que

10 *Les enfants de personne*

« l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant à une vie adulte active, le respect des droits de l'homme fondamentaux et le développement du respect des valeurs culturelles de son propre pays et de celui des autres¹. »

Depuis une décennie, la ville de Kinshasa vit un banditisme d'un nouveau genre qu'on appelle communément « Kuluna » ou « kuluneur », comme aiment bien les appeler les officiers de police judiciaire (Kienge-Kienge Intudi et Liwerant S., 2017). Un fait de société que plus d'un déplore par le fait qu'il provoque mort d'hommes, blessures et autres dégâts humains et matériels qui mettent en danger la vie dans la société.

Au fait, les « Kuluna », sont une bande de hors la-loi, de jeunes incontrôlables identifiés comme tels, depuis le milieu des années 2000 à Kinshasa. Ils volent, rackettent, blessent ou coupent, avec les machettes dont ils sont armés, de préférence les bras de leurs victimes ou les tuent. Le vocable « Kuluna » a élu domicile dans le langage de l'homme kinois à travers les contacts permanents qui se sont établis entre la République démocratique du Congo et l'Angola ces vingt dernières années.

Il s'agit d'un mot d'origine portugaise qui signifie colonne, parce que lors des ravitaillements en vivres (nourritures, médicaments et autres) des provinces angolaises touchées par la guerre entre les forces gouvernementales et les rebelles de l'UNITA entre 1972-2002, le gouvernement central de Luanda formait des colonnes de gros véhicules escortés par des jeeps ou camions transporteurs de troupes qui se plaçaient à l'avant-plan, au milieu et derrière le convoi aux fins de sécuriser les marchandises ou même les voyageurs. Malheureusement au lieu de sécuriser, les « Kuluna » à Kinshasa optent plutôt pour l'insécurité !

¹ Convention sur les droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, résumé officieux des principales dispositions.

Située à la lisière de la forêt équatoriale sur la rive sud, à l'Ouest de la République démocratique du Congo dont elle est la fière capitale, Kinshasa est la troisième ville africaine la plus peuplée après le Caire et Lagos, avec sa population estimée à douze millions d'habitants.

Suite aux failles socio-économiques auxquelles la population kinoise en particulier et congolaise en général est victime depuis plus de quatre décennies, de nombreux parents ont du mal à prendre en charge leurs foyers. Par conséquent, beaucoup d'enfants n'étudient pas, mangent difficilement ou à tour de rôle et ne dorment pas dans de bonnes conditions. Abandonnés à eux-mêmes, les jeunes s'adonnent à la drogue, à l'alcool et optent souvent pour la criminalité.

Intéressés par ce nouveau phénomène en vogue à Kinshasa, nous n'avons pas hésité à lui consacrer la présente réflexion afin d'envisager une piste de solutions ; d'où l'importance de la publication de cette deuxième édition. L'enfance, la jeunesse et la famille font partie de notre domaine de prédilection : nous veillons à ce qu'elles soient protégées et promues.

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui poussent à la discrimination raciale, religieuse ou à toute autre forme de discrimination et de stigmatisation. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix, de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables. Plusieurs enfants et jeunes de la rue ont vécu chez un proche parent, un ami de la famille ou un tuteur avant d'aller rejoindre des camarades et vivre des activités de la rue. Certains sont devenus délinquants.

Voilà pourquoi les rôles joués par les parents demeurent diversifiés et fondamentaux. Tout chamboulement dans l'accomplissement de ces rôles occasionne le plus souvent des perturbations dans le développement de l'enfant.

Face à ce fléau qui gangrène la société congolaise en général et kinnoise en particulier, tel que décrit, les questions suivantes ont retenu notre attention : qu'est-ce que le phénomène « Kuluna »? D'où vient-il ? Quelles en sont les causes ? Comment y remédier ? Quelle est la responsabilité des parents ? Sont-ils complices ou pas ? Quel est le rôle de l'État, de l'Église, de l'école et de la famille ? Qu'en est-il des enfants et les jeunes défavorisés ? Le lecteur trouvera la part qui lui revient dans ces pages.

Il convient de rappeler que cette deuxième édition est le résultat de la collaboration, de la participation et des services de plusieurs personnes et institutions. Si une liste exhaustive était dressée, elle mentionnerait d'abord nos collaborateurs, suite à leur patience et ferveur dans la recherche. Il s'agit ici de M. Koto Mukwakingudi Godefroid, Mme Lukombo Mundeke Emilie, Mme Luvuefwa Lumière, Mlle Masika Kahangavale Desanges, Ngoy Numbi et M. Ladain Kandji. Une adresse toute spéciale au personnel du Centre congolais de l'enfant et de la famille (CCEF).

PRÉFACE

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de Kinshasa, depuis la première édition de l'œuvre sur « Les enfants de la rue » intitulé par André MASIALA ma Solo « Les enfants de personne ». La première édition publiée en 1990, répondait au phénomène « enfant de la rue » qui atteignait son apogée. Masiala avait fait l'objet de sa recherche comme psychopédagogue depuis l'Université de Genève, où il soutenait sa thèse de doctorat le 4 décembre 1981. L'engagement de l'auteur était déjà de considérer l'enfant dans son sens holistique corps, esprit, et âme sans négliger le cosmos.

Masiala est le premier psychopédagogue qui alarmait la population congolaise sur ce phénomène en interpellant la population, - particulièrement les autorités congolaise - de bien vouloir s'occuper des « enfants de la rue » étant donné que la rue n'enfante pas. Si nous repoussions lâchement cette question sociale et politique à plus tard, nous aurions à nous protéger contre nos propres enfants.

La prophétie de l'auteur s'est depuis réalisée dans la société congolaise. Aujourd'hui ce même phénomène s'est élargie en « Kuluna » dans la Ville Province de Kinshasa – des gangs de jeunes qui alarment l'ensemble de la population, puisque nul n'est à mesure de circuler librement pendant les heures tardives.

Soumise à une insécurité grandissante et les jeunes laissés à eux-mêmes sont un exemple déplorable pour l'éducation de la jeunesse et nécessite une attention particulière. L'auteur propose d'opérer une rééducation de la jeunesse où l'État, l'Église, l'école et la famille jouent un rôle central, comme contre-feu, permettant d'éradiquer ce phénomène.

Quelles sont les causes principales de cette situation, et quels seraient les facteurs permettant de contenir le problème?

Dans ce présent ouvrage Masiala nous montre clairement que chaque enfant est unique, il est considéré dans sa singularité. Il existe cependant des facteurs socio-économiques qui déterminent les individus. Masiala souligne le rôle de l'échec scolaire, de la séparation familiale, de l'exode rural, de la pauvreté, du chômage, des mauvaises conditions matérielles. Les facteurs de solution sont d'une part endogènes et d'autre part exogènes. L'effort de clarification et de compréhension de ces facteurs par Masiala mérite une grande considération. On voit que des solutions existent et peuvent être déployées dans l'unique souci de l'éducation de la jeunesse congolaise.

Mlle Desanges MASIKA KAHANGAVALE

Psychologue clinicienne

Chargée d'accompagnement psychologique au

CCEF

PRÉFACE

PREMIÈRE ÉDITION

En dehors des phénomènes ponctuels et dramatiques tels que catastrophes naturelles et conflits meurtriers, l'Afrique a bien du mal à faire parler d'elle en bien.

Pire encore, les Africains eux-mêmes ont de toute évidence plus de mal à se faire entendre, lorsqu'ils parlent de leur continent, que ceux qui viennent l'ausculter et l'analyser de l'extérieur. Le fait que ce livre existe est donc déjà en soi un fait positif. Et il est d'autant plus positif qu'il est l'œuvre d'un Africain, surtout en la personne de Masiala ma Solo, hautement qualifié pour cette tâche, à la fois de par sa formation universitaire et de par le fait qu'il consacre ses connaissances à la jeunesse de son pays en tant que militant convaincu et convaincant.

Dès lors, il n'est ni surprenant ni malheureux que son livre balance entre l'analyse clinique et l'écoute minutieuse ; entre le langage d'un académicien et celui de l'éducateur de la rue ; entre l'homme-congolais qui cherche jusque-là à être entendu ailleurs et le professeur qui demande à être aussi entendu dans son pays.

C'est peut-être pour cette raison qu'il décrit une situation alarmante sans tomber dans le pessimisme. Et même, sa démarche positive évite tout écueil d'un optimisme béat.

Toujours est-il que si ce livre se garde de présenter les problèmes qu'il décrit comme incommensurables, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils risquent bel et bien de le devenir rapidement si des changements importants, de toutes sortes et à tous les niveaux, n'interviennent pas dans un proche avenir. En désignant quatre institutions responsables,

notamment l'État, l'Église, l'école et la famille, on comprend vite que la jeunesse sans références, sans protection et, il faut bien le dire, sans beaucoup d'espoir immédiat, vit réellement dans une situation difficile ! C'est pourquoi Masiala indique dans cet ouvrage la globalité des responsabilités desdites institutions.

Il serait sans doute possible, d'ailleurs, d'aller encore plus loin dans cette voie : l'ouvrage « *Les enfants de personne* » désigne les enfants de tous, et cette affirmation ne s'arrête pas aux frontières d'un pays ou d'un continent. Il s'agit donc d'un phénomène international !

Ce phénomène persiste en raison d'un ensemble de facteurs économiques, sociologiques et humains ou pour aller vite, de la réalité du monde contemporain. Faut-il tabler sur une réalité (mais laquelle ?) ou sur l'aménagement de celle que nous vivons ? La défense de l'enfant dépend, en dernier ressort, de la réponse à cette interrogation.

C'est peut-être, dira-t-on, beaucoup demander à une étude sur les jeunes des rues de Kinshasa, mais c'est cela, la jeunesse. À Kinshasa, en Afrique donc partout au monde les enfants de personne ont trouvé en Masiala ma Solo un vrai défenseur.

Nigel Cantwell

*Directeur honoraire des programmes
Défense des enfants international (D.E.I)*

PRÉFACE

SECONDE ÉDITION

« Les enfants de la rue », un fléau qui ne diffère pas beaucoup de la peste qui sévissait autrefois dans la société et qui a entraîné beaucoup de pertes en vies humaines. Les scientifiques se sont ligués de partout pour en venir à bout, et Dieu aidant, ils l'ont vaincu. Aujourd'hui, c'est la pandémie du Sida qui la remplace. Elle tient la vedette des recherches et tous les horizons sont scrutés, en dépit des balbutiements apportés par la trithérapie, encore qu'onéreuse, qui a réussi à atténuer un tantinet ses effets nocifs.

Que pense-t-on des ravages causés par les gangs des enfants et jeunes de la rue qui réclament tout autant l'attention de l'humanité toute entière ? Pas une seule société n'en est épargnée de nos jours. Ces bandes portent des noms très évocateurs du degré de leur méchanceté et qui rivalisent avec les plus grands criminels de l'histoire humaine. Tandis que la société, victime et cause de leur déchéance leur attribue l'une des dénominations les plus déshumanisantes et les plus dénigrantes : « enfants de la rue ». Où a-t-on vu la rue engendrer un être humain ? N'est-ce pas là la preuve de leur reniement comme appartenant à la race humaine ? Et pour cause ? S'agit-il réellement des criminels ou des malfrats incurables ?

L'année 1980 est caractérisée entre autres par l'émergence du phénomène « enfants de la rue » à travers les grandes métropoles du monde. Et devient dès lors un mal résiduel pour toutes les nations. Le phénomène restera pendant plusieurs années en dehors des projecteurs des scientifiques car seul le vécu d'informations vulgarisées –

œuvre pour la plupart des sociologues et anthropologues employés comme travailleurs sociaux des rues – vont essayer tant soit peu d'en donner un aperçu, pas nécessairement scientifique.

C'est en 1990, année au cours de laquelle le phénomène « enfants de la rue » ayant atteint son apogée fera l'objet de préoccupation. André Masiala ma Solo est le pionnier, surtout parmi les psychologues, qui a donné le ton. Son livre avec un titre provocateur et fort suggestif en dit long. Il est intitulé « Les enfants de personne ».

L'absence d'une véritable politique sociale au niveau gouvernemental et le manque d'engagement social du Congolais ont laissé une bonne frange de ces enfants basculer dans la délinquance ou mieux, dans le gangstérisme urbain. C'est le phénomène « kuluna » qui, depuis 2005, ne cesse de ternir l'image de toute une nation et d'insécuriser ses populations.

Depuis près de trente ans, André Masiala ma Solo s'est tourné vers cette nébuleuse à laquelle il a consacré son premier essai. À travers moult publications mineures, conférences – débats, émissions radiotélévisées, articles dans les revues de vulgarisation et même la création d'une structure d'appui à ce combat, André Masiala a démontré que tout le monde pouvait contribuer tant soit peu, à l'allègement de la tâche et à l'éradication de ce fléau, surtout au niveau des principaux cadres que sont : l'État, l'Église, l'école, la famille.

En militant de terrain, Masiala n'arrête pas de scruter l'évolution de cette négation de la famille humaine symbolisée par le concept peu élogieux de son ouvrage. Aussi a-t-il découvert la résurgence de la nouvelle formule qui est, en fait, l'aggravation dudit phénomène, « kuluna ».

L'orbite dévoile ainsi cette nouvelle excroissance, du mot d'emprunt « colonne », en souvenir de la période d'insécurité où les escortes protectrices étaient organisées afin de franchir les zones à risques aux frontières de l'Angola et de la République démocratique du Congo.

La nouvelle édition de ce livre inclut ce concept et replonge le lecteur dans la cruelle réalité du moment : celle d'insécurité totale et d'insouciance pour l'éducation de la jeunesse et la paix sociale. Ce qui empêche toute léthargie et incite à la redynamisation des stratégies de combat pour la socialisation ou l'intégration familiale de ces jeunes déseuivrés.

Les travailleurs sociaux de tous bords devraient être mis à contribution. Les nouvelles technologies de communication et de l'information également. Car la délinquance des jeunes commence tôt et parfois, au seul contact des médias modernes et des gadgets de la civilisation que nous traversons.

Ainsi, l'on continue à prôner « rien ne sert de courir, il faut partir à point ! » comme Masiala, et l'on pourra récolter quelque fruit satisfaisant. Quand bien même, ces fruits ne seraient que moindres par rapport aux moyens disponibles en rapport avec le nombre sans cesse croissant des « déviants », l'on aura, tout au moins le mérite d'avoir osé et tenu bon, contre vents et marées. L'on méritera considération pour les efforts déployés.

Le phénomène étant mondial, c'est avec le concours de tous qu'on pourra le contenir car les statistiques effrayantes présentées dans le livre et qui sont déjà dépassées, glacent toute conscience soucieuse du bon développement de la race humaine.

Pr Dr Florentin Azia Dimbu

INTRODUCTION

L'épineux problème du jeune défavorisé et de celui de la rue ne date pas d'aujourd'hui et se pose partout dans le monde. Depuis les temps les plus anciens, d'innombrables enfants ont payé cher la faute d'être venus au monde sans l'avoir demandé et sans avoir été désirés.

C'est ainsi que pour essayer de résoudre ce problème ont surgi à travers le monde, des internats, des maisons de correction, des centres d'observation, des villages ou républiques d'enfants, des « *homes* » ou foyers de semi-liberté, des établissements de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale, etc.

Au niveau international se sont constitués des organismes tels que, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*UNESCO*), et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (*UNICEF*).

Dans le secteur non gouvernemental, le monde a salué la naissance des organisations comme l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille (*AIMJF*), l'Union mondiale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (*UMSEA*), l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés (AIEJI), l'Union mondiale des organismes pour la sauvegarde de l'enfance (UMOSEA), l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF), la Défense des enfants international (DEI).

En effet, ces organismes tendent à améliorer les conditions de vie, à accroître le développement et l'épanouissement de l'enfance aussi bien que de la jeunesse.

Dans le tiers-monde ou dans le monde en développement, parmi les institutions de bienfaisance qui mènent des actions palpables et por-

teuses d'espoir, nous citons : Environnement et développement en Afrique (ENDA) à Dakar et Child Hope (dont le siège est au Guatemala).

En République démocratique du Congo, il y a lieu de signaler un certain nombre de structures qui font un véritable travail social de rue. Parmi elles, nous pouvons citer notre propre ASBL (Association sans but lucratif), le Centre congolais de l'enfant et de la famille (CCF), ainsi que des organisations comme Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue (ORPER), Œuvre de suivi, d'éducation et de protection des enfants de la rue (OSEPER), Aide aux enfants en situation difficile (AESD), Vivre et travailler autrement (VTA), Aide à l'enfance défavorisée (AED). Somme toute, ces initiatives sont nées pour faire face à la gravité de la situation que cet ouvrage se propose de cerner.

Certes le phénomène de l'enfant de la rue paraît mondial mais les pays en développement, ceux de l'Afrique en particulier, le vivent d'une façon spécifique.

Les systèmes familial et clanique sont débordés. Les familles sont devenues incapables de retenir les enfants en leur sein. Certaines d'entre elles sollicitent le concours du juge des enfants et obtiennent le « placement » de ces derniers dans les Établissements de garde et de l'éducation de l'État (EGEE)... Aussi bien dire qu'ils s'en débarrassent ! Une fois admis, beaucoup d'enfants ne reçoivent plus la visite de leurs parents... Bref, ils abandonnent leurs enfants quand ils ne les jettent pas tout bonnement dans la rue. Ce phénomène s'observe de plus en plus dans les grandes villes, et particulièrement à Kinshasa. (Azia Dimbu, 2012).

Mais qui leur lancera la première pierre ? La situation économique et sociale des parents les empêche de jouer pleinement leur rôle. La plupart se trouvent comme ligotés et réduits à assister impuissants au désœuvrement de leurs progénitures...

D'où, les mutations profondes au sein des structures traditionnelles et l'apparition d'un nouvel état d'esprit caractérisé par la « débrouille », l'égoïsme et l'individualisme. Cet état d'esprit crée ainsi pour les plus fragiles et les démunis des conditions de vie inquiétantes, l'un des facteurs majeurs à l'origine du phénomène enfants de la rue, objet de notre observation initiale.

Le climat de tension psychologique dans lequel vivent les parents (manque de logement, d'argent, de nourriture, de paix et de quiétude) les incite à l'agressivité comme c'est le cas avec le phénomène «Kuluna » à Kinshasa. Il s'agit d'un phénomène qui sera bien épluché avec détails au cours du troisième chapitre de cet ouvrage. Au fait, il s'agit d'une enquête auprès de 130 enfants en situation de rupture familiale partielle ou totale que nous avons dû rencontrer au cours de notre recherche. La matière fournie par ce groupe d'enfants a ainsi inspiré les réflexions sur le tout récent phénomène dit « Kuluna » à Kinshasa. Voilà pourquoi nous avons pensé à la révision de cette œuvre !

La société et la famille accusent les enfants d'être des « déviants », des « inadaptés ». Elles les traitent de délinquants, de voyous, de « Kuluna », de sorciers... Les enfants, à leur tour, les accusent de manquer d'équité et d'attention à leur égard : « *Bandeko na biso mususu bazali malamumu epayi na bango* ». Traduction en français : (« les autres enfants sont très bien chez eux ! »). Comment sortir de ce cercle infernal ?

Actuellement, bon nombre de recherches affirment qu'au moins 35.000² enfants vivent livrés à eux-mêmes dans les rues de Kinshasa. Organisés en bandes, ils survivent grâce au vol, à la débrouille et à la prostitution.

Il y a dix ans, c'est-à-dire en 2006, l'UNICEF et le REJEER avaient effectué un recensement faisant état de 13.877 enfants et jeunes vivant dans la rue dont 10.220 de sexe masculin et 3.657 de sexe féminin. Cinq

² Estimation de 2016.

communes avaient été ciblées, parmi les vingt-quatre que compte la ville de Kinshasa. Il s'agit de la commune de la Gombe avec 2.145 enfants, de Barumbu avec 1.453 enfants, de Kalamu avec 1.417 enfants, de Mont-Ngafula avec 1.068 enfants et de Masina avec 1.067 enfants.

En 2013, le Centre congolais de l'enfant et de la famille avait ciblé une centaine d'enfants et jeunes de la rue afin de bien continuer la démarche en rapport avec cette catégorie de personnes défavorisées. Pour y parvenir, nous devons nous assurer de l'identité de nos interlocuteurs, qui sont ces enfants de la rue ?

En effet, l'enquête menée portait sur près de cent trente (130) enfants dont quatre-vingt-cinq (85) garçons et quarante-cinq (45) filles. Leurs âges variaient entre 0 et 21 ans. Nous les avons rencontrés dans les secteurs ciaprès : Bumbu, Barumbu, Lingwala, Selembao, Masina, Kimbanseke, Makala, N'Sele et Ndjili.

À ce niveau, force a été de faire également recours à quelques statistiques issues du recensement réalisé par le REJEER et l'UNICEF. Disons sur 13.877 enfants et jeunes de la rue enregistrés, 777 soit 5% avaient entre 0 et 5 ans, 3.657 soit 26% avaient entre 6 et 12 ans et 9.454 soit 69% se situaient entre 12 et 18 ans. À ce niveau, on comprend néanmoins que le taux le plus élevé est celui des sujets dont l'âge va de 12 à 18 ans. Du point de vue de l'âge, lorsqu'on compare les données issues de l'enquête menée par le REJEER et l'UNICEF en 2006 et les nôtres qui datent de mars 2013, il y a lieu d'affirmer que la majorité des enfants et jeunes défavorisés à Kinshasa se trouve entre *l'enfance* et *l'adolescence*.

Le pourquoi de cette réédition

Après la publication de la première édition de cet ouvrage en septembre 1990, nous avons compris que la demande était forte mais le souci de chercher à cerner la vraie situation de l'enfant et du jeune congolais défavorisés demeurait énorme. C'est l'une des raisons pour les-

quelles vingt-six ans plus tard, nous avons pensé à sa réédition. Il convient de signaler que le milieu urbain de Kinshasa, considéré d'ailleurs comme un milieu à haut risque, ne cesse de montrer ses mutations en rapport avec le phénomène des enfants de la rue. Depuis plus d'un an, l'équipe des consultants du Centre congolais de l'enfance et de la famille (CCEF) a mené une étude sur un phénomène qui provoque l'insécurité urbaine à Kinshasa dénommée « Kuluna » alors inexistant vers les années 1990.

L'ouvrage actuel comprend quatre parties. La première présente l'enfant et le jeune défavorisés de Kinshasa. En un sens, il ressemble à bien d'autres enfants vivant dans les centres urbains des pays en développement. Nous évoquerons donc un ensemble de généralités suivies d'éléments caractéristiques de l'évolution du phénomène en République démocratique du Congo.

La deuxième partie explore l'étiologie de l'enfance et de la jeunesse défavorisées en milieu urbain kinois. Cette partie examine donc les principales causes qui contribuent à générer le phénomène de la rue.

La troisième partie s'étale sur une forme de criminalité connue sous le nom de « Kuluna » et bien répandue en milieu urbain kinois. En d'autres mots, au cours de ce chapitre, l'ouvrage tente de répondre à quatre questions auxquelles s'ajoute la compréhension du phénomène « Kuluna » : *Qui sont-ils ? Pourquoi sont-ils ainsi ? Que font-ils ? Que pouvons-nous faire avec et pour eux ?*

Enfin, le livre suggère des pistes de solution à la fois préventives et curatives. Tout doit se faire dans une démarche compréhensive et suggestive de façon à rendre le plus possible les parents, les éducateurs, les hommes politiques et même les enfants et les adolescents attentifs au problème.

Il faut tendre vers une intégration ou réinsertion harmonieuse de chaque enfant dans la société congolaise et dans toute la mesure du possible au sein de sa famille. Il faut réaliser que la paix, la quiétude

sont indispensables dans chaque famille et dans l'ensemble de la nation, si l'on veut parvenir à un réel progrès de l'homme congolais, de la société africaine et de l'humanité.

Cet ouvrage voudrait inspirer une collaboration soutenue entre les différentes structures d'encadrement des enfants et des jeunes. Il voudrait favoriser un dialogue franc entre cette catégorie, dite l'enfance et la jeunesse défavorisées et les adultes, entre l'école et la famille et finalement entre ces deux institutions et le pouvoir politique et administratif.

LES ENFANTS DE PERSONNE

Le problème de l'enfance et de la jeunesse en situation difficile se pose depuis des siècles. Les nombreux travaux de recherche consacrés à ce fléau le démontrent et permettent de classer les enfants et les jeunes défavorisés en deux catégories distinctes : les enfants dans la rue et les enfants de la rue, dont le critère est socio-économique. Cette catégorie se distingue de celle psychologique dont nous traitons la genèse et la portée après le cadre socio-économique.

Première catégorie: la situation socio-économique : enfants dans la rue / de la rue

La première catégorie, des enfants dans la rue se définit en fonction de la situation socio-économique. En effet, l'indigence des parents ou le décès de l'un d'entre eux ou de tous les deux, la séparation ou le divorce font que plusieurs enfants et jeunes soient abandonnés ou précipités dans la misère. Dans cette situation de désespoir et d'inoccupation, les enfants et les jeunes deviennent victimes de l'insuffisance d'instruction ou encore du chômage et par conséquent, ils sombrent dans le crime, le gangstérisme, le viol, les travaux forcés, etc.

Dans cette catégorie,

« le concept d'enfants en situation difficile couvre donc en réalité des situations diverses qui peuvent aller des enfants de rue, des enfants otages des hôpitaux, des pères (mères) adolescents (es), célibataires, des enfants en conflit avec la loi, des enfants anémiques, des enfants soldats, des enfants avec handicap, des enfants sidéens, des orphelins, ... » (Azia Dimbu, 2013, p. 57).

Ainsi, ces enfants qualifiés *d'orphelins, de sorciers, de misérables, d'enfants dans la rue (ou enfants exploités)*, se trouvent contraints de vivre soit dans la rue, soit dans des foyers d'accueil.

Enfants orphelins : Suite à la mort de l'un des parents ou des deux, ces orphelins assurent seuls leur survie. Pour pallier les souffrances et maltraitements dont cette catégorie d'enfants en situation difficile est victime, plusieurs orphelinats ont été fondés ces dernières années sur l'étendue de la RDC.

À Kinshasa, juste après l'arrivée de l'Alliance de Forces Armées Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) le 17 mai 1997, les Centres *PEKABO*³ et *Bongwana*⁴ de l'ONG l'Aide à l'Enfance Défavorisée (AED), avaient accueilli en masse plusieurs enfants et jeunes en situation économique difficile. Signalons que parmi ces enfants, certains ont été abandonnés par leurs propres mères, après l'accouchement ! Ainsi, ces centres continuent tant bien que mal à offrir à ces enfants différents services qui protègent leurs droits spécifiques et leurs besoins vitaux.

Enfants dits sorciers : Après les années quatre-vingt-dix, des centaines d'enfants à Kinshasa ont été accusés de sorcellerie. Les raisons évoquées sont d'ordre spirituel et métaphysique. Selon les études et les

³ Est un sigle en lingala qui veut dire : « Pema, Kanisa, Bongwana », ce qui signifie en français : Repose-toi, Réfléchis et Change !

⁴ Mot lingala qui signifie changement.

enquêtes qui ont été menées en leur faveur, ce groupe est pour la plupart composé d'*orphelins, misérables* ou *abandonnés*. Certains sont dans des familles refondues ou recomposées. Pour se débarrasser d'eux, le beau-père (parâtre) ou belle-mère (marâtre) évoque la sorcellerie pour les salir, les marginaliser... Pour tenter d'éliminer cette sorcellerie, d'autres sont amenés auprès des pasteurs du mouvement de réveil afin d'être exorcisés.

Enfants sous tutelle ou délaissés : Pour des raisons déjà mentionnées, de nombreux enfants vivent en dehors de leurs familles de base. Ces enfants vivent auprès des membres de familles élargies. Très peu jouissent de bonnes conditions de vie dans les foyers d'accueil (D. Thysh-Doneux, 2000, p. 209).

Enfants de la rue

En général, les journaux ont tendance à exagérer les problèmes des enfants de la rue et à confondre la réalité des enfants *dans* et *de la* rue (E. Taracena et Tavera, 1992). La littérature spécialisée en la matière qualifie la catégorie d'enfants de la rue « *d'enfants travailleurs* » (E. Taracena, 1995). Ce sont des enfants qui s'adonnent la journée à de petits métiers et qui regagnent leur toit familial le soir, parce que c'est avec l'argent gagné qu'ils se nourrissent et contribuent à l'entretien de leurs familles. Ils constituent la majorité des enfants qui évoluent dans l'environnement de la rue ou qui travaillent au service des familles.

Ces enfants sont, pour la plupart, victimes de l'exode rural et parfois, des conditions de vie précaires dans les périphéries des villes. Parmi eux, certains sont scolarisés et paient les frais scolaires avec les fruits de leur labeur.

Pour survivre, ils se débrouillent comme :

- Domestique ;
- Cireur des chaussures ;

- Vendeur ambulant des articles comme les cacahuètes, les bonbons, les cigarettes, les œufs durs, les sachets d'eau fraîche, la glace, les journaux et les revues, le pain, les fruits, la charcuterie, les biscuits, les noix de cola, etc. ;
- Bagagiste ;
- Manutentionnaire ;
- Docker ;
- « Pousse-pousseur » ;
- « Chayeur »⁵ ;
- « Loqueur »⁶ ;
- « Commissionnaire » ;
- Nettoyeur des marchés et d'autres lieux publics ;
- Gardien des parkings et des véhicules ;
- Tresseuse ;
- Plongeur dans les restaurants de fortune ;
- Lavandière ;
- Teneur des jeux de hasard ;
- Changeur de monnaie ;
- Boutiquier ;
- Garçon de courses ;
- Raccommodeur ;
- Eboueur.

En R.D.C., on peut loger dans cette catégorie des enfants et des jeunes appelés communément les « *Kadhafi* » et qui sont les vendeurs des produits pétroliers dans le marché parallèle, ainsi que les « *Romains* » qui traversent frauduleusement le fleuve Congo pour Brazzaville. Ils le font souvent la nuit par pirogue et « aident » certains trafiquants à sortir illicitement leurs marchandises du Beach Ngobila. Quant aux « *Italiens* », ce sont des fabricants et vendeurs de bijoux ap-

⁵ Vendeur ambulant.

⁶ Laveur des véhicules.

paremment plaqués en or, alors qu'ils sont faits à l'aide de cuivre. Ils usent de ruse pour écouler leurs produits (Azia, 2013).

Les enfants de personne

Les enfants de personne sont tous ces êtres humains de moins de dix-huit ans qui vivent de façon permanente dans la rue.

Un peu partout dans le monde, ces enfants portent différentes étiquettes (Azia Dimbu, F. & alii, 2017). Rwanda, « *Abana badafite kivuriri* » (sans soutien), les enfants « délaissés » (Sibomana, 1992). En kinyarwanda : « *Abasaligoma* » (voyous, sales gamins), « *Utubandi* » (les petits bandits), « *Abana b'inzererezi* » (les enfants vagabonds), « *Inkaritasi* » (dépendant de la charité), « *Amatofa* » (révoltés). Burundi : *Batimbayi* (incroyables) *Mayibobo* (vauriens), *Birobezo* (mendiants obstinés). Ouganda : *Masikini* (mendiants dormant dans la rue). République Centrafricaine : *Godolet* (enfants de rue), Kenya : *Chokora* (vivant de la poubelle). Cameroun : « *nangaboko* » (*dort n'importe où*) (Pirrot, 2004). Chez les Baoulés : « *akposuba* » (« *appartiennent à la rue* ») (Salmon-Marchat, 2004). Mauritanie Hassaniya : (« *filis de p...* ») (Combiér, 1994). Colombie *ñero* (enfant de la rue) (Merienne Sierra, 1995).

Philippe Gaberan les traite des « enfants chauvessouris », « ... des êtres mutants, n'appartenant ni à aujourd'hui ni à demain, n'étant ni du ciel ni de la terre, parce qu'ayant souffert d'un amour concédé à contre-temps » (2003 : 13).

Toutes ces appellations sont péjoratives et de nature à les « *déshumaniser* ». Ils ne sont pas perçus comme des humains, ou s'ils le sont, ils sont privés de caractéristiques humaines, et ont pour géniteur des infrahumains. Aussi, ces appellations sont-elles « *souvent des raccourcis qui satisfont le sens du pathétique* » (Douville, 2004 : 1), mais n'en disent que médiocrement sur leur univers. Comment manifester de la sympathie et en même temps de la répulsion envers les « *chegue* » ?

À cause de ce manque pressenti et qu'on voudrait bien combler, on les prend en pitié ; à cause des apparences méchantes et redoutables, on les répugne. Quelle ambiguïté !

La RD Congo et le Congo-Brazzaville retiennent deux surnoms : phaseurs et chegue.

Qui sont ces enfants ? Comment vivent-ils ?

Les réponses à ces deux questions nous obligent à interroger le recensement réalisé à Kinshasa en 2006 par le Réseau des Educateurs des Enfants et des Jeunes de la Rue (REEJER) et les écrits de quelques scientifiques intéressés par le sujet, dont Florentin Azia Dimbu (2009, 2012, 2013a et b, 2015 et 2017).

Origine

En 2016, Kinshasa compte treize mille huit cent soixante-dix-sept (13.877) enfants de la rue recensés par le REEJER, avec une supériorité numérique des garçons soit dix mille deux cent vingt (10.220 représentant 73,64 %). C'est le constat qui se dégage de presque toutes les études menées sur les enfants de la rue (R.D.C., 2006 ; Pirot, 2004 ; Monia, 2003 ; Azia Dimbu, 2009 ; 2012 ; 2013 b ; 2015 ; Gentile, 2005).

Leur répartition en tranches d'âge se présente comme suit :

- de 0 à 5 ans : 5,52 % ; - de 6 à 11 ans : 26,36 % ;
- de 12 à 18 ans : 68,13 %.

Concernant leurs origines, la majorité provient de l'ancienne province du Bas-Congo soit 24,13 %, suivi du Bandundu, 20,76 %, et de l'Équateur, 16,61 %. L'on peut expliquer cette tendance par la proximité de ces Provinces de la Ville de Kinshasa avec la facilité de s'y rendre, même à pied, sans dépenser gros sous. Leurs parents sont à soixante et deux pourcents vivants mais peut-être souvent séparés. Les orphelins ont

perdu leurs parents à la suite d'une maladie, pour la plupart, ou d'un accident.

Quant à la profession des parents, la plupart des enfants de la rue avouent que leurs parents sont sans emploi, fonctionnaires ou petits commerçants. Les autres catégories professionnelles sont quasi absentes.

Les causes engendrant ce phénomène sont multifactorielles. Dans « Facteurs explicatifs du phénomène enfants de la rue à Kinshasa », Azia (2012) en énumère six, notamment

- le bas revenu familial : 43,48 %
- le décès des parents : 26,81 %
- le divorce : 14,13 %
- le voyage : 8,33 %
- la maltraitance : 4,35 %
- la polygamie : 2,90 %.

Activités de survie dans la rue

Pour survivre dans les rues de Kinshasa, les enfants de la rue recourent principalement à l'exercice de petits jobs du genre : éboueurs, plongeurs dans les restaurants de fortune, porteurs de bagages, garde et lavage de véhicules, sarclage, lessiveuses, cireurs, ... larcins, mendicité et prostitution pour les filles (Azia, 2015). L'argent gagné est utilisé essentiellement à la nourriture et le reste pour la distraction. Les enfants de la rue n'économisent presque jamais leur argent et n'achètent pas de vêtements puisque ne sachant où les conserver.

Tout en reconnaissant la précarité de ces jobs, il convient de décrire la situation concrète de la vie dans la rue caractérisée par les atrocités de tous genres.

Voici quelques faits saillants en rapport avec les comportements exécrables de la rue et la manière dont la répression s'exerce sur les fauteurs attrapés en flagrance.

- En guise de telle ou telle autre punition, les jeunes sont obligés de manger les fruits de piment ; ou encore on les frotte sur les parties du corps les plus sensibles : les lèvres, les yeux, les oreilles et les parties génitales.
- Généralement ce sont les moins âgés qui contractent volontairement ou involontairement les « dettes » (*perte d'un bonbon, d'un gâteau, d'un pain ou d'une petite somme d'argent*) auprès des plus âgés. Et lorsque le délai de remboursement n'est pas honoré, la victime sera copieusement tabassée.
- Pendant qu'ils dorment, les jeunes sont souvent brûlés par ceux qui sont éveillés ! Parfois, le sujet dormant devient un « cendrier » des autres. Ils éteignent leurs cigarettes sur n'importe quelle partie de son corps. Ils peuvent aussi déverser sur lui la cire chaude d'une bougie allumée... En outre, ils arrivent même à introduire une tige d'allumette enflammée dans la bouche béante du dormeur...
- À l'aide d'une lame de rasoir les autres déchirent sans gêne, les habits, parfois les chaussures, des jeunes qui dorment.
- Pratiques d'homosexualité ou « *mukukule* ».

La liste esquissant l'image des abus de la rue est longue. Cette illustration permet juste de comprendre que l'enfance dans la rue est sujette à oppression tant physique que morale.

Ce qui est frappant est que le phénomène ne cesse de faire couler beaucoup d'encre et de salive jusqu'à aboutir à ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de « Kuluna ». Phénomène sur lequel on s'attèlera avec force détails au cours du troisième chapitre.

En conséquence, la vie de la rue se caractérise par un excès d'atrocités, la résignation aux intempéries, sans oublier l'anomie totale qui sévit dans les structures nationales. Le phénomène

« kuluna » trouve ainsi un terrain propice pour éclore et se développer en toute impunité.

Seconde catégorie : la situation psychologique de l'enfant

La deuxième catégorie se définit en fonction de la situation psycho-émotive de l'enfant. Une déficience physiologique ou psychologique peut servir de base à une dysharmonie du développement. Un rapport conflictuel entre l'enfant et ses parents, sa communauté, voire avec l'ensemble de la société, se trouve souvent à l'origine et peut servir de déclencheur aux troubles du développement chez l'enfant. Si les conditions socio-économiques constituent le terrain sur lequel s'inscrivent aisément des troubles du comportement de l'enfant, les facteurs psychologiques en permettent l'éclosion.

L'enfant et le jeune présentent des perturbations relationnelles très significatives, notamment : susceptibilité, impulsivité et manque de contrôle, absence de jugement et défaillance du sens moral, vagabondage et fugue, vols et suicide, prostitution et délits sexuels, conduite névrotique et trouble du comportement de type agressif vis-à-vis d'un milieu familial inexistant ou destructeur (Mukau Ebuel, J., 2006).

Nous pouvons constater avec Köhler que la déficience constitue un véritable drame sur lequel se tisse avec l'insuffisance intellectuelle et les déficits instrumentaux (sensori-moteurs) des troubles affectifs neurologiques. Ces troubles, par leur propre évolution sur un terrain déficitaire, détériorent celui-ci comme une sorte de « feed-back » permanent. En somme, moins on est intelligent, plus on est vulnérable aux traumatismes affectifs extérieurs et plus, à leur tour, ces atteintes exogènes fragilisent le développement intellectuel et celui de la personne entière (Cf. Kohler).

La Police nationale congolaise (PNC) dans ses approches : avec les opérations « *likofi*⁷ » et « *tolérance zéro* », arrive tant bien que mal à lutter contre ce fléau ; mais les résultats ne sont pas satisfaisants, eu égard à la recrudescence du phénomène et à l'augmentation du nombre d'abus.

Il convient de préciser que lorsque ces opérations avaient été lancées, de graves violations de la procédure pénale congolaise avaient été signalées par l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO). Elle avait demandé aux tenants de l'opération d'arrêter les « *Kuluna* » tout en respectant les droits de l'homme.

L'enfance en situation difficile

La rue constitue une jungle où règnent la violence et l'agression. C'est une source d'abus et d'antivaleurs. La fugue est parfois l'une des conséquences des souffrances psychologique, mentale, morale dont les enfants et les jeunes défavorisés sont victimes.

D'aucuns ne peuvent ignorer que lorsque l'enfant est victime des privations de ses droits fondamentaux, il devient exposé à toutes sortes d'abus même dans son milieu naturel qu'est la famille (Born, M. et Thys, P., 2001).

Une fois aussi confronté aux tribulations familiales, l'enfant subit des atrocités, les remords⁸, la mélancolie, la dépression, l'anxiété, la perturbation de sommeil, l'altération des capacités cognitives (déficit d'attention), la délinquance, la toxicomanie... (Salem, G., 2005).

Généralement l'oppression physique la plus fréquente s'exerce pendant le temps de sommeil⁹. L'oppression morale s'exerce presque exclusivement pendant le temps d'éveil et lorsque les jeunes ne sont pas en état d'ivresse. L'oppression physique prend toutes sortes de formes.

⁷ Mot lingala signifiant coup de poing

Dans la rue, les enfants sont confrontés à d'autres oppresseurs : les jeunes plus âgés ou plus forts qu'eux.

Voir, les enfants exploités ou misérables !

Les jeunes de la rue sont souvent considérés comme un terrain neutre où chacun s'exerce librement. Ils sont accusés de tous les maux (*voleurs, sorciers, shegués, kuluna...*).

Voilà pourquoi ils encaissent des coups physiques ou moraux qui causent des blessures parfois inoubliables. Qu'ils pleurent de douleur, on dit qu'ils feignent de pleurer pour qu'on ait pitié d'eux...

La conception entretenue veut que ces jeunes soient « insensibles » aux coups. Ainsi les plus faibles sont battus souvent de manière inhumaine.

Les coups de matraque ne se comptent pas sur eux. Souvent menotés par les forces de l'ordre, les arrestations et les tortures au cachot, les cheveux ou poils du pubis qu'on arrache, s'ajoutent à la liste déjà longue des pratiques oppressives dont sont victimes les enfants et jeunes de la rue. Quant aux jeunes filles en rupture familiale, elles aussi, sont victimes de toutes sortes de maltraitance vu qu'elles n'ont aucune protection.

En effet, quand les jeunes réalisent qu'ils sont exploités, qu'on abuse d'eux, que leurs services sont injustement ou pas du tout rémunérés par les adultes censés les protéger, mais en sont illégalement bénéficiaires, qu'on leur ravit l'argent ou les habits gagnés au prix de beaucoup de sacrifices, qu'on les injurie, les humilie ou les menace, ils finissent par développer les mécanismes d'autoprotection, quels que soient les voies, les moyens et les conséquences que cela entraîne.

Bref, quand leurs droits ne sont pas reconnus et protégés, ils en ressentent aussi une oppression morale. Ils sont lésés, frustrés dans leur être

profond sans que les actes posés à leur endroit ne constituent directement une atteinte physique.⁸

Hormis les oppressions morale et physique qui pèsent sur les enfants et jeunes de la rue sans défense, les intempéries naturelles (la pluie, le froid, les moustiques, la poussière et la chaleur) rendent également la vie de la rue difficile.

Le problème de la rue est, en effet, souvent lié à la nature et à la qualité des relations qui se tissent entre les jeunes et leurs familles ainsi que les adultes responsables (Born, M. et Thys, P., 2001).

La distance de l'adulte et son manque d'intérêt pour les problèmes de l'enfant et du jeune accentuent les phénomènes de déviance et confinent les jeunes dans une position défensive. Ce qui provoque la crise de valeurs de la société de consommation, l'émergence des formes variantes de délinquance juvénile (Id., p. 10).

Dans les lignes introductives de cet ouvrage, nous avons bien souligné que le phénomène de la rue et celui du gangstérisme urbain qui se manifestent dans les conditions les plus diverses sont universels et durent de longtemps.

Ainsi, en Belgique on parle de « *Wild devils* », en France de « *blousson noir* », en Grande-Bretagne de « *Teddy boys* », en Allemagne de « *Halb starken* », en Hollande de « *Nozen* », en Italie de « *Vitteloni* », en Afrique du Sud de « *Totsi* », à Lubumbashi de « *Waya mbar* », à Bukavu de « *Bikumbi* » (trous d'ordure), à Kinshasa de « *Ballados* », de moineaux, de phaseurs, de choqueurs, de belesi, de *délinquants*, de *gangsters*, de shegués, des enfants sorciers, enfants en conflit avec la loi.

Toutes ces appellations souvent péjoratives, auxquelles s'ajoutent celles d'enfants inadaptés, d'enfants de personne, d'enfants de nulle part, sont toutes relatives. Elles sont situationnelles et, à certains égards, abusives, car l'inadaptation de l'enfant démontre que l'adulte a échoué

⁸ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. DSM-IV-TR p-493-494-2000.

dans son entreprise et l'enfant en paye le prix. Il est victime d'une action manquée de l'adulte sur lui. Néanmoins, les recherches actuelles certifient que l'adulte n'est pas le seul responsable de l'inadaptation. Les responsabilités sont souvent partagées ! D'où l'existence des facteurs de l'inadaptation qui incombent à l'enfant lui-même, et ceux dépendant de l'extérieur.

On traite souvent ces enfants de « délinquants ». Pourtant la délinquance est une notion purement juridique et aucun tribunal ne les ayant condamnés, ils ne méritent pas ce qualificatif.

Abandonnés et livrés trop tôt à eux-mêmes, ces enfants et jeunes développent des mécanismes de survie. Qu'ils soient acceptés ou condamnés par la société. Ils exploitent leur imagination et leur force physique pour trouver de quoi subvenir à leurs besoins primaires de base.

Le Dictionnaire encyclopédique définit comme enfant et jeune de la rue, toute fille ou tout garçon n'ayant pas atteint l'âge adulte et pour qui la rue au sens large (bâtiment à l'abandon, terrains vagues, etc.) est devenue la demeure habituelle et le moyen d'existence. Il n'est pas protégé, encadré ou dirigé par les adultes responsables, en rupture d'avec sa famille et la société. Ce sont des personnes, sans référence ni abri fixe.

Ces jeunes sont généralement innocents et sans défense. Enfants non désirés, ils sont maltraités, abandonnés ; certains sont orphelins, débiles mentaux ou tout simplement révoltés. Par manque de moyens, ils exercent quelques activités lucratives : vente d'eau en sachet, vendeurs à la chansonnette, cireurs de chaussures, nettoyeurs des ordures, etc. ; *plongeurs* (ils font la vaisselle dans des restaurants populaires et vivent souvent des déchets laissés par les clients), *loqueurs* (ils lavent les voitures avec des loques) ; *gardiens* de voitures, *porteurs de colis*, *pousse-pousseurs*, *balayeurs du marché ou chargeurs* (ils cherchent les clients pour les taxis). D'autres *mendient et parfois volent*.

Un coup d'œil rapide dans la ville de Kinshasa, aux arrêts de bus, aux alentours des marchés, à la place des artistes (rond-point victoire),

à la place Kimbuta, à Ndjili, aux alentours des stades des Martyrs et Tata Raphaël, aux ravins et érosions qui menacent certains quartiers périphériques comme Kisenso, Selembao, Mont-Ngafula. L'image reflétée par ces milieux suffit pour se rendre compte de la situation dans laquelle les enfants et jeunes défavorisés se retrouvent.

Pour les décrire, les auteurs et les observateurs préfèrent aujourd'hui parler de l'enfance dite de la rue, l'enfance en situation difficile ou l'enfance en rupture familiale.¹¹

Ainsi, voyons maintenant comment le phénomène a évolué dans notre pays.

Réalité congolaise

Nous ferons ici le point sous deux aspects de la réalité congolaise en la matière : la législation et les manifestations du phénomène.

Législation

Sur le plan législatif, des mesures de protection de l'enfance ont été prévues dans notre pays dès l'époque de l'État indépendant du Congo (EIC). Ainsi, les décrets du 12 juillet 1890 et du 4 mars 1892 prévoyaient déjà la mise sous la tutelle de l'État des enfants délaissés ou abandonnés. Quatre ans plus tard, l'article 6 du décret du 23 mars 1896 et l'article 24 du livre premier du code civil prévoyaient des mesures sur le vagabondage⁹. Dans une circulaire du 7 avril 1896, le Gouverneur Général de la colonie, Monsieur Wahis, écrivait : *« j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'arrêté sur le vagabondage est pris surtout en vue d'enrayer dans les situations du Bas-Congo jusque et y compris Léopoldville, le développement de la population flottante, venue on ne sait d'où, et qui, sans ressource ne peut vivre que d'expédients.*

⁹ Délinquance juvénile, op.cit. pp.22-24

Ceux qui seraient trouvés en état de vagabondage seraient dirigés directement sur le district d'origine. Les étrangers seraient dirigés sur Boma ! »¹⁰.

En 1923, la Commission pour la protection des indigènes, créée le 5 mars 1912, étudie la possibilité d'instaurer un système de protection où les cas des jeunes seraient traités par un magistrat spécial (Kabenga, CIDEP, 1981-1982).

Vers 1936-1937, l'ampleur de la délinquance s'accroît. La sous-commission du Katanga instaure un système spécial destiné à réformer et à amender les jeunes n'ayant pas atteint l'âge adulte.

La sanction pénale « infamante » est remplacée par des mesures de garde, d'éducation et de reclassement social. Les règles de la procédure sont nettement distinctes de celles prévues pour les adultes et permettent l'individualisation de la peine.

Des raisons d'ordre moral et social justifient pleinement et suffisamment le régime instauré.

Le décret du 6 décembre 1950 prévoyait les mesures spéciales à l'égard des mineurs. Jadis, la surveillance de l'orphelin ou de l'enfant abandonné était confiée aux religieux ; mais pour tenir compte de la complexité des causes et des cas qui se présentaient, ce décret déterminait dans son article 13, aux 2^e et 3^e alinéas que le juge compétent désignerait des personnes des deux sexes ou des institutions choisies par lui, de préférence des missionnaires ou des institutions sociales publiques ou privées. Ces personnes ou organisations seront chargées, sous la direction et le contrôle de l'officier du Ministère public de la surveillance des enfants traduits en justice. Elles prendront le nom de « délégué à la protection de l'enfance » et pourront être rémunérées (La Fontaine, G., 1957, p. 28).

Enfin, le décret du 12 juillet 1954 place l'enfant abandonné et orphelin de moins de 16 ans sous la tutelle de l'État. Il crée des écoles agri-

¹⁰ Recueil mensuel de 1895 à 1896, Imprimerie de l'Etat, Boma, p. 8.

coles professionnelles appelées « Colonies d'enfants indigènes » et pour les délinquants des « Établissements de garde et de l'éducation de l'État » (EGEE) (Jean-François, 2004).

Aujourd'hui, la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 prévoit la protection sociale, judiciaire et pénale des enfants ! En voici une synthèse :

De la protection sociale de l'enfant

L'enfant a droit de connaître ses parents et d'être élevé dans la mesure du possible par eux ! Les parents ne peuvent ignorer leur enfant même s'il est né hors mariage !

Au regard de son immaturité, il est interdit d'utiliser un enfant dans les différentes formes de criminalité¹¹.

De la protection judiciaire de l'enfant

Le Tribunal pour enfant est composé d'un président et des juges, tous affectés par le Conseil supérieur de la magistrature. Ce tribunal ne s'occupe que des infractions ou manquements de personnes âgées de moins de 18 ans.

L'enfant âgé de moins de quatorze ans bénéficie, en matière pénale, d'une présomption d'innocence et d'un procès équitable¹².

De la protection pénale de l'enfant

Quiconque enlève ou fait enlever un enfant arbitrairement par violence, ruse ou menace, est puni de deux ou cinq ans de servitude pénale

¹¹ Cf. les articles 47,50 et 53

¹² Voir les articles 88, 94, 95,97, 104 et 129 de la la Loi n°09/001 du 10 janvier 2009.

! Par contre, la traite ou la vente d'enfant est punie de dix à vingt ans de servitude pénale principale¹³.

Les manifestations du phénomène

Dans ses formes contemporaines, le phénomène existait déjà au moment de l'indépendance. Nous citerons notamment l'ouvrage de P. Raymackers qui note, en 1961, l'existence d'au moins quarante-cinq bandes de jeunes réparties dans plusieurs zones. Ils s'intéressent au chanvre, à l'alcool, à la musique et au sexe. M. Clifford constate, en 1966, que le nombre des jeunes désœuvrés est croissant et que cette masse des jeunes sans occupation engloutira un jour la société dans laquelle elle ne trouve pas sa place.

Ces prédictions sont devenues des réalités sous nos yeux. Aujourd'hui, la ville de Kinshasa sombre sous des différentes menaces. Plusieurs bandits et écuries des gangsters commettent des crimes sous les effets de la drogue, des boissons au taux d'alcool très élevé (*zododo*), sans oublier le sexe et la musique avilissante (Raymackers, P., 1961).

Kadiambiye et Mpanga constatent qu'entre les années 1970-1973 une nouvelle vague de délinquants avaient envahi Kinshasa. Ils se faisaient appeler « pharmaçons » déformation de « franc-maçon » ; ces jeunes « *gourba* », « *bill* », « *yankee* », se livraient à la prostitution homosexuelle et à la violence pour en tirer des moyens de subsistance et de valorisation. L'objectif poursuivi : gagner de l'argent par tous les moyens (Kadiambiye Kaita et Mpanga Muyumba, 1988).

L'ampleur inquiétante de ce phénomène oblige à l'État, à partir de 1975 à adopter des mesures radicales. Ce fut d'abord l'arrestation et le transfert à Ekafela, dans l'ex-province de l'Équateur où ils devraient effectuer des travaux agricoles. La même opération a été reprise en

¹³ Idem, articles 161 et 162.

1976, à la différence que ce n'était plus à Ekafela qu'on les déposait mais dans leur milieu d'origine.

Une année plus tard, en 1977, apparaît le phénomène « *Ballados* » proprement dit, face auquel le gouvernement a exercé une répression atroce, allant jusqu'à cautionner l'exécution sommaire de tout voleur à mains armées. Au marché Central, des équipes des « *Catcheurs* » composaient les groupes d'intervention rapide. En septembre 1989, le procès télé et radiodiffusé de vingt bandits à mains armées et la sentence de mort prononcée à leur endroit semblait mettre un terme à la panique généralisée à Kinshasa. Mais jusqu'aujourd'hui, et malgré toutes ces mesures plus ou moins radicales, la ville de Kinshasa, les grandes places, les marchés, les parkings, les bâtiments inachevés, les ravins sont bondés d'enfants et jeunes dont l'image demeure douteuse et confuse, l'avenir incertain et flou, ne sachant où ils vont, sans perspective ni idéal.

POURQUOI SONT-ILS AINSI ?

Au cours du chapitre précédent, nous avons procédé à la description de la situation de l'enfant et du jeune défavorisé kinois. À ce niveau, cherchons à analyser l'incidence des conditions sociologiques, économiques, politiques et psychologiques sur le phénomène enfant de la rue. Sur ce, une formulation d'hypothèses susceptibles d'orienter notre quête et de nous aider à mieux cerner les principales articulations du problème est nécessaire.

Quelques hypothèses

L'hypothèse générale consiste à expliquer le phénomène par des fautes éducatives observées dans les milieux de base, c'est-à-dire dans la famille et à l'école. Cependant l'irresponsabilité des parents, l'incapacité et l'impuissance de la famille à contrôler ces jeunes et la déperdition scolaire sont les causes fondamentales qui sont à la fois d'ordre *sociologique, économique et psychologique*.

Plan sociologique

Sur le plan sociologique, il existe un rapport de causalité entre la croissance urbaine et le phénomène enfant de la rue. Les nécessités économiques et les contingences urbaines ont forcé le passage de la

famille élargie à la famille « nucléaire ». Ce changement brusque et trop rapide a débouché dans bien des cas sur l'instabilité familiale. Les divorces, les séparations, les liaisons irrégulières, la mort précoce de certains parents suite aux VIH/SIDA, par exemple, en sont les premières causes. L'effondrement des interdits, qui sont à la base de l'éducation tribale, l'éclatement de la famille élargie qui garantissait une présence affective, constante ou continue font que dans beaucoup de foyers, les enfants manquent d'affection et surtout d'encadrement éducatif.

Par ailleurs, l'école élitiste héritée du colonialisme ne prépare guère les jeunes à vivre dans leur communauté de base. Elle les déracine et les entraîne à la compétition. Ni les infrastructures d'accueil, ni les aspects didactiques n'offrent à l'élève la garantie d'un plein épanouissement. Au contraire, l'école crée des sujets inadaptés aux réalités naturelles et positives. L'effritement des valeurs morales et sociales, l'absence sinon l'insuffisance de l'encadrement et de la surveillance parentale, la baisse du pouvoir de rétention au niveau de l'école font que le désintéressement face au travail scolaire, le vagabondage, les agressions, la consommation d'alcool, de drogue, le vol, la prostitution, toutes sortes de situations malheureuses et désobligeantes deviennent monnaie courante dans les principales villes de la RDC, en particulier à Kinshasa.

Plan économique

Sur le plan économique, le criminologue allemand Franz Exner, disait que l'influence du facteur économique a été tantôt surévaluée, tantôt sous-évaluée. Cela tient au fait que ce facteur a constitué un des principaux terrains de combat entre « écoles » qui se sont opposées radicalement pendant les premières décennies de ce siècle. L'école « anthropologique » centrée sur l'individu, avait tendance à nier l'influence des conditions économiques, alors que l'école « sociologique » étudiait le problème essentiellement sous l'angle des classes sociales et accordait

au facteur économique une place peu prépondérante dans l'étiologie criminelle.

La tradition socialiste s'est attachée à définir l'influence des conditions sociales sur le taux de la criminalité. On ne peut pas aujourd'hui ignorer que les conditions économiques défavorables, notamment un logement inadéquat et surpeuplé, la promiscuité, la non satisfaction des besoins primaires, sont de nature à engendrer chez l'homme bien des formes de délinquance. Car, la privation suscite l'envie et la frustration, un fort sentiment d'injustice et de mécontentement vis-à-vis du « système » (Szabo, D., 1970).

Plan psychologique

Sur le plan psychologique, la question primordiale est de savoir comment les individus, pris dans le rythme accéléré de la ville, et confrontés aux lourdes difficultés qui imposent des conditions d'existence précaires, arrivent à s'assurer un développement harmonieux tant physique que psychique et une adaptation adulte à cette vie dite moderne ?

Dans de telles conditions, l'enfant et l'adolescent défavorisés choisissent souvent la rue et ses risques (les gangs, les écuries, les sites criminogènes, la violence, l'extorsion...) au nom de la survie. Ils y trouvent le substitut à la famille.

C'est dire que l'irresponsabilité des parents et celle de la société, l'absence ou la présence pathogène du père ou de la mère y sont compensées par la présence effective des camarades de même condition.

En effet, la rue est perçue par cette catégorie d'enfants et de jeunes comme plus « *sécurisante* », plus « *libératrice* » que leurs milieux de base considérés comme « *frustrés* » et « *coercitifs* ».

À ce niveau, une question surgit : le phénomène de la rue serait-il le fruit de la frustration, une sorte de fugue, un rejet psychologique et physique de la famille et de la société ou encore un geste de révolte de l'enfant et/ou du jeune par rapport à la société ?

Quelle que soit la réponse, ces enfants seront les parents de demain et peut être de hauts cadres dont notre société héritera. C'est une réponse qui mérite que l'on parle du contexte de la ville de Kinshasa en rapport avec le nouveau phénomène dont une catégorie des jeunes délinquants appelés « Kuluna » en sont auteurs.

Contexte de la ville de Kinshasa

Avec sa superficie de 9.965 km² et sa population d'environ 12.071.000¹⁴ d'habitants dont 60% des jeunes de moins de 19 ans, ce qui représente plus de la moitié de la population urbaine, Kinshasa est la plus grande ville de la République démocratique du Congo.

Par rapport au phénomène enfant de la rue, parler du contexte de cette ville, signifie faire allusion aux aspects suivants : *sanitaire, carcéral et éducationnel*.

1. Aspect sanitaire

La ville de Kinshasa compte trente-trois formations médicales publiques. À l'instar de celui d'autres régions du pays, le système sanitaire kinois n'est pas épargné d'irrégularités liées à la disponibilité et à la qualité des services de soins de santé.

Parmi les formations médicales publiques que cette ville possède, citons entre autres : L'hôpital général de Kinshasa (HGK) *ex-Mama Yemo*, les cliniques universitaires (CU), la clinique Ngaliema, les Centres neuro-psychopathologiques (CNPP) de Mont Amba et de Kinkole, la pédiatrie de Kalembe-Lembe, la clinique kinoise, l'hôpital de Kintambo, l'hôpital du Cinquantenaire, l'hôpital de Référence de Sanatorium, le Centre hospitalier roi Baudouin de Masina (CHRBM), l'hôpital sino-congolais de N'djli (CCN)...

¹⁴ Cf. <http://esa.un.org/unp//wup/rapa query>.

Hormis ces grandes formations médicales publiques, il existe aussi plusieurs cliniques et centres de santé privés et confessionnels, notamment, la maternité de Binza, la maternité de Sœurs de Kingasani, le centre de santé de Bandalungwa, le centre Kimbanguiste à Kimbanseke, le centre Yolo Médical, le centre de santé Elonga¹⁵ des Salutistes, le Centre médical militaire de Badiadingi à Selembao, le Centre pédiatrique de Kimbondo, le centre de santé anémique à Yolo, le Ngaliema Center, le CMK, la clinique Bondeko, le centre hospitalier Monkole, l'hôpital St Joseph de Limete, etc.

2. Aspect carcéral

La ville de Kinshasa gère deux grandes prisons, Makala pour les civils et Ndolo pour les militaires. Il existe des nombreux cachots et lieux de dépôt. Seule la prison de Makala possédait vers les années 90, une annexe pour la détention des mineurs (pavillon 10).

3. Aspect éducationnel

Ici, il convient tout simplement de signaler que le système scolaire congolais a toujours présenté depuis longtemps quelques faiblesses notamment des rentrées tardives à l'école, le cas des enfants qui ne commencent pas l'école à l'âge requis (six ans) et les pratiques de redoublement qui, d'ailleurs, ont un impact important sur la déperdition scolaire. N'est-ce pas là un facteur majeur en ce qui concerne le phénomène de la rue ?

À la question de savoir : *Qui sont-ils, ces enfants de la rue ?* On répondra tout naturellement qu'il s'agit des *enfants et des adolescents en situation difficile*.

¹⁵ Elonga veut dire en français *victoire* !

L'enfance est une période de l'évolution de l'homme qui se situe au début de son existence. L'enfance débute dès les premiers jours de vie d'un être humain et se termine à la puberté, qui marque le début de l'adolescence.

Du point de vue médical, l'enfance est composée de trois grandes périodes, hormis la période néonatale qui couvre le premier mois de vie d'un enfant. La première enfance commence avec le deuxième mois de vie et se termine aux alentours de deux ans. La deuxième enfance qui débute à deux ans se termine vers douze ans. La troisième enfance qui s'étale jusqu'à l'adolescence constitue une saison spécialement difficile à vivre.

Du point de vue psychologique, l'enfance est une période d'intenses changements. Ces changements affectent le développement physique et les habiletés motrices, le cerveau, la cognition (mémoire, raisonnement, compréhension du monde..., le langage et la capacité à communiquer, les apprentissages : lecture, musique, calcul..., les émotions et leur gestion, les relations sociales, la santé en général).

Plusieurs facteurs de risque sur la santé physique et mentale sont généralement répertoriés. L'environnement de l'enfant, sa famille, ses pairs, son environnement préscolaire et scolaire, et son environnement général influencent grandement son développement. Ces facteurs aident l'enfant à développer ses habiletés par exemple : le bilinguisme et la résilience. Mais peuvent aussi nuire à son développement normal et à son bien-être. On comprendra ici qu'il s'agit d'une étape cruciale dans le développement de l'être humain.

L'adolescence

Au cours de cette période qui va, en moyenne, de 18 à 20 ans, l'individu se caractérise par la recherche d'un héros, d'un modèle auquel s'identifier. Il aspire à la liberté et développe son esprit revendicateur. Et lorsqu'il a raté la bonne orientation il ne sait que faire.

La recette journalière moyenne des activités des adolescents est de 4.500 FC, soit environ trois dollars américains. Vu qu'ils ont du mal à épargner, certains d'entre eux recourent à la pratique de « *kobuaka carte* », une sorte de tontine. Au fait, des adultes se sont organisés dans la ville de Kinshasa pour percevoir les recettes journalières des vendeurs. Ils inscrivent leurs noms, le montant déposé, la date et la signature, sur une carte. La durée du dépôt est fonction du nombre des cases situées à l'endroit de la carte. Elle ne dépasse pas 45 jours.

Quant au retrait d'argent, il doit être signalé 48 heures avant. Ce qui est inquiétant est que ledit retrait dépend dans la majorité de cas de l'humeur des adultes « banquier(e) s » qui, très souvent, non seulement refusent de restituer l'argent, mais reportent ultérieurement la date. Parfois, les jeunes préfèrent dépenser leurs gains journaliers en s'enivrant, en se droguant, en se prostituant ou en achetant de vêtements usagers.

L'analyse psycho-sociale du phénomène enfant de la rue

Généralement le traitement quantitatif permet d'affirmer les informations statistiques des problèmes et l'interprétation qualitative des résultats oriente et humanise la compréhension ! Soumise à l'examen, elle (l'interprétation) confère un sens aux observations tant intuitives qu'expérimentales.

Dans notre cas, la question reste de savoir : comment comprendre l'apparente perception selon laquelle des enfants et jeunes de la rue, possédant des parents, affirment envier la vie de la rue ? Si aucune statistique ne peut fournir des explications adéquates à une telle préoccupation c'est alors qu'une interprétation qualitative devient indispensable.

Au cours de notre démarche sur le phénomène : « enfants et jeunes en situation difficile », le choix a été de construire une grille susceptible d'être appliquée sous forme d'un questionnaire psycho-social. Ce procédé nous a permis d'atteindre dans un temps record une population d'enfants et jeunes numériquement importante. Cette grille a été ensuite

appliquée cliniquement dans chaque cas identifié pour procéder à la vérification. De là, nous avons conclu que la méthode de l'examen clinique permet réellement de suivre, de cheminer avec et de s'intéresser à chaque cas, à la situation dont il est question. Elle n'oublie rien qui puisse apporter une information complémentaire. Elle permet d'effectuer un tour complet du problème. Jean Piaget (1972, 5-30) pense que cette méthode est la meilleure ! Car elle réunit en son sein tous les autres procédés.

En d'autres mots, le rassemblement des données nous a renvoyé à l'observation, à l'enquête psychosociale ainsi qu'à l'entretien clinique. Les données, une fois rassemblées, ont été soumises aux différents procédés de traitement.

Les traitements statistiques permettent de cerner l'ampleur du phénomène. Ainsi, le calcul mathématique du X^2 ou du T de Student s'effectue rapidement, facilite et simplifie la saisie de l'interprétation de résultats souvent nombreux et complexes.

Au fait, la principale difficulté d'approche du phénomène de l'enfant et du jeune défavorisés de la rue réside dans le fait qu'il est le produit d'une situation en pleine évolution. Il s'agit donc d'apprécier à la fois le degré de conflit entre l'enfant et la société, d'une part, et d'autre part, le mécanisme qui fonde ce conflit entre deux entités, elles-mêmes en transformation, afin d'avoir une issue qui puisse les réconcilier.

Aussi, une mixité des facteurs explicatifs s'impose.

Mixité des facteurs explicatifs

Il ne fait l'ombre d'aucun doute : deux enfants peuvent présenter un même symptôme ou adopter un comportement identique, mais, vraisemblablement, chacun y sera parvenu par un chemin qui lui est propre.

Inversement, deux enfants peuvent être exposés aux mêmes risques, mais évoluer tout à fait différemment. Dans le premier cas, nous sommes confrontés à la diversité des facteurs qui déterminent un com-

portement donné. Ils peuvent être innés, c'est-à-dire héréditaires ou psychologiques, ou acquis, c'est-à-dire économiques ou psycho-socio-culturels. Par exemple, les recherches sur la déperdition scolaire ont clairement établi qu'un échec scolaire peut être fonction du potentiel anatomophysiologique, du potentiel intellectuel, de la qualité des relations que l'élève entretient avec ses enseignants et ses camarades, tout comme il peut être fonction des conditions concrètes du milieu : difficulté de transport, de logement, insalubrité du lieu de résidence, bruits, promiscuité ou mésententes et manque de collaboration dans la famille.

Il importe, en terre d'Afrique, de signaler également que tout ce qui relève de la métaphysique, du mauvais sort, de la sorcellerie, de la télépathie, en somme, est immédiatement inexplicable.

Dans le deuxième cas, celui permettant d'observer l'évolution différente d'enfants exposés aux mêmes risques, la spécificité de la réponse peut tenir à l'âge et aux différences individuelles. Jean Piaget avait étudié l'ordre des acquisitions cognitives en fonction de l'âge du développement psychogénétique.

Par exemple, l'enfant n'accèdera à la conceptualisation du volume (vers dix ans) que s'il maîtrise celle du transvasement de la substance et du poids. Il y a une relation entre l'âge et le type d'acquisitions possible. Le même Piaget précise que cette relation tient surtout à la succession des étapes, des stades, mais elle peut varier quant au rythme.

Tous les enfants du monde rampent et s'assoient avant de se tenir debout et de marcher. Mais chacun vit ces différents moments à son propre rythme. C'est pourquoi l'enfant marchera entre neuf et dix-sept mois. S'il marche avant, il est précoce, s'il marche après, il inquiète ses parents. Mais il n'y a pas un âge fixe pour tous. Ceci montre que chaque personne constitue le produit d'une histoire singulière, particulière, donc spécifique. Personne ne peut être pris pour quelqu'un d'autre.

Ainsi, pour deux enfants nés d'une famille économiquement pauvre ou des parents alcooliques, l'un montrera des symptômes de déviance,

l'autre sera solide et deviendra le pilier de sa famille. Pour deux filles élevées dans un même milieu de promiscuité, l'une s'inscrira dans la débauche, l'autre deviendra une parfaite mère de famille.

À quoi attribuer toutes ces différences ? Loin d'inscrire notre description dans la vieille et permanente discussion sur le déterminisme « hérédité ou milieu », nous voudrions plutôt démontrer que le refuge dans la rue peut s'expliquer par une approche dynamique englobant tous ces facteurs biologiques, psychologiques, économiques et socioculturels.

Tout comme dans l'étiologie des maladies mentales, les causes sont nombreuses. On identifie généralement comme causes principales du phénomène des enfants de la rue, l'échec scolaire, l'éclatement familial, l'exode rural, la pauvreté, le chômage, les mauvaises conditions matérielles d'existence, le décès de parents, les fausses prophéties (enfants sorciers), l'influence et l'effet des médias, etc.

Toutes ces causes conjuguent donc leurs actions pour déclencher le désordre. Parmi ces facteurs multiples, les uns sont très disposants et les autres, précipitants. Toute distinction préalable doit donc être considérée comme purement théorique et didactique. L'essentiel du présent chapitre consiste à passer en revue ces facteurs multiples en les regroupant en facteurs endogènes et exogènes.

Facteurs endogènes

Par facteurs endogènes nous entendons l'hérédité, c'est-à-dire, la transmission aux descendants, des caractéristiques physiques et psychiques des ascendants et toutes les anomalies y relatives. Ces anomalies peuvent être dues à un gène pathologique, une anomalie chronique ou avoir des causes organiques qui auraient produit avant ou après la naissance une altération de la structure anatomo-physiologique du système nerveux. Par exemple, l'atrophie cérébrale, les tumeurs cérébrales, les séquelles d'hémorragies méningées, la méningoencéphalite, etc.

Facteurs génétiques

La génétique étudie la transmission aux descendants des caractéristiques physiques et psychiques des ascendants. L'homme commence sa vie sous la forme d'un œuf fécondé ou zygote, produit de l'union de l'ovule et du spermatozoïde. Cette nouvelle cellule vivante est régie par la loi de l'hérédité qui détermine les caractéristiques physiques et psychiques de l'individu.

En effet, depuis Mendel, on sait que l'hérédité ne consiste pas en une fusion des apports maternels et paternels à la façon du mélange des couleurs dans un pot de peinture ou du vin et d'eau dans un verre, mais, bien en une position des particules provenant en nombre égal du père et de la mère.

Ces particules, les gènes, sont disposées en files, forment des sortes de bâtonnets, les chromosomes présents dans le noyau de toutes les cellules (Hiernaux, 1969, p. 12). L'espèce humaine en compte 46 dont 44 forment des paires, reconnaissables sous microscope. Ce sont des chromosomes semblables dans les deux sexes.

Les chromosomes sont soumis à des opérations biochimiques : divisions cellulaires. Parmi elles, deux sont particulières. Il s'agit de la mitose opérationnelle ou la première cinèse et de la mitose réductionnelle qui constituent, ensemble, la méiose par laquelle les 46 chromosomes sont répartis dans les quatre cellules filles pour une cellule mère de façon que chacune reçoive un élément de chaque paire, donc 23 chromosomes.

Les cellules germinatives (ovules et spermatozoïde) se forment dans les glandes sexuelles (ovaires et testicules) de deux sexes. Elles ont pour rôle la transmission des caractéristiques physiques et psychiques des parents à leurs descendants. Elles déterminent notamment le sexe du jeune organisme.

En effet, si un spermatozoïde porteur d'un chromosome sexuel « X » féconde un ovule qui ne possède que des chromosomes « X » l'œuf aura un sexe chromosomique ou génétique féminin :

$$(22 + \text{« X »}) + (22 + \text{« X »}) = (2 \times 22) + \text{XX}$$

Si au contraire, il porte le chromosome Y, l'œuf sera du sexe masculin :

$$(22 + \text{« Y »}) + (22 + \text{« X »}) = (2 \times 22) + \text{XY}$$

La contribution du père détermine donc le sexe de l'enfant à naître.

C'est comme cela que sont déterminés, dès le début de la vie, les traits d'un homme. Même si les facteurs héréditaires ne suffisent pas en eux-mêmes pour déclencher un comportement pathologique et qu'ils doivent s'associer toujours à d'autres causes liées au milieu qui précipitent l'action de la prédisposition. D'où la notion du phénotype et du génotype. Le phénotype est l'ensemble des caractéristiques visibles d'un organisme : couleur des cheveux, des yeux, forme des oreilles ou du nez, taille, groupe sanguin... On considère que le phénotype est en partie l'expression visible du génotype, définissant lui, le patrimoine génétique de l'organisme composé de différents gènes héréditaires. Toutefois, le phénotype peut aussi être fortement influencé par l'environnement : la peau peut brunir sous l'effet du soleil, un membre être perdu lors d'un accident...

L'alimentation peut aussi avoir d'importantes répercussions sur le phénotype.

Joseph Wortis (1953, p. 172) estime qu'une prédisposition héréditaire est importante et facilite la réaction pathologique. Cette réaction, elle-même s'inscrit dans des conditions concrètes d'existence de l'individu. La prédisposition, affirme l'auteur, est loin d'être une cause déterminante. Elle n'agit que quand d'autres facteurs externes agissent aussi.

Un enfant conçu au moment où l'un de parents souffre d'une maladie transmissible génétiquement sera prédisposé à en souffrir, car il aura reçu d'un de ses parents le gène pathogène.

C'est le cas des enfants nés des parents alcooliques, toxicomanes, tuberculeux, syphilitiques ou souffrant d'encéphalite. Les anomalies chromosomiques peuvent également être à la base de la dysharmonie du développement. C'est le cas de la trisomie 21 appelée aussi, mais à tort, « *mongolisme* ». Par une erreur de la division cellulaire un être se retrouve avec 47 chromosomes au lieu de 46. Ce chromosome en surplus suffit pour altérer la croissance d'un être, aussi bien sur le plan morphologique qu'intellectuel. Les aberrations chromosomiques sont lourdes de conséquences sur le développement des individus. Les recherches scientifiques concernant la genèse des maladies mentales ont confirmé l'existence de dispositions héréditaires.

Dans son rapport rétrospectif sur l'ensemble des cas traités au Centre Neuro Psychopathologique du Mont– Amba, le Professeur Mpiiana (1981, p. 5), constate qu'en 1980, sur six cent quatre-vingt-neuf (689) cas hospitalisés le facteur hérédité a joué, soit chez les parents directs, soit chez les collatéraux, dans plus d'un cas sur quatre.

Le cas du daltonisme, une incapacité héréditaire de percevoir les couleurs vertes et rouges, constitue une évidence. Cette déficience se transmet de père en fils.

Facteurs organiques

Les progrès de la médecine, spécialement ceux réalisés dans le domaine obstétrique, améliorent sensiblement les conditions de l'accouchement. Les accidents qui peuvent toujours survenir, notamment l'asphyxie prénatale par la carence en oxygène, la détresse respiratoire, la souffrance fœtale... peuvent occasionner des dommages permanents au système nerveux de l'enfant.

De nos jours, la déficience et l'arriération mentale, comme certaines formes de psychose organique, proviennent souvent de lésions organiques au cerveau. Les travaux de Luria (1974), ceux de Mises (1975) et d'autres organicistes leur imputent d'ailleurs l'entière causalité. Personne n'ignore que des enfants handicapés légers, moyens ou profonds présentent tous des difficultés d'adaptation à leur milieu.

Une déficience au niveau de l'intelligence peut compromettre l'insertion sociale normale d'un individu. Les sages-femmes, les accoucheuses, les médecins obstétriciens et les mamans doivent donc rechercher la qualité maximum des soins à l'accueil du nouveau-né. Cela aiderait de nombreux enfants à se prémunir contre les échecs scolaires, la délinquance, la marginalité, etc.

Facteurs exogènes

Les facteurs exogènes sont ceux qui ne sont pas directement liés au fonctionnement physiologique de l'organisme ni au bagage héréditaire, physique ou psychique de l'individu. Ils font partie de l'environnement, mais peuvent avoir pour effet de perturber le psychisme et la volonté. Si nous devons citer chacune de ces conditions, la liste serait très longue. Nous pouvons cependant en relever les paramètres les plus significatifs, soit : la famille, l'école, l'urbanisation, les médias, les facteurs socio-économiques, l'action de l'Église et celle de l'État.

La famille

De nombreuses études ont été menées sur la famille en Afrique et en République démocratique du Congo. Des sociologues, des anthropologues, des théologiens et des travailleurs sociaux ont tenté de définir les mécanismes qui la fondent, l'orientent et président à sa transformation mais parfois aussi à sa disparition. Il existe mille et une manières d'aborder la famille :

- La famille comme institution légale et juridique ;
- Comme unité de production économique ;
- Comme organe de transmission (des biens fonciers ou immobiliers, des valeurs morales, éthiques, civiques, etc.).

Certains chercheurs placent l'accent sur le rôle du père et de la mère dans le processus d'adaptation et socialisation des enfants. C'est ceci qui nous intéresse le plus dans la présente section.

Nous sommes confrontés à l'importance de l'équilibre de la sécurité et de la stabilité de la vie familiale dans le processus d'insertion de l'enfant dans la grande société. Nous pensons que c'est dans la famille que l'enfant apprend à être équilibré, entreprenant, compréhensif, juste, confiant, sûr de lui-même.

Il importe donc d'étudier de très près les principales fonctions, les rôles et les attitudes des parents et des adultes qui accompagnent l'enfant depuis sa prime enfance.

Dans la société africaine traditionnelle, voire aujourd'hui encore, la famille joue un rôle très important. Sa composition est variable. Patrilineaire ou matrilineaire elle peut regrouper en son sein les enfants, les cousins, les oncles, les tantes, les neveux et nièces, descendants d'une même souche masculine ou féminine selon le cas. Tous ses membres vivaient jadis dans un système très cohérent et dynamique que R.D. Laing appelle le « *nexus familial* ». Des multiples inter-relations les soudaient les uns aux autres. La vie n'avait de sens qu'à l'intérieur du *nexus familial* où tout trouvait son explication. Une vie individuelle et singulière y était inconcevable. Le groupe cherchait davantage à intégrer ses membres qu'à les exclure. Chacun n'avait des comptes à rendre qu'au groupe, et celui-ci avait le devoir de protéger chacun de ses membres. Ce fut un groupe primaire d'appartenance et d'appropriation.

La famille élargie pouvait facilement assurer un encadrement efficace aux parents comme aux enfants. L'éducation d'un enfant était l'affaire de toute la famille. Le jeune évoluait, dans le contexte social et

éthique, pris en charge à tout moment de son existence par la communauté et ses institutions. Il devait en revanche intérioriser toutes leurs exigences.

Dans les grandes agglomérations et métropoles comme Kinshasa, Abidjan, Dakar, Johannesburg, Nairobi, Alger... se dessinent actuellement des tendances nouvelles dues aux diverses transformations apportées par le monde dit moderne.

Les familles sont écartelées entre un passé traditionaliste et les exigences du modernisme. La famille élargie s'est restreinte, entraînant un rétrécissement des relations affectives et un isolement. La famille traverse une crise d'identité et est profondément remise en question.

Nous devons noter avec Benett et Jellife (1964) que les problèmes sociaux résultent, en grande partie, de l'échec du processus de socialisation soit à l'intérieur de la famille elle-même, soit dans la relation entre la famille et la communauté, incapable de s'adapter aux changements et à répondre aux nouvelles conditions de la vie urbaine.

Beaucoup d'études ont identifié les lacunes de la vie de famille comme sources de délinquance, sans prétendre toutefois que la famille serait en elle-même source de la délinquance, mais plutôt que certaines réalités vécues dans le noyau familial contribuent à favoriser un tel comportement. Ces lacunes s'observent autour de trois thèmes : rationnement affectif, perturbation des rôles parentaux et le statut précaire de la famille.

Rationnement affectif

Dans notre société, l'enfant a toujours constitué une précieuse valeur. C'est pourquoi la société s'organise, se prépare pour l'accueillir, en tant que nouveau membre qui vient s'ajouter et transformer le groupe. Il est source de joie pour tous et reçoit en retour affection et amour de la part de son entourage. C'est toujours un plaisir d'observer le mode de

communication qui existe entre un nouveau-né et sa mère, spécialement lors des tétées.

C'est par petites doses seulement que s'installera la distance psychologique entre les deux. Les premières semaines après l'accouchement, la maman restera le plus souvent très proche du bébé. Après elle s'en éloignera un peu pour aller à la cuisine, puis effectuer de petites commissions. Et c'est plus tard seulement qu'elle pourra se rendre au marché. Au retour de la course, sa première question sera : « *A-t-il (elle) beaucoup pleuré ?* ». Son cœur reste à la maison, au berceau. Malheureusement, des nombreuses études décrivent la situation d'enfants privés d'affection même dans leur famille.

En décembre 1980, par exemple, à la maternité de l'hôpital cantonal de Genève naissait l'enfant d'une jeune mère primipare. Immédiatement après l'accouchement, la jeune maman affichait une aversion pour son enfant, elle refusait de le toucher, de le laisser téter, de prendre soin de lui. Nous avons très vite compris que cette jeune dame n'attendait pas un être humain mais plutôt une poupée, un jouet dont elle pouvait disposer comme elle voulait sans avoir vis-à-vis de lui des responsabilités et des devoirs.

Il existe beaucoup d'enfants ainsi refusés, asphyxiés, haïs, accusés à tort de sorcellerie et rejetés dès leur naissance, voire avant.

Mutenke Ngoy Maïte a écrit dans *Pladoyer pour enfant* une série de poèmes. Le neuvième poème est particulièrement significatif :

« Non loin de lui dans ce bidonville m'interpelle l'enfant non désiré, rescapé de multiples tentatives d'avortements, refusé dès que son germe si faible, un matin propulsa la première nausée dans cette femme épuisée¹⁶ ».

Ladain Kandji a écrit dans *L'enfance fragile* un poème tout aussi édifiant sur ce sujet :

¹⁶ MUNTENKE NGOY Maïte, *Pladoyer pour l'enfant*, Inédit. Kinshasa n° IX.

« Abandonné à son triste sort, cet être fragile ne voit que dehors, douleur au cœur, regard sans rancœur, ce petit enfant s'est livré à lui-même ! Haï de tous et personne ne l'aime ! Ne sachant que faire, il bat son propre fer en attendant l'enfer¹⁷... »

La relation affective joue un rôle pivot dans le développement du sentiment de respect de soi chez l'enfant. Des mots comme *méchant, lambin, mauvais, ridicule, imbécile et maladroit* suffisent pour bafouer le sentiment de dignité personnelle de l'enfant. Des phrases comme : « *tu ne feras rien* », « *tu me fais honte* », « *tu es stupide* » contribuent également à la formation de l'image que l'enfant acquiert de lui-même. Une fois que l'enfant devient victime des attaques continues, un sentiment de manque de respect (même s'il n'est exprimé verbalement) ou de négligence affective s'installe. Et l'enfant grandit en se sentant honteux et insatisfait de lui-même. De petites graines de pessimisme germent ainsi dans son esprit ; il se dira qu'il n'est que bon à rien.

Logiquement, les parents doivent encourager le sentiment d'estime de soi et de l'autre chez l'enfant par une tendre préoccupation sur ce dernier. Personne n'ignore que l'enfant a toujours eu besoin d'amour pour sa bonne croissance.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'enfance et de la jeunesse défavorisées concluent à une corrélation positive entre la délinquance juvénile et le contexte familial.

Carle Bach a observé dans une étude menée à Nairobi sur la prostitution des enfants que l'âge moyen de ces enfants jeunes est de 15 ans.

Certains commencent dès 10 ans, d'autres à 19 ans, mais l'âge de 13 à 16 ans semble être un âge critique. Carle Bach constate une faible proportion d'enfants illégitimes parmi ces jeunes prostitués. Alors, il s'exclame :

¹⁷ KANDJI Ladain, Extrait d'un vers de son œuvre poétique sur l'enfance (œuvre inédite).

« il est clair que nous avons moins à faire à des jeunes filles dépravées qu'à des jeunes filles privées, à qui ont été refusées, sans qu'elles n'y soient pour rien, la sécurité et la stabilité d'une vie familiale normale » (Bach, C., 1962).

Rôles parentaux

Les rôles joués par les parents dans la vie sont diversifiés et surtout fondamentaux. Diversifiés parce qu'ils sont fonction des rôles que les différents statuts confèrent aux parents. Fondamentaux parce que les parents interviennent dès le début de la vie. Tout brouillage dans l'accomplissement de ces rôles peut occasionner des perturbations dans le développement de l'enfant.

Avec Louise Pépin, nous affirmons que l'amour maternel est aussi nécessaire que la nourriture, sinon même davantage. Premier amour. Amour absolu. Pour l'enfant, la mère est le prototype de l'amour qu'il portera à autrui tout au long de sa vie. Sans nul doute, son attitude devant l'autre sera essentiellement marquée par cette relation avec ce premier autrui qu'aura été sa mère. La sécurité rencontrée dans le giron maternel fonde le développement psychique tout entier.

Bref, la mère initie la valeur de l'individu en devenir, elle fraye le chemin à son développement et consolide sa sécurité. Cela suppose de sa part non seulement un ensemble de soins matériels mais aussi un rapport affectif qui a sa source dans la manière d'être et l'affection prodiguée.

Freud et Ortigue dans l'étude du complexe d'Œdipe essayent d'élargir l'horizon en affirmant que l'enfant n'a pas nécessairement besoin de sa mère mais d'un adulte qui peut lui servir de modèle d'identification. Ortigue conclut même qu'en Afrique, c'est l'oncle qui constituerait la figure principale d'identification (Cf. Ortigue, 1973, p.65). Et Jean de la Tour l'appelle : le père de la mère !

Pourtant les jeux de la petite fille révèlent essentiellement de l'imitation des rôles joués au foyer par la mère. Entre trois et cinq ans, elle fait semblant de préparer de la nourriture, elle joue à la mariée, elle porte sur son dos un morceau d'étoffe, de bois, une poupée... elle joue à sa mère. Par contre, l'opposition que vivra la jeune fille dans sa relation avec sa maman sera tisonnée par la qualité de la relation qu'elle observera dans la vie de ses parents.

« *Œdipe, sans le savoir ni le vouloir, tue son père et s'unit incestueusement à sa mère.* » En d'autres mots on dira : c'est parce que Œdipe a observé vivre sa mère en intimité avec son père qu'il a développé la haine qui l'a conduit au meurtre du père. Si cette relation n'avait pas existé, le crime aurait été impossible.

Il est important pour l'enfant de percevoir la vraie relation, mari – épouse pour pouvoir confirmer son identité et préfigurer les rôles y afférents.

Notre analyse du phénomène de plus en plus envahissant des enfants de la rue et des jeunes délinquants à l'instar des « kuluna » nous place devant une évidence : plusieurs enfants et jeunes de la rue sont proprement privés de l'affection maternelle. Ils vivent de surcroît en marge de toute « autorité », jadis symbolisée par le père, mais aujourd'hui bafouée quand elle n'est pas simplement inexistante.

La carence paternelle à cet égard est ressentie par le garçon comme une frustration contre laquelle il réagit par un refus de l'identification. Ce rejet du père symbole de l'autorité entraîne *ipso facto*, le rejet de la société tout entière contre laquelle, l'enfant dirigera ses attaques, ses critiques et son agressivité. Le phénomène dénommé « kuluna » est la preuve de ces affirmations.

Pour dissimuler leur pauvreté matérielle, plusieurs pères quittent tôt le domicile et le regagnent tard lorsque tout le monde dort. Aussi, sommes-nous confrontés à l'absence de dialogue, à la démission, au laisser-aller. Par ailleurs, les nombreuses frustrations essuyées au cours

de la journée prédisposent les parents à toute sorte de tensions psychologiques. Celles-ci peuvent générer des comportements et des attitudes d'agressivité et fatigue mentale. Elles détruisent la paix et la quiétude de la famille.

Nous savons aussi que 90% des mères travaillent. Elles exercent toutes sortes de professions, surtout dans le commerce. Elles passent leurs journées dans différents marchés de la ville. D'autres voyagent régulièrement vers l'intérieur du pays ou à l'étranger : Belgique, Bénin, Dubaï, Congo Brazzaville, Togo, Angola, Lufu, Matadi, Goma... Elles exercent des métiers qui les retiennent toute la journée de 7h30' à 15 heures, voire, plus tard, à 17 heures, hors du foyer. Comme le père obéit pratiquement au même rythme du travail, les enfants passent la journée seuls.

Mungal (p. 428) note :

« dans la civilisation industrielle qui est la nôtre, le travail industriel retient les parents loin de la maison, donc des enfants et cette situation recèle bien des conséquences fâcheuses. Les enfants ainsi privés de tout contrôle parental, abandonnés à eux-mêmes, ne trouvent leur salut que dans la compagnie d'autres enfants avec qui ils partagent la même tragédie d'abandon. »

S'ils ne se réfugient pas dans la vidéo, leur domaine de prédilection est la rue avec tout ce qu'elle comporte, de divertissements qui séduisent ces enfants privés de direction familiale.

Statut familial précaire

Nous pouvons définir comme précaires ces quatre catégories de foyers :

- *les foyers inexistantes,*
- *les foyers instables,*
- *les foyers détruits,*

- *et les foyers circonstanciels.*

1. Le foyer inexistant

Lorsque l'union conjugale n'a jamais été célébrée, l'on parle de foyer inexistant. Les conjoints vivent séparément et un seul a la garde des enfants. C'est souvent le cas des filles-mères, des prostituées et des enfants issus de « deuxième bureau¹⁸ ».

Le père est absent ou il joue seulement le rôle de « papa gâteau » qui apparaît occasionnellement pour apporter un petit cadeau ou simplement chercher sa marionnette. Les enfants l'appellent « Tonton ». Il est généralement généreux, gentil et détendu.

2. Les foyers instables

Les deux conjoints sont présents mais vivent dans la mésentente. C'est le cas des foyers où les époux sont en instance de divorce. C'est aussi fréquent dans bien des mariages polygames. Les enfants vivent dans l'insécurité et préfèrent désertier le toit familial pour se réfugier chez un autre membre de la famille.

Aujourd'hui à Kinshasa, il est devenu très difficile pour certaines familles de supporter les loyers dont le coût moyen est situé entre 20 et 50 USD par mois. Les camps ont émergé récemment dans la ville et le tout dernier comptait 47 familles sans abri. On peut donc affirmer que c'est une autre raison pour laquelle certains foyers sont devenus inexistant.

3. Les foyers détruits

Ils sont caractérisés par l'absence physique de l'un des conjoints. Suite à l'abandon, au divorce ou à la mort d'un des parents. Si la sépara-

¹⁸ Une métonymie désignant la deuxième femme d'un polygame irrégulier. Comme l'État ne reconnaît qu'un seul mariage monogamique, la femme qui accepte de cohabiter avec un homme marié est appelée « deuxième bureau ». Elle est installée et entretenue par un seul amant.

tion a eu lieu au moment où les enfants sont encore d'âge tendre, ils vont grandir en l'absence d'une des figures parentales.

Les analyses de Malongo Nkodi Ankutu¹⁹ sur les orphelins sont éloquentes à ce sujet.²⁰ Il y a quelques dix ans que plus d'un foyer ont été détruits suite à la ruée des parents vers le diamant de l'Angola. À la recherche de l'eldorado, les hommes et les femmes ont abandonné des milliers d'enfants à Kinshasa.

4. Les foyers circonstanciels

Sont ceux qui accueillent les enfants et les jeunes ayant quitté leurs familles d'origine (pour des raisons d'études, par exemple).

En raison d'absence d'écoles ou des sections préférées, des nombreux enfants et jeunes quittent tôt leurs familles d'origine pour aller vivre en internat, dans une famille amie ou dans une maison locative avec deux, trois, voire une dizaine de compagnons. Ils s'organisent et vivent ainsi en groupe loin de leurs parents. Dans ces conditions, des comportements répréhensibles sont parfois observés et compromettent le développement harmonieux de ces jeunes êtres en pleine crise d'identité juvénile.

Les différents éléments anxiogènes en rapport avec chacun de ces types de foyer n'offrent pas à l'enfant et au jeune un cadre sécurisant et équilibré dont les nombreuses études sur l'enfant de la rue soulignent l'importance. L'enfant a besoin de l'amour, de la sécurité, de la protection et d'un modèle d'autorité pour se développer harmonieusement. Les enfants et les jeunes qui souffrent d'un vide éducatif sont en état de jachère.

La qualité des relations familiales détermine grandement l'avenir de l'individu au sein de la société. « Saines, elles atténuent les trauma-

¹⁹ Enfants vulnérables de Kinshasa, Rapport de Recherche, mars – juin 1999 p. 34.

²⁰ Malongo Nkodi Ankutu : L'orphelin africain, contribution à l'étude de l'enfant placé en institution, à paraître.

tismes psychologiques les plus douloureux ; médiocres, elles amplifient le plus minime d'entre eux » (POROT, M., 1973, p. 77.)

Notons que les situations sont identiques chez l'adulte qui quitte sa famille d'origine pour des raisons d'études universitaires.

L'école

L'école moderne en Afrique vit un état de crise aigüe qui trahit l'inadaptation des systèmes d'éducation de type classique. En effet, érigée et établie sur le modèle occidental précisément de type colonial, l'école africaine est incapable d'assumer pleinement les objectifs d'une Afrique à l'heure de sa transformation politique, socio-économique et culturelle. C'est-à-dire que pour intégrer effectivement les jeunes à l'emploi et aux structures de production, cette école se révèle impuis-sante.

L'école africaine, et plus particulièrement celle de la République démocratique du Congo, malgré de petites améliorations constatées, continue à montrer ses propres failles. Elle génère un type de développement. Elle s'alimente à un système de valeurs et elle produit un type d'aspirations contraires à celles de la révolution de la modernité. Slogan politique en vogue dans notre pays ! Or, la Constitution congolaise prévoit que le système éducatif ait pour finalité la formation des hommes et des femmes compétents, imprégnés de valeurs humaines, morales, éthiques, spirituelles, civiques ; créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société congolaise démocratique, solidaire, prospère et pacifique.

L'école de type occidental et colonial impose le français comme langue d'éducation, d'instruction et d'insertion sociale. Elle privilégie l'élite à la masse et l'individu au groupe. Ces programmes à contenu presque exotique laissent peu de place à la culture africaine, pourtant riche et diversifiée !

Ainsi, le nouveau civilisé, le lauréat de l'école de type occidental dit moderne, se sent étranger à lui-même et aux siens. Il possède la langue

de sa nouvelle classe et est tout disposé à entreprendre une carrière « des services » dans un bureau spacieux et climatisé (...).

Les attitudes des parents contribuent à alimenter le mythe scolaire. La plupart d'entre eux obligent leurs enfants à réussir par tous les moyens. La réussite scolaire est l'affaire de toute la famille. Elle symbolise le moyen par lequel la famille pourra se hisser d'un cran dans la hiérarchie sociale.

Notre thèse sur « la déperdition scolaire au Zaïre : rejet scolaire et social » (Masiala ma Solo, A., 1981), avait analysé le phénomène en termes de pathologie scolaire et sociale. Elle dénonçait la pression psychologique que les parents exercent jusqu'à ce jour sur les enfants et les aspirations des parents divergeant souvent de celles de leurs enfants, lesquelles influencent le taux de déperdition scolaire dans notre pays. Beaucoup de parents en effet choisissent l'école, la section et l'option à la place de leurs enfants. Les parents considèrent d'abord le débouché et les bénéfices que tel diplôme peut procurer et sont très peu attentifs aux compétences, aux aptitudes et aux désirs de celui ou de celle qui doit entreprendre effectivement les études. Tout échec à l'école est dès lors considéré comme un échec familial. Ainsi l'enfant rejeté par l'école, ou celui qui ne s'inscrit pas dans le projet de la famille trouve son « refuge » dans la rue.

Un grand nombre de jeunes de notre temps vivent ainsi hors du système d'instruction. La déperdition scolaire, dont l'ampleur augmente d'année en année est devenue alarmante, et demeure un facteur important de marginalisation et de déviance.

L'enseignement ne se définit plus en termes « d'acquisition des savoirs ou des connaissances » que ceux-ci soient linguistiques ou scientifiques. Mais plutôt il se définit en termes « d'acquisition des savoir-faire », des comportements et attitudes dynamiques, des méthodes et techniques pouvant servir dans beaucoup de situations. Ces comportements transcendent les simples savoirs et permettent aux apprenants d'être

capables de continuer à apprendre, à se former, à chercher, à créer, à trouver les innovations, les solutions originales aux différents problèmes rencontrés dans leurs milieux concrets de vie (Yawidi Mayinzambi, J.-P. 2008, p. 23).

Les jeunes que l'école déverse dans la rue sont, la plupart, sans formation professionnelle, donc inemployables dans les structures sociales telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Chaque année, ils alimentent le flot toujours impressionnant des chômeurs, des dégoûtés, des aigris, des anxieux, des sans-lendemain, des hors-la loi en puissance qui vont, à plus ou moins brève échéance, gonfler les rangs des vrais délinquants, des prostitués, etc.

Sur ce, on peut se demander : l'école Africaine moderne et Congolaise en particulier arrive-t-elle à remplir son rôle d'intégration des jeunes dans la société ? À ce que l'on sache, elle n'arrive pas à prendre en charge tous les enfants. Et parmi ceux qu'elle prend en charge, très peu arrivent en fin de cycle.

Entre le primaire et l'université elle éjecte plus de 70% des jeunes que la société lui confie. Quel gaspillage de ressources et d'énergies en regard des objectifs du développement ?

La ville

Nous pouvons redire avec Jean Marc Ela (1983, p. 208) que le processus d'urbanisation s'est opéré historiquement selon un modèle calqué sur les rapports entre le capital européen et l'Afrique. Ainsi, la ville africaine est la projection de ce rapport dans le temps et dans l'espace. Avec Ela, il devient impératif de considérer la naissance de la ville africaine dans l'étude de tout phénomène qui touche à la vie des Africains en mutation.

En effet, si l'on veut comprendre la société africaine dans son devenir avec ses tensions et ses conflits internes, il n'est plus possible de

laisser hors du champ l'étude de multiples problèmes posés par l'essor urbain.

Pour saisir la logique de fonctionnement de la vie en milieu urbain, nous disposons d'une pléthore d'études urbaines en liaison avec les bouleversements de la société africaine.

La ville, cet espace des grouillements humains et de phénomènes nouveaux, se constitue en lieu de dissolution ou de crise de rapports sociaux traditionnels. C'est ici où se joue le sort de la tradition africaine (Yawidi, J.P., *op.cit.*, p. 108). La ville est devenue en même temps un véritable carrefour et un centre de gravitation. Des nombreuses recherches lui sont consacrées²¹.

Parmi les problèmes les plus cités, mentionnons la galopade et l'explosion démographique, l'exode rural tous les jours plus alarmant, le « squatting », le développement des zones satellites et des zones annexes sans parler des bidonvilles et autres ghettos.

De même, la vie de l'enfant africain en milieu urbain présente des aspects forts divers, elle est conditionnée par la fortune et la situation sociale de la famille, la religion et la moralité de l'entourage, les médias, le niveau d'éducation des parents, les soins qu'ils prodiguent à leurs enfants, leur présence auprès d'eux, ou leur absence, leur scolarisation, etc.

²¹ Cf. Les études publiées sous la direction de G. BALANDIER sur la sociologie des mutations, *Anthropos*, 1970. À titre indicatif, signalons notamment l'ouvrage de J. DENIS, *Le phénomène urbain en Afrique centrale*, Bruxelles, 1958 ; de L. KENNETH LITTLE, « La ville dans l'Ouest africain » in *Diogenes*, n°29, 1960 ; *L'urbanisation, ses problèmes sociaux et économiques*, Rapport du séminaire de Nairobi, du 26 novembre au 6 décembre 1967 ; de P. VENNETIER, *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, 1976 ; « villes africaines », 1982 ; de J. BUGNICOURT, « Quelle alternative urbaine pour l'Afrique? », in *Environnement africain*, vol.II ; n°3, 1976. Voir aussi les publications du laboratoire « connaissance du Tiers-Monde », Université de Paris VII: *Histoire des villes et des sociétés urbaines en Afrique noire*; tome 1, *Les villes précoloniales*, 1981; tome 2, *les villes coloniales*, 1982.

Croissance démographique de Kinshasa

En 1889, la ville de Kinshasa s'étendait sur 115 hectares et comptait 5.000 habitants. Vers 1919, 14.000 habitants occupaient une superficie de 650 hectares. En 1945, la population est passée à 90.000 habitants. En 1951, elle atteignait 200.000. Neuf ans plus tard, en 1960, 400.000 habitants étaient repartis sur 5.500 hectares.

À ce niveau, un tableau issu d'une étude menée par Matthieu Kayembe wa Kayembe, Mathieu de Maeyer et Eléonore Wolff sur la croissance urbaine à Kinshasa a retenu notre attention.

Tableau 1: Population, étendue et densité de Kinshasa

<i>Date</i>	<i>Population</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Densité (hab/ha)</i>
1960	400000	6800	59
1967	901520	9470	95
1969	1051000	12903	81
1973	1323039	14600	91
1975	1679091	17992	93
1981	2567166	20160	127
1984	2653558	26000	102
1995	4719862	31007	152
2000	6000000	39518	151
2005	7500000	43414	173

Ce tableau atteste que la population de Kinshasa passe de 400.000 habitants en 1960 à 7.500.000 en 2005 ; alors que la surface bâtie s'étend à 6.800 ha en 1960 contre 43 400 ha en 2005. La densité de la population triple entre 1960 et 2005 en passant d'environ 60 hab/ha en

1960 à 170 hab/ha en 2005 ; dans l'ensemble, la ville s'étend et se densifie²².

Aujourd'hui, selon les estimations, la population kinoise aurait atteint 12.071.000 habitants sur une étendue de 9.965Km². Avec son taux de croissance annuelle de 6,8% et celui d'occupation de 777 habitants/Km²²³, la ville de Kinshasa compte au moins 60% de la population jeune. Ainsi, le problème se pose sur la contenance et la dissémination de cette forte concentration démographique, d'ex-zones annexes, non planifiées, comme : Bumbu, Kisenso, Kimbanseke, Makala, Masina, Mont-Ngafula, Kasangulu, Kinsuka converties en zones urbaines et se développent jusqu'à l'étouffement dans tous les sens, dégradant sérieusement la morphologie générale de la ville de Kinshasa.

Exode rural

Mille et une raisons poussent les jeunes gens des villages à immigrer vers la ville. Mirage de la cité, besoin de formation plus poussée, besoin de s'affranchir des conditions de travail rural, etc. Ils arrivent confiants dans les liens de solidarité familiale.

Mais ils ne tardent pas à déchanter car, bien vite, ils se rendent compte que personne ne veut les recevoir, personne n'entend les prendre en charge, tout le monde les renie et les rejette. Ils ont oublié qu'en ville, la vie quotidienne est beaucoup plus onéreuse qu'au village (*les emplois rares et peu sûrs, le chômage très répandu, les écoles surpeuplées et les études coûteuses*).

²² M. Kayembe wa Kayembe, Matthieu De Maeyer et Eléonore Wolff, Cartographie de la croissance urbaine de Kinshasa entre 1995 et 2005 pp.439-456. Parmi les auteurs qui ont aussi effectué des recherches sur la démographie de la RDC en général et celle de Kinshasa en particulier nous citerons : Matota Mbuila, en 2001 ; Delbart en 2002 ; Yebe Musieme Beni en 2004 et Lelo Nzuzi en 2008.

²³ L'un des dix taux les plus élevés du monde, selon les Nations Unies.

L'argent gagné à titre individuel est considéré comme une propriété privée et sera aussi dépensé à titre individuel ! Partout, l'individualisme a élu domicile et l'égoïsme a conquis les cœurs. L'on travaille pour soi-même et pour sa famille immédiate, non pour la communauté de son village d'où l'on vient.

La solidarité africaine, naguère perçue comme une valeur morale inaliénable, une valeur humanitaire et humanisante, est partout décriée, fustigée, reniée, foulée aux pieds. Bien facilement on l'associe au parasitisme et on la perçoit comme antiéconomique. Tout le sens communautaire se désagrège dans la ville.

Malgré ces nombreuses difficultés de la vie en ville, les villageois récemment arrivés y demeurent. Ceux qui arrivent en ville ne peuvent plus revenir au village. Ils ont honte, soit habités par la crainte de rentrer dans un milieu quitté pour des raisons de sorcellerie ou pour avoir transgressé la norme de la famille. La migration continue et s'accélère et toute cette population, formée surtout de jeunes gens, est entraînée dans cette lutte pour la survie et celle de la famille.

Les médias

Les médias ont une influence déterminante sur la société en général et sur la jeunesse en particulier. Les journaux, la radio, la télévision, le téléphone portable, l'internet, l'ordinateur, les tablettes, le cinéma, la vidéo font partie intégrante de la vie quotidienne et ont le grand mérite d'informer les masses populaires. Les nouvelles technologies de la communication contribuent à la transmission rapide de l'information aussi bien qu'à une meilleure compréhension entre les nations. Grâce à ces avancées informatiques le monde est devenu aujourd'hui un village. Toutefois, elles peuvent provoquer une rupture d'harmonie entre l'individu et sa société.

À travers des supports mis à jour par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (jeux vidéo, télévision, Internet,

Facebook, WhatsApp, Twitter, viber, WeChat, Tcent QQ, Tcent Qzone, Instagram, Google Plus, Skyblog, Medium, LinkedIn, Pinterest, Flickr...) les médias agissent sur l'esprit malléable des enfants.

Le pouvoir de séduction de l'écran est énorme ! Fréquentes sont les images de rapt, de kidnapping, de massacres, d'exécutions, de violences sexuelles, de brutalité, de bestialité, de pornographie, de vampirisme, de superman, *des* musiciens, etc.

Les enfants finissent par imiter ce qu'ils voient et entendent, car à leur âge ils sont à la recherche de l'extraordinaire, du fabuleux et du fantastique.

Dans le cadre de mémoires et travaux de fin d'études à l'Université Pédagogique Nationale, réalisés sous notre direction au cours de l'année 1986, pendant dix mois à Kinshasa, le comportement ludique des enfants de 6 à 13 ans a été étudié. Nous l'avons mis en rapports avec les émissions présentées à la radio et à la télévision au cours de la même période. La corrélation maintes fois observée entre l'influence des médias et le comportement des jeunes s'est encore confirmée.

Par ailleurs, la commercialisation du sport sous l'influence des médias et de mass-médias en particulier, est un problème extrêmement préoccupant dans presque toutes les régions du monde. Le sport est réduit à un bien de consommation.

Le sport-spectacle a supplanté le sport-loisir engendrant la passivité et étouffant l'activité défoulante et souvent créatrice chez les jeunes.

Les médias transmettent des aspirations, des attitudes et des informations qui vont du producteur pour aboutir au consommateur. En RDC, cette transmission a son origine dans l'existence d'un centre urbain unique : la Gombe, ancien quartier résidentiel des affaires à l'époque coloniale. Il en découle que la jeunesse de toutes les provinces de la RDC est en contact avec des goûts, des modes de vie et des types de comportement radicalement étrangers à leur propre réalité. Même la langue n'est pas la leur, qu'il s'agisse du français et même du lingala.

D'où le risque de voir ces jeunes mépriser leur propre culture, ou du moins, considérer leur propre groupe comme inférieur.

Les conditions socio-économiques

Dans de nombreuses familles, la limitation des naissances est chose proscrite ou inconnue. Dans bien des familles pauvres, avoir de nombreux enfants est perçu comme un signe de richesse et de prestige social. Malgré tous les efforts entrepris par les pouvoirs publics jusqu'à ce jour pour que le nombre d'enfants corresponde aux moyens économiques dont la famille dispose, la grande majorité des parents ignorent la contraception ou le planning familial ; par conséquent, les familles demeurent nombreuses. Il ressort du rapport national sur le développement humain que la RDC n'a pas pu réduire la pauvreté en dépit de sa croissance économique positive réalisée depuis plus d'une décennie. Elle n'est pas parvenue aussi à améliorer le niveau souhaité du bien-être pour tous. Ainsi, elle est classée parmi les pays les moins performants au niveau des Indicateurs de Développement Humain (IDH). Malgré cette situation de crise, la croissance démographique est estimée à 2,9%.

Plusieurs recherches affirment qu'en RDC, une femme a en moyenne 7,3 enfants au cours de sa vie féconde. Ce nombre indique que l'intensité de la fécondité est de 7,4 en milieu urbain et reste supérieure à celle du milieu rural.

Les familles de plus de sept (7) enfants dont les parents sont incapables de garantir une bonne éducation et de fournir des moyens de subsistance adéquate sont légions à Kinshasa. Souvent, il faut ajouter aux enfants directs cinq (5) à six (6) personnes prises en charge de sorte qu'on aboutit à des familles atteignant au moins quinze (15) à vingt (20) personnes de tous âges. Comme les revenus mensuels sont insuffisants pour subvenir aux besoins premiers de toute la famille, les enfants sont mal entretenus, mal nourris, mal vêtus, mal logés, souvent exclus de l'école pour non paiement des frais ou d'autres fournitures scolaires.

Le manque d'espace vital à l'intérieur des maisons surpeuplées et dans des parcelles bondées est criant. Il s'y développe un climat de grande promiscuité. Les grandes personnes des deux sexes sont souvent contraintes par les circonstances à dormir avec les jeunes de deux sexes également. Détérioration morale et précocité sexuelle sont monnaie courante.

Les filles-mères sont innombrables. Nous sommes bien loin d'un cadre idéal de développement, d'un climat d'étude, de travail, de repos, de tranquillité. Au contraire, le domicile devient objet de haine pour l'enfant qui préfère aller vivre sa vie avec ses compagnons, le plus loin possible du toit paternel. Très tôt donc, des enfants désertent le domicile et passent leurs journées et leurs nuits dans la rue, les marchés, les parvis d'églises, les places publiques, les bâtiments inachevés désaffectés, ou chez les amis. Ils vivent de mendicité, des rapines, de prostitution, etc. Aucune statistique ne peut être avancée.

Cependant, la marginalité s'accroît. Sans instruction, sans travail, sans moyens de subsistance, sans aide, les jeunes sont obligés de se prendre précocement en charge et d'organiser leur propre vie. Leur survie en dépend. Dès lors, ils sillonnent les rues de la cité afin de chercher à rendre de petits services maigrement rétribués ; ils s'improvisent receveurs de taxi-bus, cireurs de souliers, escrocs à la petite semaine, vendeurs ambulants et, éventuellement, passent à la drogue (consommation et trafic), au vol simple ou au vol à mains armées...

Les cas de délinquance, dont le nombre croît considérablement d'une année à l'autre, sont, en partie du moins, liés à cette situation générale où l'enfant ne trouve que contradiction dans les valeurs, la compétition dans les rapports, les injustices sociales et le vide immense dans son quotidien et dans ses perspectives d'avenir.

C'est probablement de ces enfants dont a parlé l'écrivain français Gilbert Cesbron dans *Chiens perdus sans collier*. Effectivement, ils sont pareils à des chiens errants qui ne sont pas tenus en laisse, qui n'ont pas

de maître, qui vont et viennent au gré de leur fantaisie et la faim qui les tenaille, qui ne savent à qui se confier. Ces jeunes gens n'ont que leurs yeux et leurs mains : des yeux qui ont vu précocement toute la misère du monde ; des mains qui ont déjà brassé toute la misère du monde.

L'Église

La RDC est un pays laïc, sa constitution accorde une totale liberté en matière de pratiques religieuses et culturelles, mais nul ne peut nier que la religion est très présente dans la vie quotidienne, quelle que soit la confession. La preuve en est que plus de 90% de la population se rend à l'Église. L'Église du Christ au Congo compte soixante-quatre (64) communautés, 320.101 paroisses, 16.730 pasteurs (dont 1.265 missionnaires) et 25.504.220 de fidèles.

Il est important à ce niveau de remonter dans le temps pour avoir une idée sur l'origine de l'appellation : Église du Christ au Congo, en sigle, E.C.C. Au fait, l'histoire atteste que les premiers missionnaires de la Baptist Missionary Society (BMS) arrivent au Congo en janvier 1878. En février, les pasteurs Graven et Telford de la Livingstone Island Mission débutent l'œuvre évangélique à Palabala dans la province du Kongo Central. Sachant que le pilier de la présence belge était l'Église catholique, le mouvement protestant s'organise par étapes successives et consolide son action notamment par l'identification du Congo comme le plus grand champ missionnaire au monde par la construction de l'Union Mission House, une hôtellerie commune à toutes les missions protestantes au Congo.

En 1924, le Conseil Protestant du Congo voit le jour en vue d'harmoniser l'œuvre évangélique et consolider l'unité des chrétiens protestants. Le 8 mars 1970, les instances de l'Église adoptent l'appellation d'Église du Christ au Congo. L'Église catholique touche 50% de la population, la religion protestante 20%, le Kimbanguisme 10%, l'islam 5% et l'Église orthodoxe (moins de 5%) auxquels s'est

ajouté le culte évangélique inspiré des Églises de réveil (10%) que l'on trouve en République démocratique du Congo et à Kinshasa (Petit futé, 2016, p. 64).

Inspirées par le mouvement pentecôtiste aux États Unis et par la mouvance du Renouveau Charismatique, les Églises de réveil se déclarent issues du christianisme ! L'émergence de ces communautés et Églises au Congo est révélatrice d'une société en pleine mutation et en recherche de repère. L'Église catholique est organisée en quarante-sept (47) diocèses (dont six archidiocèses) et est structurée en six provinces ecclésiastiques. Au fait, la première campagne d'évangélisation est concomitante à la découverte de l'embouchure du fleuve Congo en 1482 par le navigateur portugais Diego Cao. À sa suite, les missionnaires européens catholiques et protestants ont pénétré le territoire dès le XVIII^e siècle.

Les premiers missionnaires belges (Pères Blancs) arrivèrent au Congo en 1888. Dès la création de l'État Indépendant du Congo, l'Église s'est vue attribuer, outre une mission d'évangélisation, un rôle de civilisation de la population. Cette tâche comprenait l'éducation, la santé et l'apprentissage de certaines activités économiques aux populations locales. C'est-à-dire qu'historiquement, l'Église « missionnaire » a toujours été associée à l'action civilisatrice et au développement de notre pays.

On comprend ici que le lien si étroit entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux a toujours laissé une impression de complicité entre les deux.

Plutôt que de jouer un rôle critique face au pouvoir politique et de servir concrètement le peuple Congolais, l'Église s'est contentée de présenter Dieu aux Hommes et de « prophétiser » une ère de consolation dans l'au-delà. C'est l'évangélisation sociale qui préoccupe les pasteurs. Cette évangélisation caresse les oreilles des fidèles qui luttent au quotidien pour la survie. Parfois les pasteurs-fondateurs des églises de réveil

entrent en conflit et finissent par se séparer pour des raisons égoïstes et financières. Pire encore, certains pasteurs ont encouragé le phénomène des enfants accusés à tort de sorcellerie. Au fait, l'Église a formé des hommes frustrés profondément, conformistes sans personnalité et aisément manipulables.

Confronté à sa situation de misère, de pauvreté et de crise chronique, l'homme-congolais ne sait que faire, à part « prier » matin, midi, soir...

Poussés par la crise et le chômage sans précédent, plusieurs Congolais ont pris l'initiative de créer des églises où seule *l'évangélisation dite sociale serait* l'idéal...

Puisque l'Église ne joue pas son rôle de service, consistant à présenter à Dieu la situation de l'homme congolais, sa misère, ses souffrances et ses carences, la crise globale qui sévit risque de se perpétuer. L'Église avait favorisé l'éclosion des mouvements associatifs, les coopératives, le scoutisme, le guide, le carrefour des jeunes... Aujourd'hui, toutes ces initiatives sont très affaiblies pour ne pas dire disparues.

L'État

Parallèlement aux divers organes de la République démocratique du Congo, la constitution congolaise reconnaît trois sortes de pouvoirs : *le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire*. L'assemblée législative vote les lois. Les membres de cette assemblée, les députés, sont élus, mais seul le Président de la République a le pouvoir de promulguer les lois que les députés décrètent. Le pouvoir exécutif les applique. Des ministres y sont nommés par le Président. Ils agissent comme des ministres responsables.

Le pouvoir judiciaire tranche les litiges. Le conseil judiciaire est indépendant des autres pouvoirs mais son président est nommé par le Président de la République.

Depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, les structures administratives et politiques existent mais, partout elles semblent tourner à vide. Il y a un problème d'hommes.

Au moment où la première édition de cet ouvrage était sur le point d'être achevée en 1988, on avait déclaré au Zaïre à l'époque, les mois de septembre et d'octobre comme ceux de « *l'amour du travail bien fait* ». Au cours de ces mois, le président du conseil judiciaire avait circulé d'un tribunal à l'autre pour arbitrer lui-même des différends qui opposaient les magistrats aux justiciables. Il avait à l'époque ordonné la suspension, voire la révocation, des nombreux magistrats corrompus. Récemment, en 2013, le Président de la République a ordonné la révocation de trois cent quinze (315) magistrats corrompus.

Plus loin, un rapport du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) publié en 2015 relève qu'une forte prévalence de la corruption, en l'absence et / ou l'inefficacité des mesures de lutte, peut compromettre, si cela n'est pas déjà le cas, les efforts du pays pour l'instauration d'une bonne gouvernance et réduire considérablement les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. En mai 2015, le Ministre de la justice avait organisé un séminaire au cours duquel il affirmera que la corruption ronge le système judiciaire Congolais.

Bien auparavant, c'est-à-dire en mai 2014, le Premier Ministre avait signé un décret d'organisation judiciaire n°14/013 modifiant et complétant le précédent décret n° 11/01 du 05 juin fixant les sièges ordinaires et les ressorts des tribunaux pour enfants.²⁴ Ainsi, le tableau des sièges ordinaires et ressorts des tribunaux pour enfants furent modifiés comme suit :

²⁴ Rapport National sur le Développement Humain, *op.cit.* p127.

1. Tribunal pour enfants de Kinshasa / Gombe

Le siège ordinaire : Gombe

Le ressort territorial : l'étendue administrative des communes de Gombe, Kinshasa, Lingwala, Ngiri-Ngiri, Makala et Barumbu.

2. Tribunal pour enfants de Kinshasa / Kalamu

Siège ordinaire : Kalamu

Le ressort territorial : l'étendue administrative des communes de Bandalungwa, Bumbu, Kalamu, Kasa – Vubu et Selembao.

3. Tribunal pour enfants de Kinshasa / Kinkole

Le siège ordinaire : N'djili

Le ressort territorial : l'étendue administrative des communes de Kimbanseke, Maluku, Masina, N'djili et N'sele.

4. Tribunal pour enfants de Kinshasa / Matete

Le siège ordinaire : Limete

Le ressort territorial : l'étendue administrative des communes de Lemba, Kisenso, Limete, Matete et Ngaba.

5. Tribunal pour enfants de Kinshasa / Ngaliema

Le siège ordinaire : Ngaliema

Le ressort territorial : l'étendue administrative des communes de Ngaliema, Mont-Ngafula et Kintambo.

Le tribunal pour enfants est composé de la chambre de première instance et de la chambre d'appel. Les deux chambres sont indépendantes l'une de l'autre. Quant à son fonctionnement, il est composé d'un président et des juges, tous affectés par le conseil supérieur de la magistrature. Le président est chargé de la répartition des tâches. La chambre de première instance est un siège à juge unique alors que celle d'appel est à trois juges.

Le tribunal pour enfant compte en son sein un greffier pouvant être assisté d'un ou de plusieurs adjoints. Il est aussi doté d'un assistant social affecté par les services provinciaux ayant les affaires sociales dans leurs attributions.

Au niveau de l'administration, les Congolais assistent à une sorte d'asphyxie et d'inertie. La plupart des fonctionnaires arrivent à 10 ou 11 heures à leur poste de travail et le quittent vers 13 heures 30, 14 heures. Ils monnaient pratiquement chaque service qu'ils rendent. Deux raisons peuvent l'expliquer : Premièrement, la perception des salaires dérisoires obligeant ainsi le cumul d'emplois ; deuxièmement, la difficulté des transports à Kinshasa, malgré la présence des bus connus sous le nom de Transco²⁵ et Esprit de vie.

L'auteur du Mal Zaïrois²⁶ n'avait pas laissé cette situation inaperçue en affirmant dans ses observations : « Tout examen de la situation matérielle, financière et psychologique du fonctionnaire Congolais, le prédispose et l'incite à la vie d'ambivalence ». Le fonctionnaire congolais sait ce qu'il doit faire, mais la situation générale dans laquelle il évolue le démotive à le faire.

Examinons la situation d'un fonctionnaire moyen. Son salaire mensuel est de 100.000 FC, un sac de riz de 50Kg coûte 49.000 FC, un bidon d'huile d'arachide de cinq litres revient à 10.500 FC. La plupart des fonctionnaires sont locataires. Ils louent une maison de deux pièces à 70.000 FC. Ils sont tous exposés aux caprices des propriétaires (bailleurs) des maisons. Aucun calcul, aucune prévision n'est possible. Tout le monde doit se trouver des « à – côtés » pour garantir la survie de sa famille, souvent nombreuse.

Les jours passant, la survie s'impose. On présente « la débrouille » comme le miracle congolais. Tous les ménages exercent un petit commerce. Notamment la vente des pains, des arachides, des beignets, des

²⁵ Transport congolais.

²⁶ Conférence Episcopale du Zaïre, *Le Mal Zaïrois*, 1978.

fruits, des légumes, des poissons frais et grillés étalés parfois à même le sol. La crise qui frappe de plein fouet pousse la population de Kinshasa à occuper les artères principales, les ruelles comme de petits marchés de fortune. Les repas « Malewa » sont servis dans des conditions souvent pitoyables, c'est-à-dire, sans le moindre respect d'hygiène élémentaire.

Le secteur informel dans tous les domaines de la vie des Congolais et particulièrement des Kinois gagne du terrain. Il prend de l'ampleur pour combler le déficit matériel et financier des nombreux ménages...

On oublie comment cette situation contribue fondamentalement à la dégradation de la qualité de vie, à la mort du beau pays, le Grand Congo, légué par les ancêtres, à l'immobilisme des structures, au déséquilibre familial et de surcroît à la délinquance. Le « Kuluna » qui fait la une des médias, inquiète et insécurise les Kinois. Comme l'enfant, le salarié Congolais a surtout besoin d'une protection sociale réelle qui lui assure une vie familiale décente et digne.

On certifierait que cette situation financière du fonctionnaire avait retenu l'attention de M. Arthur Z'ahidi-Ngoma initiateur de la mise en place des « Accords de Mbudi » en 2008. Ces accords consistaient à fixer un barème salarial minimum interprofessionnel en vue de garantir les allocations familiales. L'ordonnance n°08/040 y afférente a été signée le 30 avril 2008 par le Chef de l'État. Malheureusement, cette loi n'a jamais connu un début d'application.

Tableau 2: Salaire minimum interprofessionnel garanti, les allocations familiales et contre-valeur du logement

N°	Grade	Classe	Base	Augmentation	Transport	IPR	Net à payer
1	SG	110	923,00	731,00	000,00	500,00	154,00
2	DG	110/01	200,00	521,00	000,00	500,00	221,00
3	DIR	120	923,00	231,00	000,00	500,00	654,00
4	CD	130	430,00	608,00	000,00	500,00	538,00
5	CB	140	403,00	101,00	000,00	500,00	004,00
6	ATB1	210	564,00	141,00	000,00	00,00	205,00
7	ATB2	220	956,00	739,00	000,00	00,00	195,00
8	AGB1	310	692,00	423,00	000,00	00,00	615,00
9	AGB2	320	894,00	224,00	000,00	00,00	618,00
10	AA1	330	256,00	064,00	000,00	00,00	820,00
11	AA2	340	638,00	410,00	000,00	00,00	548,00
12	HUI-SIER	350	000,00	000,00	000,00	00,00	500,00

Ce tableau 2 présente le barème proposé pour entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Ce Salaire minimum interprofessionnel garanti, en sigle SMIG, une fois appliqué, soulagerait les parents de l'angoisse du lendemain et freinerait l'exode des enfants vers la rue et le gangstérisme urbain (Kuluna)... Ces cinq dernières années, la ville province de Kinshasa est secouée par un taux élevé de banditisme. Le gouvernement de la République, la police, la communauté internationale et certaines

structures de défense des droits de l'homme se sont mobilisées pour réprimer et lutter contre le phénomène plus connu sous le nom de « Kuluna ».

« Quelque part au Congo ; un phénomène est né ! Et la population paie les pots cassés !

Armes blanches en main,

Sans soucis du lendemain,

Les jeunes en écuries blessent, Tuent, violent et volent ! Le sang coule, et la nouvelle paralyse tout le monde !

Une manifestation populaire suffit pour que les témoins oculaires relatent les faits !

Il ne s'agit pas d'un conte de fée mais d'une réalité en vogue à Kinshasa, notre merveilleuse capitale... »²⁷

²⁷ Extrait du poème de KANDJI Ladain : *Les enfants de personne* (poésie).

LE PHÉNOMÈNE « KULUNA »

Aujourd'hui la famille nucléaire se dissout et la famille élargie perd sa solidarité en ce qui concerne la protection des enfants et des jeunes. Cet effondrement serait même à la base d'une rupture entre les enfants et leurs familles respectives. De cette faillite, amplifiée par la situation extrêmement difficile telle que l'insatisfaction des besoins physiologiques, naît un phénomène qui sème panique et désolation dans la ville de Kinshasa, sous la dénomination « Kuluna ». Contraints d'évoluer dans un environnement où ils se sentent privés des besoins vitaux, les enfants et jeunes défavorisés finissent par développer des comportements asociaux, des antivaleurs, considérés par eux-mêmes comme des habitudes normales, un moyen de faire entendre leurs voix et leurs situations de désespoir.

Des chercheurs signalent également que vers les années 62-67 les formes de criminalité juvénile de masse ne visaient que les affrontements pour des raisons d'honneur, des conflits en matière d'amitié fille-garçon et surtout la rivalité sportive avec non seulement le fanatisme footballistique, souvent mal placé, mais aussi la prolifération de clubs d'arts martiaux (judo, catch, boxe, karaté...).

Aujourd'hui, *les écuries* des jeunes sont présentes dans presque toutes les communes de la ville province de Kinshasa²⁸. C'est le cas de *Bazulu de Matonge, les Anglais de Yolo* auxquelles s'ajoutent les écuries *Katabale, Jamaïque, Japon, Dragon rouge, Kata souffle, Beton, Armée civile, Auditorat civil, Nzoyi, ONU Britannique, Ambassade, G.L.M..., etc.*

Ce conglomérat d'écuries constitue une preuve tangible en rapport avec l'existence du phénomène en vogue à Kinshasa. Les « Kuluna » visent généralement un intérêt totalement lucratif : les jeunes visent alors le gain au travers des actes de violence, ils extorquent de l'argent aussi bien que d'autres biens de valeur aux paisibles citoyens.

Malungila Watalu informe que les chefs de file portent souvent des noms mystérieux, tels que : *Esprit de mort, Satan, Diable rouge, De l'enfer, etc.*

Les écuries ont aussi leurs labels. Dans la commune de Kintambo, on trouve, *Chicago, Armée rouge, base Rwanda*. Dans la commune de Bandalungwa règnent des bandes telles que les *Zulu, les Mai-Mai, les Mbeli-Mbeli...* À Makala on a les *Bana 7^e, les Anti-drogue, les Baies rouges, etc.*

Les formes de délinquance

Étant donné que les infractions aux lois et aux règlements dépendent d'une société à l'autre, l'analyse des conduites des individus et leur développement, permet alors de distinguer les formes de délinquance. C'est pourquoi certains penseurs distinguent les délinquances selon qu'elles sont occasionnelles ou chroniques.

²⁸ Note d'éditeur : le mot « écurie » signifie ici un groupe de jeune en marge de la société, sans la solidarité d'un clan, d'une tribu, davantage comme un groupuscule ou un gang.

La criminalité occasionnelle

La criminalité occasionnelle se manifeste quand un jeune ou un adulte pose rarement ou de temps en temps des actes délictueux généralement de faible gravité. Très souvent est qualifié criminel, délinquant occasionnel, selon Born (1983), celui qui pose un ou plusieurs actes délictueux pendant une période de vie assez courte.

Par exemple : « un jeune garçon affamé ce soir-là ravit quelques baguettes de pain à une maman vendeuse. Cet acte commis par ce jeune ne se répète pas dans l'immédiat ».

La criminalité de carrière

Au cours de ses recherches effectuées en 1986, Lumestein affirma que la criminalité de carrière ou chronique, se caractérise par le nombre, la fréquence, la diversité et la gravité des actes. L'expression « *carrière délinquante* » dans ce contexte se réfère à une période de vie durant laquelle plusieurs actes sont commis.

Par exemple : « un jeune homme qui ne vit que du vol qualifié et ne cesse de le répéter. Ce comportement devient alors son mode de vie, parce que sa survie en dépend. »

Plusieurs chercheurs prouvent néanmoins qu'il existe de nombreuses évidences que la plupart de carrières délinquantes débutent à l'adolescence. De ce type de constat, on peut distinguer les criminalités selon qu'elles sont limitées, persistantes ou graves.

Criminalité limitée

Il s'agit d'une délinquance le plus souvent exploratoire ; elle consiste en une recherche de statut chez l'enfant.

Criminalité persistante

Elle s'inscrit clairement dans une trajectoire commençant souvent dans l'enfance et persiste à l'âge adulte. La carrière est flottante et connaît des accalmies, mais pas une réelle résistance avant la maturité émotionnelle.

Criminalité grave

On parle de cette forme de criminalité au cas où les actes deviendraient nombreux et plus graves au cours de l'adolescence et se prolongeraient en une carrière criminelle adulte et où la violence serait associée à la délinquance acquise.

À titre d'exemple, à Kinshasa, les médias révèlent que dans beaucoup de quartiers, les « Kuluna » font également recours aux armes à feu.

Cette délinquance persistante se justifie dans le cas où le criminel réapparaîtrait devant la loi suite à la répétition du même acte posé il n'y a pas longtemps. Malheureusement, le phénomène persiste malgré les mesures draconiennes prises par les communautés locales, nationales et internationales en vue de l'éradiquer. Arrestations, emprisonnements, tortures, isolements et relégations, n'ont pas réussi à modifier la donne.

À la question de savoir : « *Pourquoi sont-ils Kuluna ?* », les principales causes peuvent être évoquées : les causes socio-économiques et politiques.

Causes socio-économiques

À ce niveau, nous évoquons la crise liée à l'inoccupation des jeunes, c'est-à-dire le manque de travail ou le chômage prolongé qui engendre l'oisiveté. Ces jeunes, pour la plupart, n'ont aucune formation pouvant les aider à trouver du travail. Ils sont en quête quotidienne afin de satisfaire leurs besoins vitaux et cela, quels que soient les moyens.

Les « kuluna » opèrent souvent quand il fait sombre ou au cours des soirées pluvieuses ! Les sacs à main, l'argent, les colliers, les bagues en or ou en argent (bijoux), les montres, les téléphones etc., sont ravés à leur passage.

Causes politiques

La boulimie du pouvoir des acteurs politiques les incite à instrumentaliser les jeunes en les invitant à observer des villes mortes, à marcher pour la paix, etc. Certes, ce sont des initiatives à applaudir à mains ouvertes, mais les jeunes n'y trouvent pas leur compte. Le plus souvent, au cours de ces fameuses manifestations, les jeunes recourent à la prise de la drogue et des boissons alcooliques, ce qui dégénère en malentendus entre eux et les hommes en uniforme. Pour preuve, lors des élections présidentielles de 2011, l'homme-Kinois, de son propre regard avait bien compris comment certains partis politiques se servaient de la jeunesse pour des fins politiques ! En 2006 et 2011, lors des campagnes électorales, les partis politiques les utilisaient en tête de leurs manifestations ou pour saboter les meetings des concurrents. Ils ont ainsi pu bénéficier d'une forme d'impunité.²⁹

Causes liées à la faillite du système sécuritaire de l'État

Au cours d'une émission diffusée par Radio Okapi, en décembre 2010, une réalité avait retenu notre attention. Elle attestait que certains agents de l'ordre se déguisaient en « Kuluna ». Sur ce, M. Jean-de-Dieu Oleko, ex-inspecteur provincial honoraire de la police de la ville de Kinshasa a certifié :

« je suis au courant de certains faits qui ont été perpétrés par-ci, par-là. S'agissant des éléments de la police, je sais qu'il y a deux

²⁹ Cf. La Radio France internationale (RFI) dans son émission « Kuluna gangs de jeunes qui sévissent à Kinshasa » du 28 novembre 2013.

crimes où des policiers ont été impliqués. D'ailleurs, je vous annonce que demain, ils vont passer au conseil de guerre en flagrance, au vélodrome de Kintambo. »

À ce point, il y a donc lieu de réaffirmer que l'opération anti-Kuluna était l'occasion pour certains policiers de se faire de l'argent ! Et même, d'autres personnes s'étaient fait de l'argent par des accusations calomnieuses. Tout compte fait, les quelques éléments d'histoire relevés montrent que le banditisme urbain dont le « Kuluna » est une modalité actualisée n'est pas un fait nouveau. Il est la récurrence d'une réalité ancienne qui a changé de couleur. Aussi pouvons-nous nous interroger :

« Pourquoi le phénomène Kuluna » récidive-t-il ? Quelles peuvent en être les causes ?

Les causes de récurrence du phénomène Kuluna

Les facteurs ou les circonstances qui conditionneraient réellement la récurrence du phénomène « Kuluna » chez les jeunes en situation difficile sont généralement d'ordre *psychologique et social*.

Les facteurs d'ordre psycho-social : Les facteurs familiaux

La famille occupe une place de choix parmi les éléments pouvant expliquer la délinquance de l'enfance et de la jeunesse en situation difficile, et cela, dans la mesure où elle est le socle de tout épanouissement humain. Parce que la famille a la responsabilité de désirer, de commander, d'accueillir et d'accompagner l'enfant. En tant que premier agent de socialisation de l'enfant, la famille est impliquée dans la compréhension de la délinquance. Une fois en crise, elle est loin d'être un refuge.

Au cours de ses recherches, M. Leblanc a démontré que par rapport aux familles unies, c'est dans les familles brisées que l'on retrouve davantage de délinquance. Sur cette affirmation vient s'ajouter les données de notre étude sur le phénomène « Kuluna ». D'où l'importance des

résultats obtenus par E. Eleanor et Glueck regroupant ainsi les facteurs familiaux en six variables :

- La stabilité de la résidence,
- La qualité de l'habitat,
- La situation économique,
- La composition familiale,
- La qualité de la vie,
- Les relations et la discipline familiales.

1. La stabilité de la résidence

Les familles des délinquants déménagent le plus souvent. Cette mobilité correspond à l'impossibilité de payer le loyer et la nécessité d'être logé ailleurs. Signe avant-coureur d'un comportement délictueux.

2. La qualité de l'habitat

Les habitations des délinquants diffèrent de ceux de non délinquants sur trois points : elles ont moins de facilités sanitaires, présentent une plus forte densité de peuplement et ne sont généralement pas propres.

3. La situation économique

Les familles des délinquants vivent surtout au détriment d'autres personnes ou d'une institution caritative, organismes d'assistance financière par exemple. C'est-à-dire qu'ici le revenu par membre du ménage s'avère insignifiant.

4. Le statut familial

Généralement, les délinquants viennent des familles désunies ou brisées par le décès ou encore dans les couples confrontés au divorce.

5. La qualité de la vie familiale

Dans les familles des délinquants, les heures fixes pour les repas et de sommeil ne sont pas connues.

Les horaires ne sont pas structurés. Le style de vie est désordonné. Il se manifeste une grande instabilité dans la gestion de l'argent. La famille vit au jour le jour. Les membres de la famille vivent sans épargner. Ils empruntent de l'argent sans savoir comment et quand rembourser. On y observe moins d'efforts pour améliorer les conditions de vie familiale.

6. La discipline familiale

La supervision de la discipline par la mère est moins importante chez les jeunes en situation difficile. Dans ces familles, les enfants sont souvent laissés sans surveillance. Le style de discipline est souvent lâche. Or, chez les enfants et les jeunes dociles, la discipline doit être administrée comme un mélange de fermeté et de douceur.

À la question de savoir Qui sont-ils ? On dira que ce sont des jeunes de deux sexes dont l'âge varie de 5 à 30 ans. Ils forment généralement un groupe d'une dizaine de personnes, pour commettre des crimes.

Les « Kuluna » utilisent parfois les enfants de cinq (5) ans comme éclaireurs. Ces enfants sont utilisés pour provoquer les victimes en les harcelant. Au moment où celles-ci cherchent à discuter avec le mineur provocateur, la bande surgit.

Les « Kuluna » peuvent être identifiés par la forme de leurs cheveux qui se présentent généralement comme suit :

- cheveux tressés à l'aide de mèches de plusieurs couleurs différentes (jaune, verte, rouge),
- coiffés à la manière d'Edingwe (un célèbre catcheur congolais dont la coiffure était comme une crête de coq),
- style « locks », forme de cheveux crépus individualisés.

Les « Kuluna » portent de tatouages sur une ou plusieurs parties du corps (*bras, jambes, ventre*). Ils recourent aussi souvent au piercing (au nez, coin de l'œil, boucles d'oreilles).

Ils adoptent une forme d'habillement généralement appelée « *fashion* » c'est-à-dire, le port d'un pantalon ou d'une culotte suspendue sous les fesses avec ou sans ceinture.

Parfois, ils sont à moitié nus. Ils portent souvent des sandales ou des babouches. Parfois, ils s'habillent en jeans troués jusqu'aux genoux. Ils portent des sacs à dos, dans lesquels ils gardent leurs armes blanches. Ils ont souvent des cicatrices au visage.

Pour se communiquer, ils ont inventé un langage propre. Voici quelques mots qu'ils utilisent en désignant les choses.

- visage : « display »
- escroquerie : « vipadere »
- téléphone portable : « tshombo »
- affaire : « shida »
- collier en or : « quizo »
- collier en argent : « libaya »
- un faible d'esprit : yuma ou « mobenga », « semba »
- enfant encadré à la maison : « belese »
- jeune fille : « kama »
- enfant : « linfato » ou « zanafanau pluriel »
- homme : « djo »
- laisse tomber : « tia na se »
- femme de rue(pute) : « tshel »
- chanvre : « Bedo »
- camar : « 500 FC »
- tonne : « 1000 FC »
- allumettes : « 70 »

À la question de savoir pourquoi ils agissent de la sorte, la réponse révèle plusieurs causes, notamment : la consommation des substances

psychoactives, l'urbanisation désordonnée, la promiscuité, le chômage et la légèreté du système sécuritaire, la complicité de certaines autorités judiciaires et politiques.

La consommation des substances psychoactives

Parlant d'une substance psychoactive, synonyme du mot drogue, allusion est faite à toute sorte d'alcool surtout celui à forte dose. À cela s'ajoute le tabac, le cannabis, la cocaïne, l'héroïne, le valium... Ces substances agissent sur le cerveau et modifient l'activité mentale ; les sensations et le comportement.

Le Conseil international de sécurité et de prévention (CISDP), stipule que l'usage des substances psychoactives expose à des risques et à des dangers pour la santé et peut entraîner des conséquences sociales dans la vie quotidienne.

Elles peuvent en outre entraîner une dépendance et provoquer des effets somatiques, d'une grande diversité selon les propriétés de chacune, leurs effets et leur nocivité.

Un échantillon sur l'étude du phénomène « Kuluna » menée par nos enquêteurs, révèle que vingt-huit (28) sites de vente du chanvre et de la boisson très alcoolisée connue sous le nom de « *lotoko* », se trouvent dans la commune de Kimbanseke.

Chaque jour avant d'opérer, ces jeunes « Kuluna » vont vers ces débits des boissons et drogues. Après avoir consommé ces substances, diverses bandes se livrent à des scènes des violences sur la paisible population.

C'est ce qui explique même la montée en puissance de la consommation des liqueurs appelés en patois kinois « *supu na tolo* » dont l'accessibilité est très facile compte tenu du moindre coût d'achat. La consommation de ces substances place l'utilisateur dans un état hypnotique modifiant ainsi automatiquement son humeur.

L'influence de la drogue soustrait au consommateur tout sentiment de compassion, de pitié pouvant freiner le passage à l'acte.

Voilà pourquoi les consommateurs appellent ces substances « *kotisa esprit* » qui veut dire : « fait entrer l'esprit ! ». En vérité, les jeunes changent d'état mental. Et cela pour mieux préparer une résolution criminelle. Il faut signaler que la consommation des substances psychoactives ouvre également à ces jeunes un grand champ d'agressions sexuelles et/ou la prostitution.

En effet, les agressions sexuelles commises par les jeunes garçons sur les filles et les jeunes femmes en situation difficiles ont souvent bénéficié d'une sorte d'indulgence paternaliste fondée sur l'hypothèse attestant que la découverte de l'identification sexuelle à l'adolescence peut être comprise comme un phénomène assez banal, souvent transitoire et rarement prédicteur d'une délinquance sexuelle à l'âge adulte.

Toutefois, certains chercheurs (Kahn et Lafond) estiment que les jeunes auteurs d'agressions sexuelles d'aujourd'hui, sont des abuseurs sexuels en devenir et méritent une attention préventive et curative !

L'urbanisation désordonnée

L'urbanisation est l'une des causes qui favorisent la délinquance. Les n° 7 et 8 de la revue internationale de politique criminelle dénoncent l'urbanisation désordonnée et défailante qui suscite le banditisme juvénile. L'exiguïté des rues occasionne la fuite des criminels après leurs opérations. Le manque d'éclairage public pendant les heures du soir et de la nuit offre une opportunité à la perpétration des actes par les « Kuluna ». L'on a remarqué également que les bâtiments inachevés, sont souvent transformés en lieux de refuge des « Kuluna ».

La promiscuité

Suite à son taux de croissance annuelle qui est de 3,6% et de l'exode rural, la population kinoise ne cesse de croître. Il est ainsi logique que le problème de logement se pose ! Beaucoup de familles éprouvent des difficultés à trouver un logement digne. Faute de moyens financiers, beaucoup de familles nombreuses louent de petites habitations et par manque de place pour dormir, les jeunes s'allient opportunément aux écuries des « Kuluna ».

Le chômage

Le chômage crée du désespoir chez les jeunes. Ainsi de nombreux jeunes s'adonnent à la délinquance afin de subvenir à leurs besoins par le biais des actes ignobles : le vol, le viol, l'escroquerie, le banditisme...

La survie constitue alors une motivation d'actions irresponsables chez la plupart des jeunes. Sans formation, sans travail, sans moyens de subsistance, sans aide, les jeunes sont obligés « d'organiser » leur propre vie en se prenant précocement en charge, car leur survie en dépend. Dans leur slogan, on entend souvent : « *Beta libanga* » ; « *chemin de fer* » ; « *l'homme doit se battre* ». Et toutes ces expressions veulent dire : pour gagner sa vie, il faut fournir des gros efforts.

Sur ce, ils sillonnent les rues de la cité pour chercher à rendre des petits services maigrement rémunérés. De fois, ils s'improvisent receveurs de taxis-bus, conducteur de motos plus connus sous le nom de « *wewa* », cireurs de souliers, escrocs à la petite semaine, agressifs, vendeurs ambulants, etc.

Peut-on dire qu'on assiste à l'invention d'un mécanisme de survie à travers le phénomène « Kuluna »?

Curieusement parmi les « Kuluna », on retrouve aussi les jeunes qui sont diplômés. Nous estimons que leur présence s'expliquerait par le

manque de travail, car le chômage est à la mode dans la capitale congolaise.

La complicité de certaines autorités judiciaires et politiques

Dans la répression des « Kuluna », les efforts fournis par la police sont parfois amenuisés par les interventions intempestives et illégales de certaines autorités judiciaires, militaires ou politiques.

Au fait, il n'est pas rare que les autorités administratives et/ou politiques obtiennent la mise en liberté illégale de certains « Kuluna » en raison des fins politiques inavouées.

Le constat amer est que, généralement, une fois arrêtés par la police, les brigands sont déférés au parquet. Étonnamment, à ce niveau-là, ils sont souvent relâchés. D'où le sentiment de frustration, de désolation, de déception et de colère exprimé par l'homme-kinois qui vit la peur au ventre suite à la récidivité de « Kuluna ». Et même, plus d'un policier connaît le nom et/ou le sobriquet des « Kuluna » ; parfois, le nombre des fois que ce(s) dernier(s) a ou ont déjà été interpellé(s). Il suffit seulement de déposer une plainte à un bureau de la police le plus proche pour un crime commis par un « Kuluna », pour avoir toutes les informations sur ce dernier. Malheureusement, il ne répondra pas du tout de ses actes devant la justice.

Il y a quelques mois, nos enquêteurs ont répertorié trente-quatre (34) écuries de « Kuluna ». Chacune d'entre elles a ses leaders, ses subalternes et son territoire d'exploitation.

Leurs sites criminogènes sont pour la plupart, les ponts, les écoles, les églises, les bistrotts, les restaurants de fortunes, les ravins, les terrains ayant des véhicules et épaves abandonnés. Ils se retrouvent également dans des grands marchés et parking disséminés à Kinshasa.

Ils sont à l'affût des vendeurs et acheteurs distraits. Ils réussissent à dérober des sommes d'argent importantes. Dès que la nuit tombe, les

milieux déserts deviennent très dangereux. Après avoir commis leurs forfaits, ils ont des endroits très stratégiques qui constituent leur refuge.

Que peut-on faire avec eux ?

Le mécanisme de lutte contre le phénomène « Kuluna » ne date pas de nos jours. Il importe de rappeler qu'au regard de la montée en puissance dudit phénomène, entre 2006 et 2007, le gouvernement congolais, à travers le ministre de la justice, garde des sceaux et des droits humains, s'était retrouvé dans l'obligation de seconder des autorités urbaines pour s'attaquer aux « Kuluna » par la mise en place de l'opération *tolérance zéro*.

Cette opération consistait à traquer, à arrêter, à torturer, parfois à exécuter en public les délinquants qui perturbaient la quiétude de la population kinoise.

Quelque temps après le lancement de l'opération *tolérance zéro*, des graves violations des droits de l'homme ont été enregistrées. Voilà pourquoi l'Association Africaine des Droits de l'Homme, en sigle ASADHO, était intervenue, en demandant aux tenants de ladite opération de rafler, certes, les « Kuluna » mais en respectant les droits de l'homme. Il convient de saluer cette initiative, parce que beaucoup de « Kuluna » ont été réellement jugés et leurs procès se déroulaient publiquement dans presque toutes les communes.

À l'issue de ces procès, les condamnés étaient transférés dans l'arrière-pays, notamment : à Buluwo, dans l'ex-Province du Katanga, à Ekafela, dans l'ex-Province de l'Équateur, et à Oshio, dans l'ex-Province Orientale pour une éventuelle rééducation.

Étonnamment, le phénomène « Kuluna » reste tout entier. Aujourd'hui, dans le but de lutter toujours contre ce fléau, le gouvernement

a mis en place une autre opération dite *Likofi*³⁰. Curieusement le phénomène se fait ressentir encore !

Au fait, la mise en place de telle ou telle autre stratégie est à encourager mais, elle se fait malheureusement souvent sans la sollicitation des bénéficiaires que sont les jeunes en situation difficile.

L'expérience acquise d'un passé récent de notre pays nous en dit long à ce sujet. En effet, la prise des mesures, si bonnes soient-elles, sans solliciter la participation des bénéficiaires ne mène à rien. Deux exemples nous suffisent pour illustrer cette thèse.

À l'arrivée de l'AFDL à Kinshasa, en mai 1997, feu le Président de la République démocratique du Congo, Mzee Laurent-Désiré Kabila avait décidé d'arrêter tous les jeunes de la rue en vue de les envoyer à N'sele contre leur propre gré. Cependant, tous ces jeunes-là, en situation difficile, étaient par eux-mêmes retournés dans la rue. L'échec de cette mesure se justifie par le fait que cette catégorie des personnes n'était pas associée à la prise de cette mesure.

Le deuxième exemple est celui du projet dit « Service social ». Il s'agissait d'un recrutement des jeunes en situation difficile « volontaire » d'aller effectuer des services sociaux tels que l'agriculture et l'élevage à Kaniama Kasese au Katanga. Certes, le début des activités était prometteur mais aujourd'hui, plus personne n'en parle.

Ces deux exemples nous permettent néanmoins d'affirmer que les aspirations et les besoins de ces jeunes n'avaient pas été identifiés. C'est-à-dire que les décideurs politiques et sociaux de l'époque n'avaient pas sollicité le concours des concernés en tant que premiers acteurs dans la recherche de pistes de solutions à leurs problèmes³¹.

Si les initiatives souvent prises par le gouvernement n'aboutissent le plus souvent à rien, on soutiendra également l'hypothèse de Perrault et Bikeau, en notant que l'agir violent contre la délinquance des jeunes

³⁰ Likofi, veut simplement dire coup de poing !

³¹ Voir le journal : « Le potentiel » du 18 novembre 2013.

réconforte leurs appartenances aux phénomènes des gangsters ou des inciviques.

Voilà pourquoi l'approche répressive décidée par le gouvernement pour éliminer le phénomène « kuluna » à travers les différentes opérations (*tolérance zéro et opération likofi*) n'arrive pas à l'estomper. Parce qu'au lieu de recourir à l'approche répressive, l'idéal serait de faire recours à l'approche participative.

Cette démarche encouragerait le dialogue entre les jeunes en situation difficile et ceux qui sont sensés les accompagner dans la recherche des solutions à leurs problèmes.

Nous estimons néanmoins que, la création d'un cadre mixte de réflexion composé des jeunes en situation difficile, des opérateurs de l'État, des opérateurs économiques et sociaux, en vue de mettre en place un plan stratégique de lutte contre ce phénomène social demeure une urgence.

C'est ainsi qu'au cours de nos descentes sur terrain, les contacts entre les jeunes « Kuluna » et nous, ont démontré que ces derniers possèdent diverses aspirations : *Devenir avocats, enseignants, professeurs, électriciens, électroniciens, députés, commerçants, ingénieurs, médecins, chauffeurs, footballeurs, etc.*, mais ce qui avait le plus attiré notre attention c'est la liste de leurs besoins ressentis.

Besoins ressentis

Au cours des entretiens réalisés par nos enquêteurs avec les jeunes touchés par le phénomène « Kuluna », plusieurs besoins ont été exprimés par ceux-ci parmi lesquels : le besoins de se vêtir, de manger, de ne plus fumer ou se droguer, de trouver un bon travail, de nourrir leurs familles (pour ceux qui sont parents), de scolariser leurs enfants, d'étudier, d'avoir un statut social digne afin d'être reconnu dans et par la société, d'avoir une bonne habitation, de se marier, d'avoir de l'argent, etc.

Tableau 3: Les besoins ressentis et leur degré de satisfaction

Besoins ressentis	Degré de satisfaction		
	Satisfait	Part. satisfait	Non satisfait
Besoin de se vêtir		X	
Besoin de manger		X	
Besoin de ne pas fumer ou se droguer			X
Besoin de trouver un bon travail			X
Besoin de nourrir nos enfants		X	
Besoin de scolariser nos enfants		X	
Besoin d'étudier		X	
Besoin d'avoir un statut social		X	
Besoin d'avoir une bonne habitation		X	
Besoin de se marier		X	
Besoin d'avoir de l'argent		X	

Ce tableau rassemble tous les besoins que nos enquêteurs ont pu recueillir auprès des jeunes « Kuluna ». Ainsi, la quasi-totalité desdits besoins demeure partiellement satisfaite. Quant au besoin de ne plus se droguer et celui de trouver un bon travail, ils sont non satisfaits.

Expression des problèmes

Pour avoir une idée globale sur les différents problèmes que connaissent les jeunes délinquants, il suffit de remplacer le mot « besoin » par « difficulté ». Généralement, lors de nos descentes sur terrain, ces derniers présentaient comme difficultés : *difficulté de se vêtir*, *difficulté de*

manger, incapacité de ne pas fumer ou se droguer, difficulté de nourrir les familles (pour ceux qui sont parents), incapacité de trouver un bon travail, difficulté de scolariser les enfants, difficulté de poursuivre les études, difficulté d'avoir un statut social ou d'être reconnu dans la société, difficulté d'avoir une bonne habitation, difficulté de se marier, difficulté d'avoir de l'argent.

Classification des problèmes

La classification des problèmes émanant des jeunes « Kuluna » que nous avons rencontrés, a été faite selon leurs aspects : socioculturels, économiques ou politiques.

Tableau 4: Classification des problèmes selon leurs aspects

N°	Problèmes	Socioculturel	Économique	Politique
1	Difficulté de se vêtir	X	X	
2	Difficulté de manger	X	X	
3	Incapacité de ne pas fumer ou se droguer	X		X
4	Incapacité de trouver un bon travail	X	X	X
5	Difficulté de nourrir nos familles	X	X	
6	Difficulté de scolariser nos enfants		X	X
7	Difficulté d'étudier	X	X	
8	Difficulté d'avoir un statut social	X		

9	Difficulté d'avoir une bonne habitation	X	X	
10	Difficulté de se marier	X	X	
11	Difficulté d'avoir de l'argent	X	X	

Le tableau 4 ci-montré laisse voir que les problèmes de la plupart des jeunes « Kuluna » que nous avons rencontrés, étaient souvent de tendance culturelle et/ou économique. Rares sont ceux dont les problèmes étaient politiques.

Les hypothèses possibles

Quelques solutions sont envisageables par la création d'un système d'information dans la communauté qui aura pour objectifs :

1. Recueillir des informations sur les difficultés rencontrées en vue de permettre l'accompagnement social et l'initiation des thèmes de sensibilisation appropriés ;
2. Identifier les bandes de jeunes pour collaborer avec les services de sécurité communautaire ou de l'État dans le but de sécuriser la population et ses biens ;
3. Création d'un service social doté des professionnels du travail social qui peuvent initier des recherches- actions pour la meilleure compréhension de tous les phénomènes sociaux et participer aussi à l'accompagnement des communautés. Ce service doit également éclairer l'État sur des mesures à prendre ;
4. Création des établissements d'apprentissages professionnels en collaboration avec l'actuel Ministère de l'Enseignement Technique et professionnel pour orienter les enfants et les jeunes défavorisés en prenant en compte leurs aspirations profondes.

LES PERSPECTIVES

« L’Afrique, dont l’histoire sociale, économique et culturelle a été profondément marquée par l’expérience du colonialisme, a besoin que sa jeunesse bâtisse une Afrique nouvelle ; enracinée dans ses traditions culturelles et résolument orientée vers l’avenir. Un avenir créateur et original³². »

N’Singa Udjuu, comme d’autres hommes d’action, affirme que les problèmes de la jeunesse appartiennent à la société tout entière. Tout comportement pervers de la jeunesse devient l’indicateur sérieux d’un état de dysfonctionnement de la société elle-même. Comment y répondre ?

La réponse sociale à la délinquance des jeunes se défend toujours en fonction de deux pôles extrêmes : la punition et la prévention.

La mécanique de la répression, dans sa forme arbitraire, passe par les tribunaux ; tandis que la mécanique de la prévention s’enracine dans une compréhension en profondeur des besoins non satisfaits des jeunes et cherche à canaliser leurs énergies vers une recherche de satisfaction de besoins ressentis par les enfants et jeunes en situation difficile.

³² N’Singa Udjuu, Discours prononcé à l’ouverture du colloque international de Kinshasa sur l’Enfance, l’Éducation et la Déviance en Afrique, BASE/ CICC, décembre 1986, les cahiers de recherches criminologiques, n°10, Université de Montréal, 1988.

Selon J. Godin, la répression exercée comme moyen de dissuasion sur les jeunes délinquants constitue le plus sûr moyen de faire d'un jeune délinquant passager, un criminel chronique.

L'approche répressive paraît simple et facile à organiser mais son action éducative et transformatrice de mentalité n'est guère profonde et durable. Elle repose essentiellement sur l'action de l'adulte et très peu sur le processus de transformation de l'enfant à rééduquer.

Tout apprentissage devrait s'appuyer d'abord sur l'activité, l'exercice et la participation efficiente et consentie du jeune. Il s'agit moins de réaliser un programme pour le mineur, et plus de l'impliquer méthodiquement à travailler avec l'adulte éducateur et formateur. Car éduquer signifie « faire œuvre de vie ». La complexité de la problématique touchant l'enfance et la jeunesse en situation difficile exige les efforts conjugués d'organisations diverses : l'État, l'Église, l'école, la famille, les ONG. Toutes peuvent contribuer à mieux comprendre le phénomène et à lui apporter les solutions adaptées.

L'État congolais

Pour protéger la jeunesse contre les abus de la civilisation d'importation, le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles l'organisation de la jeunesse, la ratification et la promulgation par le Président de la République du Code portant protection de l'enfant n°284 CPS/ 2009, la révision du code de la famille du 1er août 1988 afin de l'adapter aux réalités actuelles ; les autorisations officielles pour le fonctionnement des Organisations non gouvernementales et des Associations qui défendent et protègent les droits des enfants. Pour éviter d'abandonner sa jeunesse au désœuvrement l'État a mis en place un Ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Toujours dans le souci de protéger les enfants contre les abus, le Gouvernement de la République a mis aussi en place les Tribunaux pour

Enfants. Les mineurs qui commettent des infractions y sont conduits et bénéficient essentiellement des mesures de garde.

Une jeunesse abandonnée et désœuvrée représente un manque à gagner pour la Nation tout entière. Le manque d'encadrement méthodique de la jeunesse par le Gouvernement et les experts en la matière représente un danger, une bombe à retardement. L'inoccupation engendre des antivaleurs telles que le phénomène « Kuluna », une criminalité qui est à la base de l'insécurité surtout à Kinshasa et dans d'autres grandes villes du pays.

Au niveau du gouvernement

Le taux de déperdition scolaire et d'analphabétisme demeure élevé dans notre pays. Pour remédier à cette situation, le Ministère des Affaires Sociales, qui a dans ses attributions l'assistance aux populations en situation difficile, gère un nombre important des centres de promotion sociale dans presque toutes les vingt-six provinces du pays. Ces centres ont généralement pour tâches : la formation professionnelle de base, la réadaptation des personnes vivant avec handicap, etc.

En dehors de ces structures initiées et gérées par le gouvernement, il existe dans notre pays des centres d'apprentissage professionnel, d'alphabétisation et de rattrapage scolaire. C'est le cas du centre d'apprentissage professionnel de BOYOKANI (AED) à Kintambo Jamaïque. L'ONG Don Bosco assure aussi la formation au profit de la jeunesse désœuvrée dans les filières comme l'hôtellerie, l'art culinaire et la menuiserie ...

C'est aussi le cas pour notre structure le Centre congolais de l'enfant et de la famille « CCEF ». Nous assurons les frais scolaires des enfants vulnérables identifiés en âge scolaire. Nous organisons les formations professionnelles telles que : auto-école, mécanique auto, ajustage, menuiserie, ainsi que la coupe et couture. Notre centre assure également la

prise en charge de quelques jeunes sélectionnés pour leur formation universitaire.

Au niveau du pouvoir judiciaire

Depuis plus d'un demi-siècle, l'État congolais entretient des structures d'encadrement des jeunes et des mineurs délinquants notamment :

- les Établissements de Garde et de l'Éducation de l'État, en sigle EGEE ;
- Madimba (1954), au Kongo-Central ;
- Mbenseke Nfuti (1966), à Kinshasa ;
- Kipuka (1967), ex-province de Bandundu ;
- Bikoro (1971), ex-province de l'Équateur ;
- Ngangezi (1972), au Sud Kivu.

Ces établissements recevaient les mineurs faisant l'objet de mesures « de garde, d'éducation surveillée et de préservation » prévues dans le décret du 6 décembre 1950 sur l'enfance délinquante. Ils offraient aux jeunes une formation scolaire de base et une formation professionnelle destinée à faciliter leur réinsertion sociale, après la levée des mesures les concernant.

L'évocation des actions entreprises par l'État paraissait donc rassurante. Elle rendait compte d'une certaine volonté politique et d'un effort qui se déployait. Cependant, l'État disposait de moyens très limités. Plusieurs initiatives étaient inopérantes pendant de longues périodes, d'autres présentaient un faible rendement, les budgets de fonctionnement et le matériel faisaient défaut.

Aujourd'hui, ces structures d'encadrement de la jeunesse délinquante installées depuis l'époque coloniale sont quasi inexistantes. Par contre, ce sont des organisations non-gouvernementales de protection sociale qui ont pris la relève.

Les Églises

« En tant que chrétiens, nous avons le devoir moral et spirituel d'être la lumière du monde, c'est-à-dire porteurs d'espérance, messagers d'amour et de paix. La fidélité à cette grande ténacité dans l'effort est une patience souriante à toute épreuve³³ ».

Certes, la République démocratique du Congo est un État laïc, mais le taux élevé de chrétiens dans sa population oblige à reconnaître que ce pays est profondément religieux et chrétien de surcroît. Il est l'un des pays d'Afrique où la constitution accorde une grande liberté en matière des pratiques religieuses. Les lieux de culte sont nombreux. Des communautés chrétiennes s'organisent et fonctionnent en toute liberté. Cela se vérifie avec le phénomène des « Églises » dites de réveil qui sont apparues après les années 1980. L'État Congolais accorde à ces associations religieuses la personnalité juridique qui les autorise à fonctionner librement. L'État et les parents font confiance aux Églises. Ils leur ont confié, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, la législation de la majorité des institutions de formation et d'éducation classique, celle des unités de formation, des soins de santé et des services sociaux. Une convention de gestion des écoles existe entre l'État et les privés !

L'Église, de par sa double vocation de prophète et de servante a un rôle très important à jouer dans la recherche des solutions aux problèmes de l'insertion sociale des enfants et des jeunes défavorisés.

Comme prophète au service de Dieu, l'Église peut continuer à annoncer le Christ comme Seigneur et Sauveur qui apportera la paix véritable, la quiétude, la sécurité durable, l'amour et le pardon.

L'Église doit cependant inscrire toutes ces vertus dans un programme d'action. Car elle doit les vivre. C'est à travers une pratique de conscientisation, de sensibilisation et de réorientation qu'elle devra donc

³³ Bureau International Catholique de l'Enfance, *Enfance dans le monde*, vol 15 n°2/1988, p. 32.

inciter les jeunes à intérioriser ces préceptes d'une vie paisible, saine, digne et noble.

Au lieu de jouer son vrai rôle, l'église centralise son message sur l'Évangile social basé surtout sur la prospérité matérielle, le mariage, le voyage, etc., qui pourraient être les signes de la bénédiction divine.

Comme servante au service des fidèles, l'Église doit cerner la situation de chacun de ses membres afin de la « nommer » et de la présenter à Dieu. Or le fait d'identifier et de connaître les situations de misère et de pauvreté morale et spirituelle dans lesquelles ses fidèles vivent doit inciter l'Église à entreprendre des actions susceptibles d'endiguer ces misères. Elle ne peut plus rester indifférente. Elle est obligée de s'engager et d'intervenir.

Deux modes d'intervention s'offrent à elle : intercéder et prier pour présenter à Dieu les problèmes spécifiques de la communauté, c'est ce que font les églises du silence ou mettre en place des structures concrètes et élaborer des stratégies spécifiques et appropriées pour résoudre des situations précises du groupe qu'elle encadre. C'est l'option de l'église confessante en Allemagne sous le régime nazi, dont Bonhoeffer rend compte (Bonhoeffer, D., 1963).

Le phénomène de l'enfant en situation de détresse et celui du gangstérisme urbain (Kuluna) interpelle toute l'Église. Il l'invite à réorganiser la catéchèse de la famille et celle des enfants et des jeunes. Elle doit le faire en tenant compte des interrogations du moment.

Ici comme ailleurs, quel que soit le programme qu'on implantera, il ne sera éducatif que s'il tient compte d'une approche globalisante. Ni l'enfant, ni l'adolescent n'ont besoin d'un moniteur dogmatique. Ils cherchent plutôt un adulte, un acteur social qui puisse comprendre leurs attentes, leurs problèmes et qui saura les accompagner avec douceur, amour, patience et fermeté.

Beaucoup d'églises, surtout celles dites de Réveil, ont encouragé le phénomène des enfants dits sorciers. Au lieu de jouer le rôle de servante

au service de fidèles, ces églises et leurs responsables ont déstabilisé ces enfants et leurs familles. Certains enfants victimes ont été brutalisés, abusés, maltraités. Des couples sont séparés ou divorcés parce que l'un des conjoints, particulièrement, la femme au service de l'Église y passe beaucoup plus de temps qu'à la maison.

Néanmoins, plusieurs associations dirigées par les religieux, ont ces dernières années, mis en place des projets au profit de l'enfance et de la jeunesse marginalisées. C'est le cas notamment de Don Bosco, BICE... Ces ONG militent en faveur des Enfants en situation difficile (ESD).

À titre illustratif, l'ONG internationale dénommée Bureau international catholique de l'enfance (BICE) a géré depuis 2008 un projet en faveur des enfants accusés de sorcellerie. Après leur identification, vingt-trois sites d'hébergements ont été identifiés dans deux juridictions : Tshangu et Mont-Amba.

Cette initiative du BICE avait pour objectif la conscientisation des agents de l'État et de la communauté à la base, pour leur implication dans la protection des enfants dans leurs entités administratives. Ainsi, en collaboration avec les bourgmestres des communes des juridictions de Tshangu et Mont-Amba, 126 chefs des quartiers de 7 communes ont été identifiés et sensibilisés autour du thème : La Sorcellerie des enfants, un problème social ou spirituel ? où l'accent a été mis sur :

- la nature psychologique de l'enfant qui explique certains de ses troubles comportementaux dans sa croissance et dans son développement psychologique,
- les réactions de l'environnement basées sur les rapports des activités réalisées par BICE-Congo dans la ville - province de Kinshasa depuis 2002 ;
- la loi et la sorcellerie, pour montrer certains actes commis contre l'enfant et punis par la loi.

Ainsi, cette série de séances de sensibilisation dans chaque commune a permis le regroupement volontaire en observatoire de tous les chefs

des quartiers touchés et dirigés par une équipe restreinte d'au moins six chefs des quartiers et trois agents des services communaux : Service social de la population et de développement communautaire.

Identification des églises et sites des enfants

Par le canal des membres des ODE, l'identification des églises a été faite au niveau de chaque quartier où les enfants sont hébergés.

Tableau 5: Identifications des églises par quartier

Juridictions	Communes	Nombre de quartiers	Nombre d'églises	Nombre de sites
TSHANGU	MASINA	21	486	27
	KIMBANSEKE	46	1320	51
	NDJILI	13	209	2
TOTAL		80	2015	80
MONT- AMBA	MATETE	14	105	5
	LEMBA	13	146	0
	NGABA	6	99	2
TOTAL		33	350	7
TOTAUX		113	2365	87

Ce tableau indique le nombre des quartiers par commune, les sites et le nombre d'églises qui hébergent les enfants. Les trois autres communes de ces juridictions ne sont pas encore exploitées, il s'agit des communes de Kisenso et Limete pour la juridiction de Mont-Amba et celles de Maluku et Nsele pour la juridiction de Tshangu.

Recensement des enfants dits sorciers (EDS)

Pour cette identification des EDS en rupture totale avec leurs familles dans la ville province de Kinshasa, 10 travailleurs sociaux, membres de l'ODE de deux juridictions (Mon-Amba et Tshangu), avaient effectué 110 descentes dans 87 sites signalés par les chefs des quartiers (voir le tableau n° 15).

Lors de leurs descentes, ils avaient sensibilisé 261 pasteurs et membres des Églises rencontrés, sur le rôle des parents, l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit primordial de l'enfant de rester dans sa famille. Après ces diverses descentes, les 87 sites ont été catégorisés de la manière suivante :

Tableau 6: Catégorisation des sites

N°	Catégories	Nombre de sites	Pourcentages
1	Les églises qui hébergent	23	26,4
2	Les églises qui n'hébergent pas	24	27,6
3	Les églises qui constatent et orientent les enfants vers celles qui délivrent	40	46
	Total	87	100

Ce tableau 6 indique que toutes ces églises travaillent avec les enfants quelles que soient leurs catégorisations. Sur ce, peu d'églises hébergent les enfants en leur sein suite aux difficultés de prise en charge.

Les églises de la première catégorie ont une tendance à se transformer en ONG, tandis que celles de la deuxième catégorie organisent un séjour transitoire de deux ou trois semaines pour les séances de délivrance et les enfants rentrent dans leurs familles...

Identification des enfants dits sorciers

Il est vrai que vingt-trois sites hébergeant des enfants dits sorciers ont été identifiés pendant ce recensement du 17 au 25 octobre 2008 (voir le recensement du BICE) dans les deux juridictions (Mont Amba et Tshangu). Mais l'identification proprement dite s'était déroulée dans treize (13) sites où les enfants étaient disponibles. Tandis que dans d'autres sites il n'y avait pratiquement pas de pasteurs responsables pour permettre un tel travail.

Tableau 7: Les sites regroupés pour l'identification des enfants dits sorciers

Juridictions	Communes	Nombre de sites	Nombre d'enfants		
			M	F	Total
Tshangu	MASINA	2	17	2	19
	KIMBANSEKE	3	20	13	30
	NDJILI	7	24	23	47
	TOTAL	12	61	38	99
MONT-AMBA	NGABA	1	62	34	96
	Total	13	123	72	195

Cent quatre-vingt-quinze (195) enfants ont été identifiés dont cent vingt-trois (123) garçons et soixante-douze (72) filles et cela, dans pratiquement 13 sites. Leurs tranches d'âges ont été les suivantes :

Tableau 8: Classement des enfants par âge

Classement d'âges	Garçons	Filles	Total
0 – 5 ans	9	2	11
5 – 10 ans	45	24	69
10 – 15 ans	51	30	81

15 ans et plus	18	16	34
Total	123	72	195

Une simple vue de ce tableau 8 atteste que la tranche d'âge la plus touchée a été celle de 10 – 15 ans. Il s'agit de l'âge de la puberté où l'enfant connaît des transformations physiques et psychologiques qui influent sur son comportement. Quant à la situation de leurs familles le tableau ci-dessous est éloquent !

Tableau 9: Situation familiale

Situation familiale	Garçons	Filles	Total
Parents unis	6	4	10
Parents divorcés séparés	11	13	24
Orphelins	106	55	161
Total	123	72	195

Ce tableau 9 exprime en gros que ce phénomène dit enfants sorciers touche beaucoup plus les enfants issus des familles divisées.

La réinsertion familiale

Cette identification avait pour finalité de préparer la réinsertion des enfants en situation difficile. Les membres des ODE concernés s'étaient retrouvés autour d'une table pour non seulement évaluer l'enquête, mais aussi réfléchir sur la suite des travaux avec les enfants identifiés, dans l'idéal de préparer leur réinsertion qui d'ailleurs, demeure l'étape la plus importante et difficile en travail social... Ainsi, les activités à mener avaient été proposées de la manière suivante :

- poursuite de l'identification des sites et des enfants dits sorciers dans les juridictions, les communes et quartiers non encore exploités ;
- réunion de sensibilisation avec les responsables des sites où l'on a identifié des enfants ;
- formation de deux personnes par site sur les approches en travail social pour qu'ils soient les références dans le site ;
- organisation des séances d'écoutes structurées individuellement pour l'identification des vrais problèmes et l'élaboration des projets collectifs ou individuels de la réinsertion ;
- organisation d'une campagne de recherche des familles en faveur des enfants dits sorciers identifiés et en produire un rapport ;
- réhabilitation physique et psychosociale en synergie avec les référents formés dans chaque site ;
- poursuite des séances de sensibilisation au niveau de la communauté pour l'implication d'un plus grand nombre des personnes dans la protection des enfants.

Difficultés :

- l'accès difficile à certains sites où l'on ne trouvait pas de responsables directs ;
- l'insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) qui n'avait pas permis d'effectuer ce travail dans un bref délai et sur toute l'étendue de la ville province de Kinshasa...

Orientation

Soutenir toutes les stratégies qui peuvent permettre de réaliser ce travail dans un laps de temps assez court pour avoir l'idée de l'ampleur de ce phénomène et définir les activités appropriées à venir³⁴. Certes, le Congo ne connaît pas de conflit de religion en dépit de quelques querelles sur l'exégèse de la doctrine chrétienne entre certains pasteurs.

La laïcité de l'État congolais soustrait les détenteurs du pouvoir politique de l'hégémonie confessionnelle et leur impose une neutralité par rapport à la diversité confessionnelle. Cependant, depuis l'accession des pays africains à leurs indépendances, cinquante ans après, les analystes sont tous d'accord que l'un des moments réussis les plus significatifs de l'engagement de l'église en Afrique a été celui qu'on appelait : Les Conférences Nationales durant les années 90.

L'on se rappellera que durant ces années, suite aux bouleversements internationaux (fin de la guerre froide, chute du mur de Berlin, l'effondrement de l'URSS ...) et des pressions internes au sein des partis uniques surtout dans les pays francophones, certains se sont lancés dans des transitions vers la démocratie. En effet, parmi les huit pays qui ont organisé les conférences nationales (Bénin, Gabon, Congo, Mali, Niger, Togo, Zaïre, Tchad), cinq (Bénin, Congo, Gabon, Togo, et Zaïre) ont fait recours à un Évêque pour présider ces forums. Beaucoup ont expliqué ce choix par le poids, l'autorité morale et la crédibilité de l'institution ecclésiastique dans ces pays.

C'est pourquoi, malgré la gravité des faits « déballés », ces forums ont opté, non pour des procès, mais pour le pardon et la réconciliation. Ce qui était demandé à l'église était de congédier les perspectives de violence à travers l'arbitrage des conflits et la conciliation des intérêts

³⁴ Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), Rapport du projet Enfants Dits Sorciers Kinshasa RDC octobre, 2008, pp. 5-8.

des groupes antagonistes pour enfin ramener l'harmonie. On disait alors que l'église devrait se situer au milieu du village.

L'École

« Éduquer, c'est l'action de développer les facultés morales, intellectuelles et physiques ». C'est une œuvre de vie (PANTILLON, C., 1982).

Nous apprenons pour la vie et non pour réussir aux examens. On ne le répétera jamais assez : notre pays a hérité d'un système scolaire compétitif et élitiste. Il oriente plus vers les professions de service que vers celles dites manuelles et artisanales. Le contenu de ses programmes est essentiellement exotique et extraverti.

Toutes les recherches consultées et entreprises s'accordent pour recommander en matière de système scolaire, la refonte et l'adaptation des programmes et des méthodes aux réalités nationales et aux exigences du développement. Cet effort a été réalisé mais au niveau théorique mais rien n'a bougé sur terrain.

Aux réalités nationales : l'école doit réserver une part, beaucoup plus large aux notions pratiques, revaloriser le travail manuel, agricole, artisanal, mettre en perspective les valeurs traditionnelles, enfin, établir les liens vivants avec le milieu, la communauté et son histoire. Bref, l'école ne doit pas dispenser un enseignement abstrait étranger, mais être une école de vie, préparant l'enfant aux réalités de demain sans le dissocier de son milieu d'appartenance. Il est vrai que nous vivons à l'ère de la mondialisation et à une époque où la technologie se développe comme jamais auparavant. Le monde étant devenu un village, les inventions du Nord obligent les gens du Sud à se connecter. Tel est le cas de la communication envahissante qui fait la une.

Les filières de formation en rapport avec ces nouveautés doivent être enseignées en les contextualisant aux réalités du milieu. Nous sommes satisfaits de constater à Kinshasa que certains établissements

d'enseignement technique disposent des modules de formation en informatique, secrétariat, et l'art culinaire dans le cadre de l'apprentissage professionnel.

Nous nous réjouissons de la mise en place d'un Ministère de l'enseignement technique et professionnel ! Espérons qu'il ne doit pas simplement exister de nom. Au contraire, ce Ministère doit créer des établissements d'enseignement technique et professionnel où seront aussi orientés les enfants et jeunes désœuvrés en tenant compte de leurs aspirations.

Devant répondre aux exigences du développement, l'école doit s'ouvrir à des multiples initiatives qu'on peut regrouper sous quatre chapitres :

-Organiser un enseignement de base élémentaire et concret destiné avant tout à la masse. Ce dernier doit être diversifié en fonction des besoins du développement rural (où vivent les analphabètes, les marginaux), car, comme le soulignait Habit Thiam, « il faut adapter le système d'éducation aux besoins de l'économie, or celle-ci demeurera longtemps encore à prédominance agricole ».

-Prévoir un enseignement de qualité susceptible de permettre aux meilleurs de continuer vers l'enseignement secondaire et supérieur à caractère littéraire et classique. Malheureusement aujourd'hui certains élèves déjà au niveau secondaire et supérieur écrivent, lisent et s'expriment avec beaucoup de difficultés. Les programmes secondaires qui ne tiennent pas compte de leurs réalités, servent des connaissances inutiles et incomplètes. Ainsi, l'inadaptation, la surcharge des programmes et leur caractère théorique, abstrait, formel et routinier ne font que compliquer la maîtrise des matières par les apprenants.

-Dégager une élite susceptible de fournir des cadres supérieurs et moyens dont le pays a besoin.

Après l'accession de notre pays à l'indépendance, les cadres issus des formations universitaires étaient à compter au bout du doigt. Plus de

cinquante ans après, plusieurs institutions d'enseignement supérieur et universitaire ont été implantées dans tous les quatre coins de notre pays. Les candidats y apprennent le savoir être et le savoir-faire. Ces « produits » issus de ces universités sont à la tête des institutions qui gèrent les ressources de la République.

Ce qui étonne cependant, c'est l'institutionnalisation de la corruption. Cette dernière ronge pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale. La RDC est classée parmi les pays les plus corrompus de la planète (21e au monde et figure parmi les 10 pays les plus corrompus en Afrique). Au regard de ce constat malheureux, il est logique de se demander en quoi les programmes de l'éducation en RDC ont-ils contribué à la formation des apprenants dans la bonne gestion de la chose publique ?

-Adapter les programmes et les méthodes d'enseignement aux objectifs du développement en Afrique. Pour cela, déterminer et planifier les besoins en main-d'œuvre, puis multiplier les centres de formation professionnelle susceptibles de répondre à des besoins réels. Cet effort est réalisé théoriquement mais peu exploité sur terrain.

Ici le concept éducation est utilisé en dehors de tout sens métaphysique et affectif qu'on peut lui attribuer. Ce terme désigne les opérations didactiques et activités connexes qu'à un moment donné une société met à la disposition du public ou qu'elle soutient, encourage ou approuve comme constituant de l'éducation. Le contenu, le besoin, la nature, l'organisation varient avec les besoins et les désirs changeants de la société et n'ont donc rien d'immuable et de sacro-saint (PANTILLON, C., 1983).

Ainsi donc, les besoins de la société et des individus constituent la demande à laquelle les systèmes éducatifs devront s'efforcer de répondre par une série des mesures différentes souvent divergentes. Que les besoins changent demain ou pas, l'éducation devra emboîter les pas, car elle possède la capacité de résoudre les problèmes sociaux et donner

aux individus la clé de succès tant dans leur vie personnelle que dans la société.

Au regard des réalités que nous connaissons via l'apparition du phénomène « Kuluna », notre société a besoin d'un système scolaire, qui puisse permettre aux jeunes d'accéder à l'apprentissage de métiers comme la maçonnerie, la plomberie, la peinture... parce que dans la plupart de cas, ces jeunes délinquants ont dépassé l'âge de poursuivre le cursus scolaire normal. Par ailleurs, si tous les parents reconnaissaient l'importance d'un maçon, d'un peintre ou d'un plombier, ils n'auraient pas tous souhaité voir leur fils ou leur fille dépasser le statut du menuisier, plombier, peintre ou maçon et faire fortune en tant qu'ingénieur ou médecin.

Un pays en développement dépourvu des cadres moyens et intermédiaires est voué à la perte. Ainsi, lorsque le Congo disposera concrètement d'écoles professionnelles et d'écoles de métiers de qualité comme l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), en nombre suffisant et équipées convenablement, alors le taux de la délinquance juvénile et de la déperdition scolaire et leurs conséquences reculeront. L'engouement à l'entrée des facultés et des instituts s'en trouvera pondéré et l'école authentiquement congolaise sera réhabilitée au bénéfice de la majorité. Voilà ce qui sera réellement une « œuvre de vie ». Le Révérend Père Ekwa Martin, l'avait souligné dans son livre : *L'école trahie*. La faillite de l'école est maintes fois signalée.

La famille

Au sens restreint, la famille est quelque chose de très simple. Elle comprend Papa, Maman et leurs enfants. Au sens large, elle englobe les grands-parents, les oncles, les tantes, les cousins et les cousines. Toute analyse du système familial doit de surcroît tenir compte des agents de socialisation qui gravitent autour du noyau familial : amis,

animaux domestiques (chiens, chats, poules, chèvres, porcs...), etc. Leur présence, leur interaction et les dépenses qu'ils occasionnent peuvent modifier positivement ou négativement l'équilibre familial. Ils font partie de la famille. R.D. LANG les appelle, les membres du nexus familial.

Outre la Constitution, le Code Pénal, le Code de la Famille, le Code portant Protection de l'Enfant, tous textes en vigueur dans notre pays apportent des précisions utiles à la gestion saine de la famille. Ces textes soulignent la nécessité de respecter la procédure à suivre dans l'attribution de la dot, le mariage coutumier et civil et la répartition de l'héritage. Ils orientent l'attitude et les devoirs des hommes et des femmes vis-à-vis des enfants nés dans le mariage et hors du mariage.

Les parents ont le devoir premier de garantir à leurs enfants protection, santé, logement, nourriture, vêtement, éducation et aussi affection et bienveillance. Si chaque enfant qui vient au monde était effectivement attendu et aimé, compris et encouragé, accompagné et protégé, les phénomènes comme l'abandon, le gangstérisme (Kuluna), la déperdition scolaire, les enfants dits sorciers, la délinquance et la prostitution, la drogue et l'alcoolisme auraient été de simples concepts et le monde aurait cessé d'en parler.

L'apparition des hippies en Europe n'est pas très loin du phénomène « Kuluna », sans qu'il faille évoquer le même contexte de la misère qui est clamé pour la R.D.C.

L'enfant a besoin d'être considéré comme une personne à part entière. Un dialogue compréhensif doit s'établir entre lui et l'adulte. Les exigences du monde moderne font en sorte que les parents gagneraient à être éduqués et formés pour jouer pleinement leur rôle. Aussi l'éducation des parents est-elle une tâche urgente et impérieuse à laquelle devaient se consacrer certains organismes non gouvernementaux ?

Les organisations non gouvernementales

En RDC comme dans tous les pays dits en développement, ce secteur informel prend de plus en plus d'importance. Il retient l'attention et mobilise des énergies insoupçonnées. Sa force réside dans le fait que les initiatives partent de la base et se fondent sur une analyse des besoins réels. Elles s'organisent généralement à petite échelle et fonctionnent avec des budgets négligeables. L'engagement dans le secteur informel exige de la volonté, du dévouement et bien souvent de courage.

Malgré leur gestion souvent aléatoire, les ONG jouent un rôle très important dans tous les domaines de la vie communautaire. Ce rôle mérite d'être encouragé.

Nous avons identifié un certain nombre de ces expériences qui demeurent des occasions privilégiées.

Nous les évoquons ainsi sommairement.

Aide à l'enfance défavorisée (AED)

En 1970, l'ordonnance n°70/132 du 30 avril, accorde la personnalité civile à l'Association sans but lucratif *Aide à l'enfance défavorisée*, en sigle, AED.

L'AED a pour but de « rééduquer et d'orienter socialement et humainement l'enfance défavorisée. Pour atteindre ses buts, l'AED répartit ses activités en cinq secteurs :

1. recherche sociologique et pédagogique sur l'ensemble du problème de l'enfance défavorisée ;
2. formation des cadres de la jeunesse ;
3. placement, observation et rééducation de la jeunesse abandonnée ;
4. accueil et réadaptation des jeunes vivant avec handicap physique ;

5. accueil et réadaptation des jeunes handicapés mentaux.

En plus de ses activités statutaires, l'AED collabore avec beaucoup de partenaires notamment : Médecins du monde (MDM). Cette ONG internationale a financé des projets au Centre « PEKABO » Pema Kani-sa Bongwana situé dans la Commune de Barumbu non loin du grand marché de Kinshasa. Le Centre des filles dénommé B.B.S « Bomoï Bwa Sika » était appuyé par Médecins du monde (MDM).

Néanmoins, au regard du contexte économique et social du pays, l'Aide à l'enfance défavorisée a, ces dernières années, connu des graves difficultés financières. C'est-à-dire qu'après que sa direction générale située dans la commune de la Gombe a été déguerpie par manque des documents juridiques, le siège de l'institution se trouve aujourd'hui à Kintambo (Jamaïque).

Comité d'appui au travail social de rue (CATSR)

Agréé par le gouvernement de la RDC à travers les Ministères de la justice et des droits humains sous le n°Just D.H/SG/20/200 F/92/11/424 du 22 avril 2008, Le Comité d'appui au travail social de rue en sigle CASTR a pour mission : « La valorisation et la promotion du travail social de la rue ». Et cela par

- l'identification des acteurs des ONG et réseau d'association intervenant dans le domaine du travail social de rue en vue d'impulser une synergie d'actions sans étouffer la singularité de chaque acteur et le fonctionnement de chaque structure ;
- l'impulsion et le renforcement du travail des acteurs sociaux de la rue à travers des commissions thématiques ;
- la lutte pour la reconnaissance sociale et légale du métier de travailleur social de rue ;

- la défense des intérêts des travailleurs sociaux de rue auprès des pouvoirs publics et d'autres partenaires ;
- la coopération avec les réseaux internationaux des travailleurs sociaux de rue ;
- le plaidoyer pour le bien-être des personnes en situation difficile à travers la mobilisation des ressources locales et externes pour ses structures ;
- le renforcement des capacités techniques, matérielles et institutionnelles des structures membres ;
- la mise en place des commissions thématiques ;
- l'élaboration des modules de formation sur les travailleurs sociaux de rue et d'autres matières nécessaires ;
- la proposition et organisation sous la supervision de la coordination nationale des activités de formation ;
- la formalisation des pratiques du travailleur social de rue et élaboration des guides méthodiques ;
- l'accompagnement des travailleurs sociaux de rue sur terrain ;
- l'élaboration d'un code d'éthique du travailleur social de rue.

Réseau des éducateurs des enfants et des jeunes de la rue (REEJER)

C'est depuis 1998 que ce réseau est actif et coordonne plus de cent soixante-quatre (164) structures membres qui œuvrent pour l'accompagnement, la protection, la promotion des droits de l'enfant et la réinsertion socioéconomique des enfants et jeunes de la rue.

Institut supérieur du travail social (ISTS)

Il s'agit d'une institution d'enseignement supérieur technique créée en 1996 par l'Association nationale des éducateurs sociaux en sigle

ANES. Elle a été agréée par le Ministère de l'enseignement supérieur et Universitaire depuis janvier 1999.

L'ISTS est à la fois membre de l'Association européenne des centres de formation en travail social et membre fondateur de l'Association internationale sociale (AIS). Il est aussi en partenariat avec la Haute école roi Baudouin de Mons et la Haute école de Namur.

Sections organisées:

- assistance sociale,
- éducation spécialisée,
- gestion informatique,
- sciences infirmières,
- logopédie, etc.

Vingt ans après sa création, des centaines de travailleurs sociaux y ont été formés. La plupart d'entre eux œuvrent dans des institutions qui encadrent des enfants en situation de vulnérabilité. Certains étudiants venus des pays voisins (Rwanda, Gabon, République Centre Africaine, Cameroun) y ont été formés et sont retournés dans leur pays d'origine.

Institut national du travail social (INTS)

Gérée par le Ministère des affaires sociales, cette institution qui forme les travailleurs sociaux est à sa troisième année. Et bientôt, elle va conférer les grades académiques à ses candidats de la première promotion.

Nous encourageons la création et le fonctionnement de ce genre d'institutions à travers l'étendue du pays.

Centre congolais de l'enfant et de la famille, « CCEF »

Le CCEF, créé en Février 1986 et accrédité par les pouvoirs publics en 1991 sous le n°F92/222 du Ministère de la justice. Il jouit de la personnalité juridique à lui conférée par l'arrêté n°307/CAB/MIN/J865/2003 du 19/03/2003.

Ses objectifs :

- assurer la prise en charge éducative des enfants et familles en situation difficile,
- former les intervenants et travailleurs sociaux,
- entreprendre des recherches et actions relatives à l'enfance et à la famille en situation particulièrement difficile,
- produire et publier des manuels de formation et d'information,
- soutenir les actions d'autopromotion,
- administrer les soins de santé primaire aux personnes vulnérables et procéder aux consultations psychologiques et à la psychothérapie.

Ses réalisations et ses principaux domaines d'intervention :

- réinsertion familiale et scolaire des enfants et familles en situation difficile,
- psychothérapie individuelle et collective,
- éducation et formation,
- parrainage scolaire et professionnel,
- autopromotion,
- Centre de santé « AGAPO », recherche-actions et éditions-rédaction, médiation.

Enfin, nous disposons d'un immeuble de trois niveaux comprenant trois bureaux de travail, une salle de formation, une salle de réunion, un local pour les consultations, un atelier de coupe et couture, une cuisine pour l'art culinaire et deux studios meublés ainsi qu'une bibliothèque.

Voici les tableaux des statistiques des enfants appuyés et formés et leurs filières de formation respectives.

Tableau 10: Parrainage scolaire

Année scolaire	Nombre d'enfants			Primaire		Secondaire		Humanité	
	F	G	T	F	G	F	G	F	G
2007 – 2008	20	8	28	7	2	5	2	8	4
2008 – 2009	20	8	28	7	2	5	2	8	4
2009 – 2010	18	12	30	7	4	5	0	6	6
2010 – 2011	19	13	32	7	4	2	2	10	7
2011 – 2012	16	13	29	6	5	1	3	9	5
2012 – 2013	17	11	28	4	4	5	2	8	5
2013 – 2014	20	11	31	4	4	5	1	10	5
2014 – 2015	14	14	28	3	4	3	2	8	8

Tableau 11: Coupe et couture

Année scolaire	Nombre
2008 – 2010	7
2010 – 2012	8
2012 – 2014	7
2014 – 2016	11

Tableau 12: Diverses formations

Année académique	Nombre	Formation universitaire
2007 – 2008	1	Auto-école
2008 – 2009	1	Ajustage
2009 – 2010	2	Mécanique Auto
2012 – 2014	4	Menuiserie

2012 – 2014	1	Hôtellerie
2014 – 2016	3	Menuiserie

Tableau 13: Formation Universitaire

Année académique	Nombre	Formation universitaire
2009 -2010	1	ISTA
2010-2011-2012	1	Université Pédagogique Nationale (UPN)
2010-2011-2012	1	Académie des Beaux-Arts
2010-2011-2012	1	ISP. Gombe

Les tableaux 10, 11, 12 et 13 présentent des données statistiques esquisant l'idéal même du Centre congolais de l'enfant et de la famille qui est d'accompagner des enfants et des familles en situation difficile.

Apport international

Il serait opportun de mentionner, parallèlement aux projets qui ont vu le jour, quelques événements qui les ont inspirés, leur ont donné un sens ou leur sont reliés par une même philosophie. Trois méritent d'être signalés : Le « forum » du Grand-Bassan et les colloques internationaux sur l'enfance célébrés à Kinshasa, en 1986 et 2015.

Le « forum » du Grand-Bassan, tenu en Côte d'Ivoire du 24 février au 2 mars 1985.

On y avait analysé d'une façon objective et précise la situation des enfants et jeunes de la rue dans les pays du Tiers-Monde, notamment dans ceux de l'Afrique Noire. Les soixante-quinze participants venus de tous les coins de l'Afrique et du reste du monde ont alors pu envisager certaines solutions pour prévenir le sort malheureux des enfants et jeunes de la rue.

Trois points retiennent dès lors notre attention : l'urgence d'aborder le phénomène avec un regard neuf et positif, l'importance de distinguer les différentes catégories d'enfants de la rue et enfin, la nécessité d'adapter nos approches pédagogiques de façon à les rejoindre et à leur donner espoir.

1. Un regard neuf et positif

Il faut renverser la tendance de l'opinion publique qui colle une étiquette péjorative, c'est-à-dire, considérer les enfants et jeunes de la rue comme de simples délinquants, irrécupérables, voyous, bons à rien, voleurs, tueurs, coupeurs de routes, extorqueurs nuisibles, parasites, etc. Le fait qu'ils soient souvent tels n'est que la manifestation d'un problème profond et non résolu. Souvent l'effet d'une faute éducative commise par un adulte.

Il existe une autre manière de définir ces jeunes en évitant de confondre causes et effets. Il n'est pas suffisant d'essayer de résoudre le problème quand les jeunes de la rue sont devenus délinquants, il faut mener les actions visant la prévention si l'on veut garantir le développement adéquat de ces jeunes « à risque ».

Au départ, ce sont des laissés pour compte qui luttent pour leur survie. Ils ont besoin d'affection, n'arrivent pas à s'identifier à leurs parents, à leur famille et à leur communauté, ont une piètre estime d'eux-mêmes, sont angoissés et n'ont généralement aucun projet de vie.

Ces enfants sont dans la rue pour échapper à une situation de misère ou encore pour gagner leur vie (parfois même celle de leurs frères et sœurs). Ils sont donc obligés d'exercer une ou plusieurs activités leur permettant de gagner de l'argent. La rue leur permet de se mettre en contact avec d'autres jeunes possédant le même statut social qu'eux afin de pallier à leur déficit affectif et autres.

Il s'ensuit, pour ces jeunes, une maturation rapide. De plus, leur situation affective les rend particulièrement vulnérables à toutes sortes d'influences qui ne s'exercent pas toujours dans le sens de leurs intérêts

véritables. C'est alors qu'il est important voire indispensable de leur fournir un accompagnement, une attention toute spéciale et même un encadrement qui leur soit adapté et adéquat.

2. Différentes catégories d'enfants et jeunes de la rue

Le souci majeur des experts de forum de Grand Bassan était de faire la lumière sur la situation objective des enfants et jeunes de la rue :

Les délinquants purs et simples : ce sont ceux qui, n'ayant pas encore 18 ans révolus, passent le plus clair de leur temps dans la rue et survivent essentiellement des fruits de leurs délits.

Ceux qui, sans être nécessairement des délinquants traînent souvent dans les rues de grandes villes, généralement en groupe. Ils sont « sur la voie de la délinquance ». Ce sont des petits voyous qui, souvent, se rendent responsables des petits délits mineurs (quoique très mal vu par la population). On les trouve dans des régions industrialisées et dans certaines villes du Tiers-Monde ;

La troisième catégorie regroupe ceux qui sont poussés dans la rue par nécessité. Ils doivent effectuer différents petits métiers pour subsister. C'est le cas de cireurs de chaussures, de laveurs de voitures trainant dans des parkings, des petits vendeurs de menus articles (promeneurs), vendeurs d'eau en sachet, vendeurs de jus, de mangues, des arachides, des œufs...

3. Approches pédagogiques adaptées

Sur cette question, trois aspects de débats méritent d'être rappelés :

- le développement d'une approche globale du problème des enfants et jeunes de la rue est impératif. L'enfant ou le jeune de la rue a besoin d'être reconnu dans ce qu'il est autant que dans ce qu'il fait. Sa démarche éducative doit être une démarche personnelle voulue par lui-même. L'encadreur qui l'accompagne ne sera qu'un guide. Pour que l'enfant ne se sente pas forcé, il

faut que nous lui proposons un projet qui s'harmonise avec le contexte de vie qu'il n'a pas nécessairement choisi, mais qui est le sien ;

- la connaissance objective du milieu de l'enfant, des conditions sociales et économiques dans lesquelles il vit est une exigence de base de toute pédagogie « de la rue » ;
- tout projet pédagogique repose sur une évaluation rigoureuse des besoins tant primitifs qu'affectifs des jeunes et de groupes de jeunes qu'on veut toucher. Ainsi, dans toute cette nouvelle approche pédagogique, on exige de la part de celui qui interviendra auprès de l'enfant un esprit de dialogue, de disponibilité et une écoute compréhensive.

Au terme de ces assises les résolutions prises ne furent qu'encourageantes. On peut les résumer en rappelant cette formule heureuse du feu Président Félix Houphouët-Boigny de la Côte-d'Ivoire : « Conjuré les mauvais présages et redonner l'espoir à tous³⁵ ».

Colloque interational sur l'enfance, l'éducation et la déviance organisé du 7 au 13 décembre 1986 à Kinshasa.

Le Centre congolais de l'enfant et de la famille (CCEF) y avait fait partie intégrante grâce à l'invitation du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, Canada (CICC) et du Bureau africain des sciences de l'éducation (BASE).

Parmi les recommandations émises à l'issue de ce colloque, mentionnons :

- L'octroi d'un statut aux divers « petits métiers » de la rue, qui contenait une certaine réglementation leur assurant un minimum de protection légale, sans pour autant les « enfermer » dans ce genre d'activités qui doivent rester transitoires ;

³⁵ Quotidien *Fratérité Matin*, 21 février 1985, p.20.

- La mise en application effective des lois existantes en ce qui concerne la délinquance juvénile. Il est urgent que l'on mette en place les équipements nécessaires à la réinsertion de ces jeunes et que soient mis sur pied des lieux d'accueil pour abriter les enfants de la rue ;
- L'âge des « mineurs » étant de 16 ans maximum, que l'on prévoie des dispositions au niveau législatif et correctionnel à l'intention du groupe des 16 à 25 ans qui restent encore vulnérables et privés des moyens de s'insérer dans le circuit économique.
- Que soient créées des institutions asilaires ;
- Que soient établis échange et entraide entre les jeunes mieux nantis et les jeunes de la rue.
- Que soit aussi repensé le rôle traditionnellement répressif et pénal des instances judiciaires en tenant davantage compte des aptitudes mentales et physiques des jeunes en difficultés.

Colloque international « Enfants en situation de rue, accompagnement psychosocial et accès aux soins de santé », novembre 2015, organisé à Kinshasa.

Il s'agissait en fait, d'une réunion de spécialistes de l'enfance et la jeunesse en situation difficile à l'occasion du vingtième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Il faut rappeler que la tenue de ce colloque a été possible grâce à l'initiative du Réseau des éducateurs des enfants et jeunes de la rue (REEJER) et l'organisme international Médecins du monde avec l'appui de l'ambassade du Canada.

Parmi les recommandations formulées nous citerons :

- application de la loi en rapport avec la qualité des structures de prise en charge,
- accompagnement des structures de prise en charge en leur offrant des moyens conséquents pour les rendre viables et opérationnelles,
- faire appliquer les normes déjà existantes,

- standardisation des modules de formations et renforcement de la vulgarisation de ces textes,
- faire appliquer le décret-loi portant protection de l'enfant,
- création des orphelinats pour l'hébergement des petites filles en situation de rue,
- régulation du fonctionnement des églises à caractère prophétique qui entraînent l'augmentation des enfants accusés de sorcellerie,
- faciliter l'accès aux soins de santé de reproduction aux familles à risque.

CONCLUSION

Au seuil de cette seconde édition de l'ouvrage : Les enfants de personne, nous nous sommes engagés à présenter, à décrire et à préciser les conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes sont préparés à jouer leur rôle de parents et de dirigeants de la société de demain. Dans une perspective de psychologie clinique et de phénoménologie sociale qui se voulait globalisante, nous avons démontré l'influence des principaux facteurs de la genèse et du déclenchement du phénomène de l'enfance et de la jeunesse défavorisées.

Aujourd'hui dans la rue, les enfants vivent en équipe, certains parviennent à s'adonner aux petits travaux, d'autres rejoignent des bandes violentes, que l'on appelle les « *Kuluna* ». Une dissimilitude s'impose donc entre le nouveau phénomène dit « *Kuluna* » suite aux *banditismes* et les enfants des rues dénommés enfants de personne. Pour des raisons multiples (famille brisée, précarité financière, décès des parents, violence psychique, etc.), certains enfants optent pour la vie de la rue indépendamment de leur volonté.

Plusieurs espaces collectifs destinés à offrir une porte de sortie aux enfants et jeunes en situations difficile de la ville de Kinshasa ont vu le jour ! Malheureusement le phénomène de la rue continue son voyage à telle enseigne qu'aujourd'hui nous assistons à un nouveau fléau plus connu sous le nom de « *Kuluna* » ! En d'autres termes, la situation de « *Kuluna* » est une actualité récente dans les mœurs du Congolais en général et du Kinois en particulier, vu qu'elle perturbe toutes les mœurs et met en danger la vie et la circulation tant des biens que des personnes.

Il est vrai que l'État congolais arrive à répondre à la violence des « *Kuluna* » par une répression policière tous azimuts, mais celle-ci

n'en vient pas à bout et les patrouilles policières ne sont plus fréquentes ; l'inaccessibilité de certaines zones dangereuses empêche la chasse à cette catégorie de jeunes.

À cause de la corruption qui ronge plusieurs pans de la société congolaise, la magistrature ne va que très rarement au bout de son action, remettant souvent en liberté des criminels endurcis et récidivistes qui s'empressent de terroriser à nouveau la population. Cette liberté n'honore pas ceux qui sont lésés, et on se demande si cette coutume reflète une justice tournée vers la réhabilitation des délinquants ou simplement un prolongement de l'impunité. Dans ces conditions, on redoute les dégâts que la délinquance juvénile pourrait nous réserver.

Or, personne n'ignore que l'inefficacité de l'application de la politique criminelle se traduit par le non-respect des droits et libertés fondamentaux du peuple congolais. Cette inefficacité caractérise tous les secteurs de la vie en société. L'existence du phénomène « Kuluna » en est un exemple éloquent. C'est en quelque sorte ce que disait le célèbre procureur L. Corhil : *« le droit pénal doit continuer à punir le coupable mais il doit, en outre, le reclasser, l'éduquer ou le rééduquer moralement, l'adapter socialement, améliorer son état physique et psychique »* (Kuty, F., 2011, p. 22).

En effet, la guéguerre entre l'État congolais et les délinquants qui sévissent contre Kinshasa ne peut pas avoir comme issue des punitions drastiques des délinquants. C'est pourquoi il est demandé au Gouvernement de tenter une autre approche, par exemple d'améliorer les fondements économiques pour trouver des débouchés d'emploi à tous ces jeunes désœuvrés qui ont trouvé dans la violence une solution à leurs problèmes socioculturels. La réscolarisation et le recyclage des délinquants par une réelle intégration économique demeurent le fondement de l'intégration sociale.

Nous avons souligné la responsabilité conjointe des différentes institutions chargées d'encadrer et d'accompagner l'enfant et le jeune sur son

chemin de la maturité et de l'épanouissement. Ainsi avons-nous relevé la présence de fautes éducatives et de lacunes au sein de chacune de ces institutions de socialisation, État, Famille, École et Église. Chacune a donc un rôle fondamental à jouer dans la recherche de solutions propres à endiguer la progression du phénomène enfant de la rue. Cet ouvrage voudrait suggérer une nouvelle approche à l'égard non seulement du phénomène : *enfants et jeunes défavorisés*, mais aussi de la problématique en vogue dans la ville-province de Kinshasa plus connue sous le nom de « Kuluna ».

Nous concluons donc cette deuxième édition avec les propos de notre condisciple et collègue Ngub'Usim :

« C'est lorsque les parents, les éducateurs et les pouvoirs publics auront compris que la délinquance, l'enfance et la jeunesse défavorisées ne sont pas une maladie ni une infirmité en elles-mêmes qu'ils pourront mieux faire face à ce phénomène social qui cache, derrière ses apparences, des forces mentales inexplorées chez nombre des sujets qui en sont victimes. »

APPENDICE

Le Centre congolais de l'enfant et de la famille

Parallèlement aux réseaux formels d'intervention sociale (État, Église, école, famille) il est un secteur que nous pourrions qualifier de « communautaire », qui se développe selon les règles qui lui sont propres et qui échappent au piège bureaucratique. Enracinées dans les besoins immédiats des personnes, les organisations non gouvernementales proposent des réponses nouvelles adaptées aux problèmes auxquels elles sont confrontées, tel celui de l'enfance défavorisée. Elles sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus actives. Le Centre congolais de l'enfant et de la famille, dont il a été sommairement question dans le chapitre quatre, s'inscrit dans la seconde phase de développement en Afrique.

Par une approche compréhensive de psychologie clinique, le Centre vise la saisie des mécanismes qui fondent et génèrent les conflits et les malaises que connaissent actuellement les groupes cibles de son intervention (les familles, les enfants et les jeunes³⁶).

Cela lui permet de proposer des pistes susceptibles de conduire au plein épanouissement de l'homme-africain en général et congolais en particulier, qui constitue la condition essentielle d'un vrai développement.

³⁶ La jeunesse n'est pas une fonction psychologique. Mais depuis 1985 Année Internationale de la Jeunesse (AIJ), cette réalité politique est entrée dans le langage courant et la situe entre 14 et 25 ans. Le jeune est enfant jusqu'à 18 ans. Il est adolescent jusqu'à 20, 21 ans ; et il est adulte dès 25 ans, un âge, une période critique, sans identité précise.

Le Centre congolais de l'enfant et de la famille a été créé le 2 février 1986. Son siège est à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, plus précisément dans la commune de la Gombe sur l'avenue colonel Ebeya au n°7469.

Le Centre se propose comme objectifs :

1. se mettre à la disposition de l'enfant, du jeune, du couple et de la famille en crise pour une écoute psychothérapeutique et le rétablissement de la communication avec soi et aussi avec d'autres membres du nexus ;
2. servir de structure de formation des jeunes, des conseillers conjugaux et familiaux et des encadreurs des jeunes ;
3. entreprendre des recherches-actions ;
4. faire œuvre de vulgarisation par l'organisation de stages, de week-ends de couples, de séminaires, de sessions de recyclage et par des publications.

Les ressources financières et matérielles du Centre proviennent essentiellement de dons et legs, de cotisations des membres, des recettes propres dégagées par les consultations, la formation, la vente des publications. Des subsides de l'État viennent s'ajouter quoique modestement, à ces sources.

Le présent ouvrage est l'œuvre d'un de ses animateurs. Il en va de même de l'animation d'un atelier ambulant de fabrication de jouets artisanaux dans les écoles de Kinshasa. Cette dernière que nous souhaitons permanente avait démarré le 22 octobre 1988 dans trois écoles : l'École belge, l'École gardienne et l'École primaire Lisanga et le Centre de Kikesa à Livulu. Pour cette activité, l'organisme avait été assisté par le Centre Wallonie Bruxelles.

Avec le concours de l'Organisation mondiale de l'éducation de la petite enfance, le Centre anime une série d'entretiens avec les éducateurs et éducatrices des écoles maternelles sur le thème général de « santé scolaire et hygiène mentale ».

À l'occasion de la mobilisation des Enfants du monde pour la paix, le centre, s'était associé à l'Institut de recherche sur la paix, au Centre Wallonie Bruxelles et à l'Office zaïrois de radio et de télévision pour célébrer ainsi cet événement de portée internationale sous le patronage du Département des affaires sociales. Du 6 au 20 septembre 1988, le Centre congolais de l'enfant et de la famille avait organisé la première exposition du matériel artisanal produit par les jeunes qu'il encadre.

Auparavant il avait participé à d'importantes rencontres scientifiques. Par exemple, le premier congrès international que l'Association africaine d'études et de psychologie pastorale avait convoqué du 6 au 11 août 1988, à Kinshasa. Il portait sur l'état des relations entre hommes et femmes en Afrique et ses conséquences sur le développement. Autre rencontre importante à laquelle le Centre s'était associé : le Colloque international sur l'enfance, l'éducation et la déviance en Afrique, tenu à Kinshasa, du 7 au 13 décembre 1988, à l'initiative conjointe du Bureau africain de sciences de l'éducation (BASE) et du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'université de Montréal, au Canada.

C'est à l'issue de ce colloque que le projet des jeux et jouets artisanaux avait vu le jour. En effet, cette rencontre recommandait aux chercheurs des études et des actions spécifiques en faveur de l'enfance défavorisée. Les petits métiers de la rue avaient particulièrement été désignés comme cibles pour démarrer un vaste programme de réinsertion sociale des enfants désœuvrés.

À l'étranger nous signalons l'exposition de Wuppertal, réalisée avec le concours de Vereinigten Evangelischen Mission (VEM)³⁷, celle de Genève, à l'École primaire de Budé, et la publication d'articles à son

³⁷ In die Welt fur Welt, 25 Jahrg. Novembre/décembre 1989, pp. 25-29.

sujet. À titre d'exemple on pourra se souvenir du journal belge *Pourquoi pas* de novembre 1988 et du journal des écoles primaires à Genève. Nous remercions M. Theon Daubenberger, M.J.A Kanz, les enfants non francophones de l'atelier d'expression animé par Micheline Girardin et Marie-Alice Gyger, ainsi qu'à La Foire de l'enfant, tenue à « FIKIN » du 23 décembre 1989 au 7 janvier 1990.

BIBLIOGRAPHIE

- (ANONYME), (sept. 1985) « ZAIRE, *Les Effets des facteurs démographiques sur le Développement social et économique* », RAPID.
- ASSINDIE MUNGAL, (1987) « Jeunesse africaine et Monde moderne », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n°4, Genève, 1987.
- AZIA DIMBU, F., KODILA TEDIKA, O. et KIMBOKO MPESI, J., (2015), Origine et mode vie des enfants de la rue à Kinshasa, *L'Autre*, (Vol 16) : 294-305, Paris.
- AZIA DIMBU, F., (2013a), Les Enfants de la rue à Kinshasa, *Congo-Afrique*, No 471-472 : 57-69.
- AZIA DIMBU, F., (2013b), Une étude sur le Développement mental des Enfants de la rue à Kinshasa, *Enfances & Psy*, (3) N° 60: 184-191. DOI : 10.3917/ep.060.0184.
- AZIA DIMBU, F., (2012), Facteurs explicatifs du phénomène enfants de la rue à Kinshasa, *Revue La Recherche en éducation*, n°7, 17-30.
- AZIA DIMBU, F., (2009), Enfants de la rue à Kinshasa et le lien familial : rupture de façade ou affective d'avec leurs familles d'origine, *Revue La Recherche en éducation*, n°2, 79-97.
- AZIA DIMBU, F., et alii (2017), Enfants de la rue : chegue ou shege ?, Soumis.
- BALANDIER, G., (1970) *Sociologie des Mutations*, Paris, Karthala.
- BENNET, F. et JELLIEFFE, D., (1964) « Services urbains de protection maternelle et infantile en Ouganda », *Conditions de vie de l'enfant en milieu urbain en Afrique*, Paris, Centre international de l'enfance, réunions et conférences XIII, Dakar.
- BONHOEFFER, D., (1963) *Résistance et soumission*, Genève, Labor et Fides.

- BUAKASA TULU KIA MPANSU, (1988) Le Zaïre face au Développement du Sous-développement, *Essai d'Analyse des Ecart d'une Société africaine : Economie, Religion, Famille et Sexualités, Enseignement et Techno-science*, Munich, PUA.
- BUGNICOUR.J, « Quelle Alternative urbaine pour l'Afrique ? », in *Environnement Africain*, Vol. II n°3, 1976.
- Bureau International Catholique de l'Enfance, *Enfance dans le monde*, Vol. 15 n°2, 1988.
- CARLEBACH. J. *Juvenile prostitution in Nairobi*, E.A. Study, n°16, Applied Research Unit, E.A. Institute of Social Research, Kampala, 1962.
- CLIFFORD, W., (1966) *Jeunesse désœuvrée à Kinshasa*, Kinshasa.
- COMBIER, A. (1994), *Les enfants de la rue en Mauritanie*, L'Harmattan, Paris.
- Conseil Législatif, *Compte-rendu analytique n°52*, Kinshasa, novembre 1978.
- Convention sur les droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.
- Dictionnaire encyclopédique pour tous, Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse. S. D ?
- DOUVILLE, O., « Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako (Mali). Questions cliniques et anthropologiques à partir d'une pratique », *Psychopathologie africaine*, Vol.XXXII, N°1, 2004.
- DUMASA, (1968) *Une Théologie de la Réalité*, Dietrich Bonhoeffer, Genève, Labor et Fides.
- EBOLI MONIA, (2003), *Les enfants des rues*, Notes de cours, Presses Universitaires de Mons.
- ELA, J.-M., (1983) *Les Villes en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- FLAGOV et SHERBENOUE, « Poverty, urbanization and crime », *Northern Illinois University, criminology*, Vol.14 n°3, novembre 1976.
- Fraternité Matin*, quotidien, 21 février 1985.

- GABERAN, P. (2003), *Éduquer les enfants sans repères, Enquête sur la politique de l'éducation*, ESF, Issy Les-Moulineaux.
- GENTILE, Maria Florentia, (2005), *Garçons et filles en situation de rue. Pertinence analytique des notions de genre et de rapports sociaux de sexe*, Acte du 1er congrès du GIS Amérique latine : 1, 3-4 novembre, Université de La Rochelle.
- GEELEN, Robaye F., (1987) *L'Enfant au cerveau blessé*, Paris, Dessart et Mardaga.
- GUHL B., (1989) *Parents...Quel Métier !*, Genève, Télédition.
- HIERNAUX.J., (1969) *Egalité ou inégalité des Races*, Paris, Hachette.
- KABANGA, Cours de problèmes sociaux et du bénéficiaire, CIDEP, 1981-1982.
- KADIAMBIYE KAITA et MPANGA, Muyumba, « *Le phénomène « Ballados » au Zaïre, l'Enfance, l'Education et la Déviance en Afrique* », *Les Cahiers de Recherches criminologiques*, n°10, Université de Montréal, 1988.
- KANDJI Ladain, La poésie, les enfants et les jeunes défavorisés, inédite.
- KASONGO NGOY MAKITA M., (1989) *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique, à quoi sert le Diplôme universitaire*, L'Harmattan, Paris.
- KIENGE-KIENGE INTUDI, R. et LIWERANT, S., (Sous la dir.) *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo). Sens et non-sens*, Louvain La Neuve, Academia-L'Harmattan s.a., S. D ?
- KOHLER, C., (1967) *Jeunes déficients mentaux*, 3^e édition, Bruxelles, Dessart.
- KOTO, G., Le travail des enfants, cas de jeunes cireurs du grand marché de Kinshasa, T.F.C présenté et défendu en vue d'obtention de diplôme de gradué en éducation spécialisée, CAFES, Kinshasa, 2004.
- LA FONTAINE, G. (1957) *Législation sur l'enfance délinquante au Congo belge et son application*, Bruxelles, Fernand Larcier.

La Loi portant protection de l'enfant en RDC (n°09/001), du 10 janvier 2009.

Lettre de rue n°7, Dakar, ENDA, Septembre 1987.

Le mal zaïrois, Conférence épiscopale du Zaïre, (1978),

LURIA R., (1974) *L'enfant déficient mental*, Paris, Privat.

MALONGO NKODI-ANKUTU, *l'Orphelin africain, contribution à l'étude de l'enfant placé en institution*, Kinshasa, les Presses Universitaires du Congo à paraître.

MASIALA ma SOLO, Déperdition scolaire au Zaïre, Rejet scolaire et Rejet social chez l'élève kinoïse, thèse n°113, Genève, EPSE, (1981).

MASIALA ma SOLO, *Les Enfants de personne*, Kinshasa, 1^{ère} éd. 1990

MASIALA ma SOLO, « L'impact de la tradition protestante dans le processus du Développement socio-économique d'une Nation », *Bulletin de théologie africaine*, Vol. VI n°11, Supplément, Kinshasa, 1984.

MERIEUNE SIERRA, M. (1995), *Violence et Tendresse. Les enfants de la rue à Bogota*, L'Harmattan, Paris.

MICHEL, B., (2001) *Délinquance juvénile et Famille*, L'Harmattan, Paris.

MISES, R. (1975) *Le Déficient mental*, Paris, PUF, Coll. « *Le fil rouge* ».

MPIANA et al., *Maladie mentale comme conséquence de l'inadaptation à son environnement*, Rapport rétrospectif sur l'ensemble de cas traités au CNPP, Kinshasa, décembre 1981.

MUTENKE NGOY MAÏTE, *Plaidoyer pour l'enfant*, Document inédit n°IX, Kinshasa.

MUWALAWALA KIPANDA, « Les Formes d'oppression exercées sur les enfants et jeunes de la rue à Kinshasa », *Bana ba Biso* n°22, 1986.

MWENE BATENDE, *Mouvements messianiques et protestation sociale : le cas du Kitawala chez les Kumu du Zaïre*, Kinshasa, Faculté de Théologie catholique, 1982.

- NGUB'USIM, « La créativité... », *Les Cahiers de Recherches criminologiques*, n°10, Université de Montréal, 1988.
- NGUFULU BASULUKA, « Ampleur du phénomène, lois, stratégie et approches thérapeutiques », conférence prononcée au Congrès international de l'Association africaine d'études et de psychologie pastorales, Kinshasa, le 8 Août 1988.
- NKUWU MVWATA, « Quid du concept : Enfance défavorisée ? » *Bana ba Biso* n°9, AED, décembre 1982.
- NSINGA UDJUU, Discours prononcé à l'ouverture du colloque international de Kinshasa sur l'Enfance, l'Education et la Déviance en Afrique, BASE/ CICC, décembre 1986, *Les Cahiers de Recherches criminologiques* n°10, Université de Montréal, 1988.
- ORTIGUE, M.C. et ED..., (1973) *L'œdipe africain*, Paris, Plon.
- PAIN M., (1984) *Kinshasa, la ville et la Cité*, Paris, Ed. de l'OSTROM.
- PANTILLON C. (1982) *Une philosophie de l'éducation, pour quoi faire ?*, Lausanne, L'Age d'Homme.
- PEPIN L., (1977) *L'enfant dans le monde actuel*, Paris, Bordas, Pédagogie.
- Petit futé, (2016) *Kinshasa (Province Kongo Central)*, Paris.
- PIAGET J., (1972) *La Représentation du Monde chez l'Enfant*, Paris, PUF.
- PIAGET J., (1973) *Où va l'Education*, Paris, Denoël.
- PIROT, Bernard, (2004), *Enfants des rues d'Afrique Centrale*, Paris, Karthala.
- POROT M., (1973) *L'Enfant et la Relation familiale*, Paris, PUF.
- Rapport de l'UNICEF, Kinshasa, mars 2013.
- Rapport National sur le Développement Humain en RDC, Kinshasa, 2015.
- RAYMACKERS P., (1961) *Pré-délinquance et Délinquance juvénile à Léopoldville*, Kinshasa, Bureau des affaires sociales.

- RDC, Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, in *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, Numéro spécial du 12 janvier.
- RDC, (2006), *Recensement des enfants de la rue de la ville et province de Kinshasa*, Kinshasa.
- Recueil mensuel de 1895 à 1898*, imprimerie de l'Etat, Boma.
- SALMON-MARCHAT, L. (2004), *Les enfants de la rue à Abidjan*, L'Harmattan, Paris.
- SCHLEMMER F., (1972) *L'enfant placé*, Paris, Edition Lynx, coll. « L'Homme sans Masque ».
- SIBOMANA, R., « *Le scoutisme et les enfants de la rue* », *Enda Tiers-Monde*, Jeunesse Action, Novembre 1992.
- Statuts du Centre congolais de l'enfant et de la famille.
- SZABO D., (1970) *Déviance et criminalité*, Paris, A. Colin, collection U2.
- USUMA, *Enquêtes statistiques*, DIA, 3 octobre et 21 novembre 1983.
- WEBER M., (1964) *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WELL P., (1964) *Relations humaines entre les enfants, leurs parents et leurs maîtres*, Paris, Dunod.
- WORTIS J., (1953) *La psychiatrie soviétique*, Paris, PUF.
- YAWIDI MAYINZAMBI, J.P. (2008), *Pourquoi mon enfant a-t-il échoué ?* (Regard sur l'inadaptation scolaire), Kinshasa.

Globethics.net is an ethics network of teachers and institutions based in Geneva, with an international Board of Foundation and with ECOSOC status with the United Nations. Our vision is to embed ethics in higher education. We strive for a world in which people, and especially leaders, are educated in, informed by and act according to ethical values and thus contribute to building sustainable, just and peaceful societies.

The founding conviction of Globethics.net is that having equal access to knowledge resources in the field of applied ethics enables individuals and institutions from developing and transition economies to become more visible and audible in the global discourse.

In order to ensure access to knowledge resources in applied ethics, Globethics.net has developed four resources:



Globethics.net Library

The leading global digital library on ethics with over 8 million documents and specially curated content



Globethics.net Publications

A publishing house open to all the authors interested in applied ethics and with over 190 publications in 15 series



Globethics.net Academy

Online and offline courses and training for all on ethics both as a subject and within specific sectors



Globethics.net Network

A global network of experts and institutions including a Pool of experts and a Consortium

Globethics.net provides an electronic platform for dialogue, reflection and action. Its central instrument is the website:

www.globethics.net ■

Globethics.net Publications

The list below is only a selection of our publications. To view the full collection, please visit our website.

All products are provided free of charge and can be downloaded in PDF form from the Globethics.net library and at www.globethics.net/publications. Bulk print copies can be ordered from publications@globethics.net at special rates for those from the Global South.

Paid products not provided free of charge are indicated*.

The Editor of the different Series of Globethics.net Publications is Prof. Dr Obiora Ike, Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the Godfrey Okoye University Enugu/Nigeria.

Contact for manuscripts and suggestions: publications@globethics.net

Global Series

Christoph Stückelberger / Jesse N.K. Mugambi (eds.), *Responsible Leadership. Global and Contextual Perspectives*, 2007, 376pp. ISBN: 978-2-8254-1516-0

Heidi Hadsell / Christoph Stückelberger (eds.), *Overcoming Fundamentalism. Ethical Responses from Five Continents*, 2009, 212pp.
ISBN: 978-2-940428-00-7

Christoph Stückelberger / Reinhold Bernhardt (eds.): *Calvin Global. How Faith Influences Societies*, 2009, 258pp. ISBN: 978-2-940428-05-2.

Ariane Hentsch Cisneros / Shanta Premawardhana (eds.), *Sharing Values. A Hermeneutics for Global Ethics*, 2010, 418pp.
ISBN: 978-2-940428-25-0.

Deon Rossouw / Christoph Stückelberger (eds.), *Global Survey of Business Ethics in Training, Teaching and Research*, 2012, 404pp.
ISBN: 978-2-940428-39-7

Carol Cosgrove Sacks/ Paul H. Dembinski (eds.), *Trust and Ethics in Finance. Innovative Ideas from the Robin Cosgrove Prize*, 2012, 380pp.
ISBN: 978-2-940428-41-0

Jean-Claude Bastos de Moraes / Christoph Stückelberger (eds.), *Innovation Ethics. African and Global Perspectives*, 2014, 233pp.
ISBN: 978-2-88931-003-6

Nicolae Irina / Christoph Stückelberger (eds.), *Mining, Ethics and Sustainability*, 2014, 198pp. ISBN: 978-2-88931-020-3

Philip Lee and Dafne Sabanes Plou (eds), *More or Less Equal: How Digital Platforms Can Help Advance Communication Rights*, 2014, 158pp. ISBN 978-2-88931-009-8

Sanjoy Mukherjee and Christoph Stückelberger (eds.) *Sustainability Ethics. Ecology, Economy, Ethics. International Conference SusCon III, Shillong/India*, 2015, 353pp. ISBN: 978-2-88931-068-5

Amélie Vallotton Preisig / Hermann Rösch / Christoph Stückelberger (eds.) *Ethical Dilemmas in the Information Society. Codes of Ethics for Librarians and Archivists*, 2014, 224pp. ISBN: 978-288931-024-1.

Prospects and Challenges for the Ecumenical Movement in the 21st Century. Insights from the Global Ecumenical Theological Institute, David Field / Jutta Koslowski, 256pp. 2016, ISBN: 978-2-88931-097-5

Christoph Stückelberger, Walter Fust, Obiora Ike (eds.), *Global Ethics for Leadership. Values and Virtues for Life*, 2016, 444pp. ISBN: 978-2-88931-123-1

Dietrich Werner / Elisabeth Jeglitzka (eds.), *Eco-Theology, Climate Justice and Food Security: Theological Education and Christian Leadership Development*, 316pp. 2016, ISBN 978-2-88931-145-3

Obiora Ike, Andrea Grieder and Ignace Haaz (Eds.), *Poetry and Ethics: Inventing Possibilities in Which We Are Moved to Action and How We Live Together*, 271pp. 2018, ISBN 978-2-88931-242-9

Christoph Stückelberger / Pavan Duggal (Eds.), *Cyber Ethics 4.0: Serving Humanity with Values*, 503pp. 2018, ISBN 978-2-88931-264-1

Praxis Series

Christoph Stückelberger / William Otiende Ogara / Bright Mawudor, *African Church Assets Handbook*, 2018, 291pp. ISBN: 978-2-88931-252-8

Oscar Brenifier, *Day After Day 365 Aphorisms*, 2019, 395pp. ISBN 978-2-88931-272-6

Christoph Stückelberger, *365 Way-Markers*, 2019, 416pp. ISBN: 978-2-88931-282-5 (available in English and German).

Benoît Girardin / Evelyne Fiechter-Widemann (Eds.), *Blue Ethics: Ethical Perspectives on Sustainable, Fair Water Resources Use and Management*, forthcoming 2019, 265pp. ISBN 978-2-88931-308-2

Didier Ostermann, *Le rôle de l'Église maronite dans la construction du Liban: 1500 ans d'histoire, du Ve au Xxe siècle*, 2020, 122pp. ISBN: 978-2-88931-365-5

Elli Kansiiime, *Theology of Work and Development*, 2020, 158pp. ISBN: 978-2-88931-373-0

Christoph Stückelberger (Ed.), *Corruption-free Religions are Possible: Integrity, Stewardship, Accountability*, 2021, 295pp. ISBN: 978-2-88931-422-5

Philosophy Series

Ignace Haaz, *The Value of Critical Knowledge, Ethics and Education: Philosophical History Bringing Epistemic and Critical Values to Values*, 2019, 234pp. ISBN 978-2-88931-292-4

Ignace Haaz, *Empathy and Indifference: Philosophical Reflections on Schizophrenia*, 2020, 154pp. ISBN 978-2-88931-345-7

Theses Series

Kitoka Moke Mutondo, *Église, protection des droits de l'homme et refondation de l'État en République démocratique du Congo*, 2012, 412pp. ISBN: 978-2-940428-31-1

Ange Sankieme Lusanga, *Éthique de la migration. La valeur de la justice comme base pour une migration dans l'Union Européenne et la Suisse*, 2012, 358pp. ISBN: 978-2-940428-49-6

Kahwa Njojo, *Éthique de la non-violence*, 2013, 596pp. ISBN: 978-2-940428-61-8

Carlos Alberto Sintado, *Social Ecology, Ecojustice and the New Testament: Liberating Readings*, 2015, 379pp. ISBN: 978-2-940428-99-1

Symphorien Ntibagirirwa, *Philosophical Premises for African Economic Development: Sen's Capability Approach*, 2014, 384pp. ISBN: 978-2-88931-001-2

Jude Likori Omukaga, *Right to Food Ethics: Theological Approaches of Ashbjørn Eide*, 2015, 609pp. ISBN: 978-2-88931-047-0

Jörg F. W. Bürgi, *Improving Sustainable Performance of SME's, The Dynamic Interplay of Morality and Management Systems*, 2014, 528pp. ISBN: 978-2-88931-015-9

Jun Yan, *Local Culture and Early Parenting in China: A Case Study on Chinese Christian Mothers' Childrearing Experiences*, 2015, 190pp.

ISBN 978-2-88931-065-4

Frédéric-Paul Piguot, *Justice climatique et interdiction de nuire*, 2014, 559 pp.

ISBN 978-2-88931-005-0

Mulolwa Kashindi, *Appellations johanniques de Jésus dans l'Apocalypse: une lecture Bafuliiru des titres christologiques*, 2015, 577pp. ISBN 978-2-88931-040-1

Naupess K. Kibiswa, *Ethnonationalism and Conflict Resolution: The Armed Group Bany2 in DR Congo*. 2015, 528pp. ISBN: 978-2-88931-032-6

Kilongo Fatuma Ngongo, *Les héroïnes sans couronne. Leadership des femmes dans les Églises de Pentecôte en Afrique Centrale*, 2015, 489pp. ISBN 978-2-88931-038-8

Bosela E. Eale, *Justice and Poverty as Challenges for Churches: with a Case Study of the Democratic Republic of Congo*, 2015, 335pp, ISBN: 978-2-88931-078-4

Andrea Grieder, *Collines des mille souvenirs. Vivre après et avec le génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda*, 2016, 403pp. ISBN 978-2-88931-101-9

Monica Emmanuel, *Federalism in Nigeria: Between Divisions in Conflict and Stability in Diversity*, 2016, 522pp. ISBN: 978-2-88931-106-4

John Kasuku, *Intelligence Reform in the Post-Dictatorial Democratic Republic of Congo*, 2016, 355pp. ISBN 978-2-88931-121-7

Fifamè Fidèle Houssou Gandonour, *Les fondements éthiques du féminisme. Réflexions à partir du contexte africain*, 2016, 430pp. ISBN 978-2-88931-138-5

Nicoleta Acatrinei, *Work Motivation and Pro-Social Behaviour in the Delivery of Public Services Theoretical and Empirical Insights*, 2016, 387pp. ISBN 978-2-88931-150-7

Timothee B. Mushagalusa, *John of Damascus and Heresy. A Basis for Understanding Modern Heresy*, 2017, 556pp. ISBN: 978-2-88931-205-4

Nina, Mariani Noor, *Ahmadi Women Resisting Fundamentalist Persecution. A Case Study on Active Group Resistance in Indonesia*, 2018, 221pp. ISBN: 978-2-88931-222-1

Ernest Obodo, *Christian Education in Nigeria and Ethical Challenges. Context of Enugu Diocese*, 2018, 612pp. ISBN: 978-2-88931-256-6

Fransiska Widyawati, *Catholics in Manggarai, Flores, Eastern Indonesia*, 2018, 284pp. ISBN: 978-2-88931-268-9

A. Halil Thahir, *Ijtihād Maqāṣidi: The Interconnected Maṣlaḥah-Based Reconstruction of Islamic Laws*, 2019, 200pp. ISBN 978-2-88931-220-710

Tibor Héjj, *Human Dignity in Managing Employees. A performative approach, based on the Catholic Social Teaching (CST)*, 2019, 320pp. ISBN: 978-2-88931-280-1

Sabina Kavutha Mutisya, *The Experience of Being a Divorced or Separated Single Mother: A Phenomenological Study*, 2019, 168pp. ISBN: 978-2-88931-274-0

Florence Muia, *Sustainable Peacebuilding Strategies. Sustainable Peacebuilding Operations in Nakuru County, Kenya: Contribution to the Catholic Justice and Peace Commission (CJPC)*, 2020, 195pp. ISBN: 978-2-88931-331-0

Mary Rose-Claret Ogbuehi, *The Struggle for Women Empowerment Through Education*, 2020, 410pp. ISBN: 978-2-88931-363-1

Nestor Engone Elloué, *La justice climatique restaurative: Réparer les inégalités Nord/Sud*, 2020, 198pp. ISBN 978-2-88931-379-2

Hilary C. Ike, *Organizational Improvement of Nigerian Catholic Chaplaincy in Central Ohio*, 2021, 154pp. ISBN 978-2-88931-385-3

Paul K. Musolo W'Isuka, *Missional Encounter: Approach for Ministering to Invisible Peoples*, 2021, 462pp. ISBN: 978-2-88931-401-0

Andrew Danjuma Dewan, *Media Ethics and the Case of Ethnicity. A contextual Analysis in Plateau State, Nigeria*, 2022, 371pp. ISBN: 978-2-88931-437-9

Education Ethics Series

Divya Singh / Christoph Stückelberger (Eds.), *Ethics in Higher Education Values-driven Leaders for the Future*, 2017, 367pp. ISBN: 978-2-88931-165-1

Obiora Ike / Chidiebere Onyia (Eds.) *Ethics in Higher Education, Foundation for Sustainable Development*, 2018, 645pp. ISBN: 978-2-88931-217-7

Obiora Ike / Chidiebere Onyia (Eds.) *Ethics in Higher Education, Religions and Traditions in Nigeria* 2018, 198pp. IBSN: 978-2-88931-219-1

Obiora F. Ike, Justus Mbae, Chidiebere Onyia (Eds.), *Mainstreaming Ethics in Higher Education: Research Ethics in Administration, Finance, Education, Environment and Law Vol. 1*, 2019, 779pp. ISBN 978-2-88931-300-6

Ikechukwu J. Ani/Obiora F. Ike (Eds.), *Higher Education in Crisis Sustaining Quality Assurance and Innovation in Research through Applied Ethics*, 2019, 214pp. ISBN 978-2-88931-323-5

Obiora Ike, Justus Mbae, Chidiebere Onyia, Herbert Makinda (Eds.), *Mainstreaming Ethics in Higher Education Vol. 2*, 2021, 420pp. ISBN: 978-2-88931-383-9

Christoph Stückelberger, Joseph Galgalo and Samuel Kobia (Eds.), *Leadership with Integrity: Higher Education from Vocation to Funding*, 2021, 280pp. ISBN: 978-2-88931-389-1

Jacinta M. Adhiambo and Florentina N. Ndeke (Eds.), *Educating Teachers for Tomorrow: on Ethics and quality in Pedagogical Formation*, 2021, 196pp. ISBN: 978-2-88931-407-2

Erin Green / Divya Singh / Roland Chia (Eds.), *AI Ethics and Higher Education Good Practice and Guidance for Educators, Learners, and Institutions*, 2022, 324pp. ISBN 978-2-88931-442-3

This is only a selection of our latest publications, to view our full collection please visit:

www.globethics.net/publications

ISBN 978-2-88931-420-1



Les enfants de personne

Étude clinique et de phénoménologie sociale sur l'enfance défavorisée en RD Congo

André Masiala ma Solo Docteur en psychologie de l'Université de Genève (Suisse), et professeur à l'Université protestante du Congo et à l'Université pédagogique nationale (Kinshasa, RDC), André Masiala ma Solo combine son profil comme chercheur scientifique avec le rôle comme Ministre honoraire de l'enseignement supérieur universitaire, de la recherche scientifique et technologique de la République démocratique du Congo. Sa formation inclut un Master en Psychologie de l'Université de Kisangani (RDC) et un certificat postuniversitaire en Théologie pastorale (Université de Genève, Genève). Il est le fondateur et directeur exécutif du Centre Congolais de l'Enfant et de la Famille (CCEF).

La grande croissance démographique de la RD Congo favorise l'établissement d'une société composée par plus d'un 50% de jeunes en dessous des 15 ans. Depuis dix ans, l'UNICEF prévient que plus de 7 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école, devenant des enfants de la rue, dépourvus de famille. C'est avec un regard de psychosociologue que Masiala ma Solo nous aide à trouver des pistes pour prévenir que ces petites victimes, les enfants de personne, restent tragiquement enfermées dans un cercle de destruction qui nuit à l'ensemble de la société civile congolaise.